

Marc Angenot

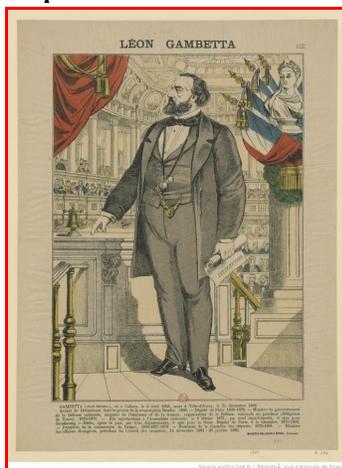
Les monstres en soutane ¹



Parmi les célébrités criminelles du 19^e siècle français, portées par le Journal, il est un type récurrent de monstre pervers et parfois sanguinaire, objet d'horreur et de dégoût et instrument de combat politique au premier chef, le «Monstre en soutane». Le récit des *Crimes du clergé* a formé une sorte de «genre» militant, alimenté abondamment par l'actualité judiciaire, qui a largement contribué, par journaux et brochures, au combat entre la République et son ennemi, le Cléricalisme.

— Le cléricalisme? Voilà l'ennemi

Il convient, avant de suivre les incarnations successives, d'année en année, du Monstre en soutane, d'inscrire cette figure dans le courant idéologique qui a tiré grand parti des turpitudes de nombreux prêtres et réguliers: l'anticléricalisme.



On connaît la formule, lancée au parlement par Gambetta en 1877 et dont, quinze, vingt ans plus tard, le succès demeurera inusable dans la France radicale:

Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat: le cléricalisme? Voilà l'ennemi! (*Acclamations et applaudissements prolongés à gauche*).²

«Parole plus vraie que jamais», approuve en 1889 la *Correspondance républicaine*,³ tandis que l'anticléricale *Lanterne* glose inlassablement cette formule : «Avec l'Église, il faut

¹ © M. Angenot. 80 pp.

² Léon Gambetta, in *Journal officiel*, 4.5.1877.

³ 4.3.1889, 1.

frapper fort, il faut frapper juste; il faut avoir l'esprit de suite et la fermeté persévérante.»⁴

Qui dit «réaction» en ces temps-là, dit Église catholique : c'est autour d'elle et autour de valeurs dites chrétiennes que s'arc-boute le Grand récit anti-républicain. Pour le républicain, le *Syllabus* de Pie IX est l'adversaire déclaré de la Déclaration des droits et ce sont Rome et le «cléricalisme» qui ont déclaré les premiers la guerre à la République. Pour le laïque, l'Église a «lancé l'anathème contre la liberté de conscience, contre l'instruction laïque».⁵ Pour le révolutionnaire, la religion «enseigne la résignation» et protège les riches. Pour le ou la féministe, la religion «asservit» les femmes et il faut lui «arracher» ces tristes victimes. Pour le médecin, la religion s'oppose aux progrès de «l'hygiène»: la canonisation en 1881 de Benoît Labre, saint particulièrement pouilleux, pieusement couvert de vermine et venu à la sainteté par la crasse, illustre ce point. Pour tous, dans ce front commun des progressistes, l'Église, voilà l'ennemi. «Ses doctrines sont antisociales, anti--humaines, elles ne reposent que sur l'asservissement de l'individu, la méconnaissance des instincts les plus naturels, l'étouffement de la conscience.»⁶ Le *Syllabus errorum* fulminé en 1864 a en effet condamné *ex cathedra* «tous les principes sur lesquels repose la société française», ainsi que le notent avec indignation les républicains⁷. Le texte romain mettait la preuve sur la somme. Les catholiques bien entendu appréciaient ce document pontifical tout autrement: «Le *Syllabus* brille sur les chrétiens comme un phare qui leur montre les écueils et sa lumière ne cesse pas d'importuner les enfants de la nuit et des ténèbres»⁸. Le texte papal accompagne son encyclique *Quanta Cura*, il précède le Concile du Vatican. Il se résume en sa proposition LXXX:

Anathème à qui dira: Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et se mettre en harmonie avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

- Anathème = Dans le christianisme, excommunication qui exclut celui qui en est l'objet de la société des fidèles.

Dans *L'Orme du mail*, Anatole France a montré, en la personne de l'Abbé Lantaigne, comment le catholicisme du *Syllabus* exprime une haine dogmatique de la diversité et de la nouveauté tout d'un tenant avec la confession intrépide d'une vision du monde

⁴ *La Lanterne*, 7.3.1889, 1.

⁵ P. Foucher, *Le catéchisme républicain du libre penseur*. Paris: Bibl. anti-cléricale, 1881, 17.

⁶ *Le Libéraire*, 12.5.1900, 3.

⁷ Lockroy, *J. officiel*, session 1889, 1326.

⁸ *Les Études*, juillet 1889, 355.

providentialiste, en hostilité fondée en doctrine de tout libre examen et de tout esprit critique.

La guerre des impies contre la «vraie religion» a commencé en 1789. La Révolution française est synonyme de «guerre à Dieu» et cette guerre se poursuit depuis plus d'un siècle. Quand les catholiques écrivent «la Révolution» en effet, ils ne pensent pas seulement aux événements de 1789-93, ils englobent *toutes* les ruptures par quoi la société moderne s'est faite, les droits de l'homme comme l'industrialisation, comme le progrès des sciences «sans Dieu», la démocratie parlementaire comme la «mauvaise presse». Tous les maux modernes ont leur source dans les événements de 1789. De 1789 est sorti la République, en d'autres mots, le «règne de Satan». On ne parle pas «des républicains», mais on dit «les sectaires» ou «les révolutionnaires», amis des Juifs et des francs-maçons. Pour les catholiques, il y a deux camps en guerre inexpiable, d'une part «l'Armée de Dieu», «la Patrie chrétienne», de l'autre ceux qui veulent abattre la Croix, qui font la guerre à Dieu, le parti de «l'incrédulité, l'athéisme, et la juiverie révolutionnaire»⁹.

Le pape Léon XIII – confirmant une condamnation fulminée par Clément XII en 1738 – a dénoncé la secte maçonnique dans l'encyclique *Humanum Genus*, 1881, et il a confirmé dans plusieurs brefs que la lutte contre les Loges est la priorité de l'Église. L'ennemie au premier chef de l'Église est cette maçonnerie perçue comme la force militante et secrète de la République laïque, comme ayant pour but de promouvoir le «rationalisme» impie, – ce qui certes n'est pas faux. La presse catholique le martèle: «la franc-maçonnerie est la plus dangereuse ennemie des sociétés modernes». «C'est l'esprit de Satan qui y règne». Il s'est fondé à Rome en 1893 une Union antimaçonnique universelle ; dans les départements français les ligues locales, sous le patronage du Sacré Cœur ou de St Michel Archange, pullulent. Les Loges sont l'anti-Église, «l'Église de Satan organisée dans l'ombre». On y pratique «le culte officiel, obligatoire, le culte social du *démon vivant*». Les maçons, «fils de Satan», prononcent dans leurs tenues une oraison à Lucifer. «La franc-maçonnerie est bien réellement l'Église à l'envers, l'Église de Satan»¹⁰. On a oublié cette rhétorique véhémement et insane qui se donnait libre cours alors.

Le camp antimaçonnique s'est trouvé en 1885 un idéologue attitré qui est en même temps un témoignage de la grâce divine, Gabriel Jogand-Pagès dit Léo Taxil. Taxil, franc-maçon, mangeur de curés, pornographe, promoteur d'une blasphématoire et obscène «Librairie anticléricale», a censément abjuré ses erreurs et, nouveau Saint Paul, regrettant ses péchés, il s'est jeté au pied de la croix et a offert sa plume à l'Église. Le roublard Léo Taxil «avait remarqué que le monde catholique vivait à peu près complètement en dehors du monde

⁹ *La Croix*, 3.7. 1889, 1 et cit. suivante: Vaudon, *L'Évangile du Sacré-Cœur*, 335.

¹⁰ *Revue cathol. des institutions et du droit*, 1889: 1, 96. Voir *l'Éducation cathol.*, X, 29, Daymonaz, *Décatalogue*, 26.

ordinaire»¹¹. Tout en conservant en sous-main des intérêts dans la «Librairie anticléricale», il s'est lancé dans une campagne de «révélations» grotesques et absurdes sur les francs-maçons, applaudies par les revues catholiques et accompagnées des bénédictions de Sa Sainteté Léon XIII qui lui envoie un bref bienveillant. Les livres extravagants publiés par Taxil «converti» permettent indubitablement à l'historien qui en observe le succès et relève les commentaires dévots de sonder «les records absolus de la crédulité humaine», ainsi qu'a formulé Léon Poliakov.¹² «On a peine à comprendre, note un contemporain après le dévoilement par Taxil lui-même de cette mystification qu'il a soutenue pendant 12 ans, une telle naïveté doublée d'une telle ignorance des êtres et des choses de la société actuelle». C'est le sentiment que l'adversaire idéologique n'appartient pas au même *univers mental* qui s'exprime ici.¹³

En face de cette idéologie de guerre pieuse, l'idéologie anticléricale s'est dressé un contre-récit qui narre la lutte séculaire qui va bientôt se conclure par le triomphe de la seconde, entre la Religion et la Science. Il forme une des grandes sociomachies à deux camps du 19^e siècle, elle attribue aux «hommes de progrès» un mandat de vie avec un ennemi à abattre:

Tant que l'esprit religieux a dominé le monde, la pensée est restée impuissante, et la Liberté a dû attendre que son heure sonnât. Aujourd'hui la superstition tend à disparaître... Le moment d'engager au nom du Progrès, de la Science et de la Raison, la lutte contre les exploiters de la crédulité humaine est arrivé. Au dogme, nous opposerons la logique et l'expérience. Au mystère, nous répondrons par le bon sens (...), à l'ignorance enfin dont les fauteurs de religion se sont fait la plus redoutable des armes, substituons l'instruction qui sera notre moyen d'affranchissement.¹⁴

Sociomachies manichéennes des deux côtés donc : «Nous sommes pour les conquêtes de la Révolution contre tout retour en arrière. Nous sommes pour la Déclaration des droits de l'homme contre le *Syllabus*.»¹⁵

¹¹ Papus, *Catholicisme, satanisme et occultisme*. Paris: Chamuel, 1897. 4.

¹² *La causalité diabolique*, Paris: Laffont, 1977, p. 47.

¹³ Papus, *ibid.*, 24. On peut lire en ligne (Gallica) un échantillon de ce degré extrême d'extravagance naïve: *Mémoires d'une ex-palladiste parfaite, initiée, indépendante* par Miss Diana Vaughan (Jeanne-Marie-Raphaëlle) Auteur réel: Taxil, Léo (1854-1907). Paris: Librairie antimaçonnique, 1895.

¹⁴ *Libre pensée*, 4. 7. 1880, 1.

¹⁵ *La France anticléricale*, 21. 2. 1892, 1.

— La désertion des autels

Les succès de l'anticléricalisme et l'amertume des combats sans quartier ne se comprennent eux même qu'en observant les reculs continus de la foi et de l'Église au cours du siècle. Le catholicisme perd du terrain dans les institutions, les pratiques, les consciences. Les historiens placent entre 1815 et 1848 les progrès décisifs de la déchristianisation en France, progrès d'une indifférence religieuse intime qui se muera bientôt en anti-religion comme attitude publique assumée. Ce phénomène se dénomme, – formule de tout le monde, de ceux qui s'alarment et de ceux qui demeurent perplexes, et de ceux qui s'en réjouissent, – la «désertion des autels», désertion des rituels collectifs, abandon *visible* des pratiques religieuses par une majorité de la population. Mais un tel phénomène est la partie visible d'une sécularisation des esprits, d'un désenchantement de for intérieur qui ne s'observe pas directement.

Des classes lettrées, l'indifférence hostile a gagné la masse du peuple des villes. Un publiciste qui étudie le peuple de Paris vers 1865 constate que «les cérémonies catholiques sont lettres mortes pour notre peuple. Aussi ne fréquente-t-il plus les églises qu'accidentellement, pour des naissances, des mariages ou des enterrements; et l'attitude froide et distraite qu'il y montre atteste suffisamment que le culte n'a plus d'effet sur son âme.»¹⁶ Quelques années plus tard, Paul Leroy-Beaulieu confirme que «dans une grande partie de nos populations ouvrières a disparu non seulement toute adhésion à une religion positive, mais encore toute croyance, même vague et indécise».¹⁷ La déchristianisation s'est accélérée à la fin de l'Empire. L'image sociale du prêtre se dégrade dans les classes paysanne et ouvrière. Dans des départements auparavant peu touchés, aux alentours de 1880, on se trouve en pleine «désertion des autels». Le recul intime de la foi est certes plus ancien, mais l'indifférence religieuse «visible» et affichée est nouvelle.

Cette étape de la régression des pratiques va de pair avec la dissolution des solidarités traditionnelles et l'apparition de ce phénomène qui a frappé les sociologues du milieu du 20^e siècle, celui de la «foule solitaire», d'un retrait de la sociabilité locale «chaleureuse» de jadis.

Autre constat d'époque : la piété «active» est devenue une affaire de femmes. Le libre-penseur Anthime Corbon, *Le secret du peuple de Paris* le constate: «n'étaient les femmes qui persistent plus que les hommes, la population ouvrière de Paris s'abstiendrait presque

¹⁶ A. Corbon, *Le secret du peuple de Paris*, Pagnerre, 1865, 302.

¹⁷ *La question ouvrière au XIX^e siècle*, Charpentier, 1881 (édition revue, – originale: 1872).

absolument.»¹⁸ Les femmes vont à la messe, les hommes qui les ont accompagnées jouent aux boules sur le parvis. La féminisation de la religion était déjà signalée à la fin de l'Ancien Régime, Georges Minois en fait état, elle crée du ressentiment chez les hommes et a des conséquences perverses: la liaison entre anti-féminisme et anticléricalisme militant en est le corollaire. «La femme, dominée par l'homme au sein de la famille traditionnelle, trouve refuge et consolation près du curé, ce qui ne fait qu'accroître la fureur masculine contre ce dernier.»¹⁹

Le discours catholique radical que j'ai évoqué dont le *Syllabus* de Pie IX est le cœur, revient à nier cette déchristianisation irréversible, à attribuer les difficultés de l'Église au malheur des temps et à l'action des «sectes impies». Une promesse eschatologique de règne imminent du Sacré-Cœur de Jésus vient garantir la défaite prochaine de la France maçonnique, juive et athée et le retour triomphant de la France chrétienne.

Auguste Dide, rationaliste, au tournant du siècle, a cru pouvoir extrapoler de cette évolution *la Fin des religions*. Son livre aura du succès. Il décrit l'agonie du christianisme tout au long du 19^{ème} siècle, en dresse le bilan globalement négatif et en pronostique la disparition finale. La fin des religions révélées, c'est en effet une des grandes figures ambivalentes du progrès. L'incompatibilité des églises (de l'Église) et du progrès est posée en évidence par à peu près tout le monde.

— Sécularisation et désenchantement

J'aborde la sécularisation sous son aspect le plus concret, le mieux documenté – comme un processus lent qui est intégralement accompli aujourd'hui en Europe : le recul des églises, des confessions religieuses organisées, dans les divers secteurs de la vie politique et sociale où elles dominaient autrefois: dans l'école et ses enseignements, dans la diffusion des savoirs, dans la santé «publique» et les institutions charitables, dans le droit et les législations – somme toute, la perte de l'autorité et de l'influence temporelles des églises. Le contrôle de ces secteurs est passé peu à peu, au cours des trois derniers siècles, des institutions ecclésiastiques à des institutions séculières – c'est à dire dans une large mesure, à des bureaucraties d'État. Ce processus peut se décrire de façon linéaire par étapes marquées: on part du moment où la culture et les valeurs religieuses et les appareils d'église qui en ont le monopole englobent, contrôlent et absorbent le tout de la vie sociale – et on narre des épisodes successifs de *reculs*. En ce sens, le mot désigne non seulement une suite d'événements concrets, mais il aboutit à une somme supérieure à ses épisodes: ce sont des événements qui se cumulent, qui font boule de neige. La nationalisation des

¹⁸ Pagnerre, 1865, 302.

¹⁹ *Histoire de l'athéisme*, 413.

biens du clergé par la Révolution, la suppression des délits religieux en droit positif (blasphème etc.) sous la Monarchie de juillet, l'interdiction des congrégations enseignantes par Jules Ferry: ce sont, pour la France, des événements précis, séparés dans le temps, mais qui, mis ensemble, esquissent aussitôt un vecteur cumulatif.

On peut supposer que depuis longtemps dans l'Europe des petites villes et des villages, en dépit du qu'en-dira-t-on qui incitait à l'hypocrisie, la fréquentation religieuse ne répondait plus qu'à une routine conformiste qui finissait par peser. Ce qui va achever, dans les années du milieu du 20^e siècle, la sécularisation dans les campagnes, en Grande Bretagne par exemple où la fréquentation dominicale se maintenait vaillamment, ce sont la télévision, la bagnole et l'ouverture de centres d'achat.

Les chercheurs étendent le constat à toute l'Europe occidentale avec des variations dans le temps, les paramètres retenus étant: fréquentation de l'église ou du temple, mariages, baptêmes, funérailles, catéchisme. Ils notent par exemple que les Anglais persistent jusqu'à ce jour à se dire membres de la *Church of England*, de l'Église presbytérienne etc., mais que pour la majorité d'entre eux cette affirmation ne correspond plus à *aucune* pratique.

Dans les pays scandinaves, pays jadis très traditionnels de mœurs, on l'a oublié, la pratique est tombée à 5% environ vers 1950.

Les USA font seuls exception en Occident avec quelques pays du ci-devant Pacte de Varsovie, mais avec des variations fortes d'un État à un autre, et il importe de noter qu'une baisse continue de la pratique religieuse s'y observe aussi depuis le temps d'une génération et plus.

La sécularisation comme incroyance intime ou affichée, est à englober dans une vaste et apparemment irrésistible mutation séculaire de la psychologie humaine (peut-être faut-il spécifier «occidentale») qui correspond à l'un des sens, le plus large, que Max Weber a donné à «désenchantement». La sécularisation des institutions, lent processus étalé sur plus de quatre siècles, sécularisation combinée aux avancées de la science, aboutissant fatalement, quoique non moins lentement et avec un décalage qui reste à expliquer, au recul des pratiques, puis enfin à la dé-divinisation, *Entgötterung*, des consciences, au désenchantement rationaliste intégral des esprits. Le désenchantement s'accroît et débouche sur la modernité dé-divinisée, rationnelle-scientifique et individualiste, quoiqu'assise encore et pour longtemps sur des fondations essentiellement chrétiennes.

— Sociomachie de la science et de la religion

«Madame Lefrançois: — Taisez-vous donc, monsieur Homais! vous êtes un impie! vous

n'avez pas de religion!» Le pharmacien répondit :

— J'ai une religion, ma religion, et même j'en ai plus qu'eux tous, avec leurs momeries et leurs jongleries! J'adore Dieu, au contraire! Je crois en l'Être suprême, à un Créateur, quel qu'il soit, peu m'importe, qui nous a placés ici-bas pour y remplir nos devoirs de citoyen et de père de famille; mais je n'ai pas besoin d'aller, dans une église, baiser des plats d'argent, et engraisser de ma poche un tas de farceurs qui se nourrissent mieux que nous! Car on peut l'honorer aussi bien dans un bois, dans un champ, ou même en contemplant la voûte éthérée, comme les anciens. Mon Dieu, à moi, c'est le Dieu de Socrate, de Franklin, de Voltaire et de Béranger! Je suis pour la Profession de foi du vicaire savoyard et les immortels principes de 89! Aussi, je n'admets pas un bonhomme de bon Dieu qui se promène dans son parterre la canne à la main, loge ses amis dans le ventre des baleines, meurt en poussant un cri, et ressuscite au bout de trois jours; choses absurdes en elles-mêmes et complètement opposées, d'ailleurs, à toutes les lois de la physique.²⁰

Pour Monsieur Homais, qui est une grande figure du 19^e s., la Science va triomphalement avoir raison de la Foi pour le grand bien de l'humanité. Sous ses formulations militantes de jadis et encore de naguère, la volonté de sécularisation a tous les caractères d'un Grand récit millénariste tel que le 19^e siècle, fondateurs de «religions du progrès», en a construit les diverses variantes. La sécularisation comme téléologie, comme progrès vers le mieux et comme sociomachie à deux «camps», la sécularisation narrée comme le dévoilement progressif du sens de l'aventure humaine et conquête finale par l'homme de son potentiel rationnel, la sécularisation aboutissant à un état achevé, bienheureux et indépassable, irréversible, est typiquement un de ces Grands récits qui ont structuré les «religions séculières». Historiquement, le paradigme de la sécularisation est de caractère religieux. Il a la structure chiliastique de ces religions succédanées, du «deuxième type», dans lesquelles les premiers modernes ont investi une foi qu'ils se représentaient comme anti-religieuse puisqu'allant «dans le sens du Progrès». Dans ce paradigme de la science accompagnant la «marche» de l'humanité et lui servant de guide et de libératrice, qui est le paradigme même du progrès, la religion – le catholicisme romain en fait²¹ – figure l'adversaire à vaincre, et qui sera d'ailleurs bientôt vaincu par elle. La religion est ce à quoi la science vient se *substituer*. La Science doit «remplacer» le dogme, elle va «détrôner» Dieu, s'exclament lyriquement les libres penseurs, elle démontre incessamment que «Dieu a fait son temps». Contre les adorateurs du passé, les «étonnants résultats» de la science, les «mille merveilles» de l'industrie moderne, la vapeur et l'électricité qu'elle maîtrise

²⁰ *Mme Bovary*, II, 1.

²¹ «Le catholicisme [est] en contradiction et en lutte de tous les côtés avec la science moderne», Littré, *Conservation, révolution, positivisme*, op.cit., xxv.

désormais pour le bien de tous, témoignent de la capacité de la science à bouleverser les mœurs et à les épurer, à apporter à tous ses abondants «bienfaits». 19^e siècle, «Siècle des merveilles», écrit-on. La science «gouverne le monde», a dit Michelet, un monde qui a plus changé grâce à ses «découvertes» en un demi-siècle que depuis le début de l'Ère chrétienne. Or la science est athée, elle ne peut que l'être par sa nature rationnelle. Elle accomplit sa «mission» en libérant les hommes, elle est à «leur service». Elle affranchit les cerveaux des dogmes et des préjugés, elle délivre l'homme moderne des antiques servitudes, et elle ouvre au légitime besoin d'«idéal» des horizons infinis et exaltants. Elle découvre, elle émancipe, elle explique et elle guide l'Humanité dans la voie du progrès. Ses progrès lui confèrent des «droits imprescriptibles» à la reconnaissance des hommes.

Darwin avec son *Origine des espèces* est venu remplacer la fable de la Genèse: cas-type de substitution du savoir scientifique à la fable. La virulente controverse qui déchire l'Angleterre depuis la parution en 1859 de *On the Origin of Species* s'est étendue à tout le continent. – L'idée même laquelle constitue la rupture épistémologique radicale opérée par Darwin, si radicale qu'elle échappe encore parfois aujourd'hui d'une évolution *non téléologique* est toutefois restée inintelligible à ses contemporains les plus lettrés et les plus savants.²²

Il y a deux façons de connaître le monde, elles sont antinomiques: la foi (comprenez: l'ignorance et le fanatisme) et la science. Face à leur concurrence, chaque homme est tenu de choisir entre la raison et la déraison comme entre la liberté et l'esclavage – car la science «affranchit» alors que la religion «enchaîne». *Ou bien, ou bien*. «Quiconque croit à la science méprise les miracles».²³ «Qui est-ce qui voudrait renier les conquêtes de la science et de la philosophie, obtenues au prix des bûchers et des tortures, pour revenir aux siècles de superstitions et de ferveur, en perdant la liberté?» exclame Proudhon.²⁴ «Ce qui est sûr, c'est qu'en matière de religion, tout homme qui ose s'abandonner à sa raison est invinciblement conduit à renier sa foi.»²⁵

C'est la philosophie des sciences qui désormais prenant la place ou plutôt s'élevant au-dessus des religions et des métaphysiques, éclairera à la fois les consciences individuelles et celle de l'humanité; telle est LA LOI DU PROGRÈS, prouvée par l'histoire

²² Yvette Conry, dans sa monumentale *Introduction du darwinisme en France*, Vrin, 1974, conclut que Darwin, dans son originalité cognitive à savoir comme penseur d'une évolution sans téléologie, n'est toujours pas «introduit» à la fin du siècle dans la France savante en raison d'obstacles d'intelligibilité d'origine lamarckienne.

²³ Sigismond Lacroix, *Le Radical*, 15.6.1889.

²⁴ *Le droit au travail et le droit de propriété*, Garnier, 1850, 17.

²⁵ *Ibid.*, 16.

même des croyances et des doctrines relatives au progrès.²⁶²⁷

L'erreur ou la vérité, mais aussi l'asservissement ou la liberté. La religion, c'est la pensée enchaînée, la science, la pensée libre. «Là où vous avez mis la foi, mettez la science. La paix sociale est là et aussi le *salut* collectif»: rien ne fut plus religieux que cette phraséologie anti-religieuse – des esprits suspicieux ont relevé ce trait depuis toujours.

L'«Église» est le refuge de «tout ce qui veut ramener le monde en arrière», – un tout auquel s'attachent une suite de mots récurrents: *superstition, ignorance, servitude, fanatisme, hypocrisie, barbarie, obscurantisme, perversions*. Ses défenseurs, les «cléricaux», «essayent d'arrêter le monde dans sa marche progressive, dans son évolution vers un état meilleur des choses».²⁸

Néfaste en politique, inutile ou dangereuse en morale, hostile enfin à la libre recherche, [la religion] ne saurait plus être qu'un boulet de servitude ou un masque d'hypocrisie.²⁹

La catachrèse qui revient est celle de la Nuit et la Lumière: l'«antithèse du progrès et de la foi illumine les plus hauts sommets de l'histoire»³⁰. La science est la lumière, l'Église, «la nuit». «La Nuit tient à ses ordres 50.000 prêtres, 50.000 congréganistes, et à peu près 40.000 instituteurs car presque tous aujourd'hui obéissent à la sacristie», dénonce, grondeur, le vieux révolutionnaire Auguste Blanqui.³¹

Tout Grand récit se crée et révère un panthéon de héros. Le rationalisme scientifique en lutte contre l'obscurantisme a ses héros et ses martyrs. Le récit du combat de la Science contre le Dogme est illustré par le martyrologe de savants et de penseurs persécutés, Étienne Dolet, victime du fanatisme de l'Église,³² Galilée condamné pour avoir dit que la Terre tourne, William Harvey poursuivi pour avoir prouvé que le sang circule. Beaucoup de

²⁶ G. De Greef, in *Almanach de la question sociale* 1896, 40.

²⁷ *La libre pensée*, 4. 7. 1880, 1. Sociomachie manichéenne qui est la base de la propagande anticléricale: «Nous sommes pour les conquêtes de la Révolution contre tout retour en arrière. Nous sommes pour la Déclaration des droits de l'homme contre le Syllabus», *La France anticléricale*, 21. 2. 1892, 1.

²⁸ A. Mailleux, *Ainsi soit-il*, Charleville, 1889 (?), 9.

²⁹ Aug. Dide, *La fin des religions*, Paris: Flammarion, [1900], 429.

³⁰ G. Tridon, *Du molochisme juif. Études critiques et philosophiques*, Bruxelles: Maheu, 1884, xii.

³¹ *Critique sociale*, op. cit., I, 202.

³² Paris lui élève une statue en 1889.

républicains furent des admirateurs du positivisme de Comte : l'humanité rationnelle honore et glorifie à jamais les hommes de génie et de coeur qui ont été les promoteurs de ses progrès vers le bien, le vrai, le beau et le juste. Ils se substituent au culte des saints catholiques, tous pervers illuminés. La République occidentale organisera le culte systématique des «grands hommes» qui ont éclairé la marche de l'humanité et contribué au progrès, «culte qui, en idéalisant l'Humanité, doit cultiver en nous avant tout les sentiments propres à l'existence qu'elle nous prescrit».³³ Edouard de Pompéry dans *La morale naturelle et la religion de l'humanité*, 1891, énumère chronologiquement: Bouddha, Zoroastre, Moïse, Confucius, le vieil Homère «et la brillante pléiade des philosophes et artistes grecs», Pythagore, Archimède, Cicéron et Virgile, Dante, Machiavel, Rabelais; Érasme, Ramus, Bernard Palissy, Descartes, Pascal, Spinoza, Denis Papin, Molière, La Fontaine, Corneille, Copernic, Kepler, Galilée, Newton, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau, Lavoisier, James Watt, Jacquard.

Il y avait à cette sociomachie une conclusion pratique, un mandat donné par l'Histoire aux progressistes: «Arrachons du cerveau les idées religieuses et à bas les prêtres!»³⁴ Les anticléricaux de tous bords et de toutes classes sont unis dans des combats concrets sans cesse renouvelés: pour les enterrements laïcs, les mariages civils, la laïcisation des écoles, des hôpitaux, interdiction des cloches, des processions. Ce, jusqu'à la Séparation de 1905.

Il fallait pour les blanquistes aller bien plus loin, aboutir à supprimer la religion et ceci avait un sens très concret: supprimer certes le budget du culte, mais confisquer toutes les propriétés du clergé, interdire les prêtres et faire tomber leurs activités sous le coup de la loi. Supprimer la religion et le «bonheur illusoire» qu'elle promettait, c'était réclamer le droit de revendiquer ici-bas un bonheur réel. Religion de résignation, le christianisme était incompatible avec l'esprit révolutionnaire.

— La propagande anticléricale³⁵

Une immense production imprimée propagandiste qui actionne et diffuse les mêmes

³³ Comte, *Catéchisme*, éd. 1891, 59.

³⁴ *La Voix du peuple* (Marseille), 7.4.1889, 4.

³⁵ Voir aussi seul livre de synthèse : Jacqueline Lalouette, *La République anticléricale, XIXe-XXe siècles*. Paris, Seuil, 2002, coll. «L'Univers historique»). Et *L'anticléricisme en France : de 1815 à nos jours* / René Rémond.

thèmes va des libres penseurs et radicaux aux socialistes de tous bords, elle développe le récit des crimes et hontes de l'Église et montre les absurdités des dogmes et des dévotions. Vaste thématique où reviennent en vrac, de 1870 à 1914, les «ensoutanés», les «corbeaux», la «vermine noire», les jésuites et leurs conspirations, les religieuses «hystériques», les «monstres en soutanes» et autres petits frères pédérastes qui «salissent les mômes» si nombreux comme on verra sous la Troisième République à comparaître mois après mois en correctionnelle et aux assises), les «suggestions graveleuses» du confessionnal, les «affreuses indécences» des manuels de confesseurs (republiés *in extenso* par les librairies anticléricales, ils ont contribué à donner quelques idées informées sur la sexualité au lectorat populaire), les «contes surannés» de la Bible et les monstruosité d'un Jéhovah rancunier et quinteux, le serpent qui «rampera sur le ventre» et Jonas dans le ventre de la Baleine, les plaisanteries sur l'opération du Saint-Esprit et sur l'Immaculée Conception, l'absurdité des miracles des deux Testaments, les contradictions des Évangiles, les crimes des Papes, la Papesse Jeanne, César Borgia, l'Inquisition et ses bûchers, Torquemada, le Saint Prépuce, la Sainte Ampoule, la Sainte Robe d'Argenteuil et autres dévotions grotesques, Lourdes, la Salette et autres mariophanies tournées en ridicule, la

«foire aux reliques», la persécution des libres penseurs et des savants, Galilée, Étienne Dolet, le chevalier de la Barre, Renan, Darwin, les anathèmes du *Syllabus*, le coût pour la République du clergé concordataire, l'«atrophie mentale» procurée par les écoles congréganistes... – vaste bric-à-brac cumulatif qui forme au siècle passé une sorte de culture semi-érudite de très large diffusion.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Léo Taxil de qui je viens de parler, avant sa «conversion», s'était spécialisé dans les années 1880 dans ces sortes de compilations diffusées par la Librairie Anticléricale: *La religion du crime*, *Les débauches d'un confesseur*, *L'album anti-clérical*–dessins comiques de Pépin, sur le texte de Léo Taxil, *Les maîtresses du pape : roman historique anticlérical* etc.³⁶ Cette vaste production vulgaire, obscène souvent, est censée amuser le peuple, — «tuons-les par le rire», conseillait Léo Taxil. La clérico-pornographie a été une véritable industrie

³⁶ Dans la société canadienne française dominée par le clergé, le libéral Louis-Antoine Dessaulles qui terminera sa vie en exil publie le *Petit bréviaire des vices de notre clergé*, rééd. établi par Georges Aubin, Éditions Trois-Pistoles, 2004

dans la littérature de masse de 1880 à 1914. L'éditeur Simon diffuse *la Bible folichonne, les Amours secrètes du Pape Pie IX* («en vente partout, 10 c. la livraison»), *le Curé Mingrat (les Crimes du Clergé)*, tous ouvrages repris du fonds Taxil. La presse républicaine fait de la publicité pour ces brochures qui «flagellent de la saine façon les drôles et les pitres de l'autel et de la sacristie». *La Vie drôlatique des saints, Miracle !, Les Jésuites dévoilés, L'Inconduite des prêtres due à leur célibat forcé, Petit catéchisme pornographique* : tels sont quelques autres titres, parlants, de cette production.

On réédite aussi alors, viens-je de dire, les authentiques *Livres secrets des Confesseurs dévoilés aux Pères de famille*, édition-pirate due à l'ingéniosité de Taxil qui avait mis ainsi la main sur un «ready-made» anticlérical, lequel présentait l'avantage additionnel d'offrir une initiation à la sexualité relativement informée et précise !

Une production romanesque destinée à montrer les agissements des «hommes noirs» dans «le secret du confessionnal» fleurit aussi dans ce secteur, nous en parlerons plus loin. Les satires féroces contre la prêtraille, contre les noirs, les ratichons, les calotins, les ensoutanés, les corbeaux, les cléricochons, les vaticanards, le phylloxera clérical remontent à des recettes médiévales sur les moines et les nonnes, leur succès populaire est garanti. La sexualité «malsaine» du «tonsuré» est au cœur de la dénonciation.

La Science a procédé souverainement à l'analyse des religions et de l'état mental des dévots, et elle a livré ses conclusions. La médecine permet de diagnostiquer les adeptes de ces croyances déraisonnables et réactionnaires: la foi religieuse est une *névrose*: «les conceptions religieuses, causes de tant de maux, doivent être considérées comme des faiblesses de primitifs, et leur durée aujourd'hui comme des maladies mentales formant un chapitre de pathologie cérébrale». ³⁷ Jeanne d'Arc était une hallucinée, Marie Alacoque, la révélatrice du Sacré Cœur, une hystérique. La foi, définit le blanquiste Gustave Tridon, «est la maladie nerveuse du genre humain». ³⁸ La psychopathologie de la foi religieuse est analysée par des savants positivistes, des psychiatres dont on diffuse dans le grand public les théories en jubillant. «La religion est une faiblesse fonctionnelle due à l'imperfection de notre organe pensant», diagnostiquait le fameux psychiatre berlinois Max Nordau dans ses *Mensonges conventionnels de la civilisation*. ³⁹ Pour Max Nordau, le «mensonge religieux» est en effet le premier des «mensonges conventionnels» de notre civilisation et celui qui attire le plus d'imposteurs, de pervers, de cyniques ou fanatiques. Diagnostic bien antérieur à celui de Freud.

³⁷ Paul Robin in *Almanach de la question sociale 1897*, 127.

³⁸ *Du Molochisme juif*, op.cit., xx.

³⁹ Trad. de l'allemand, Paris: Hinrichsen, 1886. Page 54.

● Je rappelle que peu après la 1^{ère} Guerre mondiale, Sigmund Freud qui n'est certainement pas «original» ici, va faire de la religion un «dispositif névrotique» une «névrose collective», névrose «infantile» de caractère obsessionnel dont l'humanité peine à se débarrasser si elle doit y parvenir jamais, si elle doit jamais devenir *adulte*.⁴⁰ Freud propose, de la religion, une sereinement brutale explication psychanalytique qui était peu faite pour lui susciter la sympathie des spiritualistes. Les dogmes religieux ne sont pas des conceptions erronées, mais des «illusions», ce sont des réalisations de désir, leur force et leur perpétuation tiennent à la force de ces désirs renforcé par la compulsion d'une «névrose infantile». Ni l'expérience ni la réflexion ne les expliquent, les rationalisations viennent après coup. Le Dieu protecteur et donneur d'ordres est une image du Père. Je peux ressentir le besoin d'une puissance tutélaire, ceci ne prouve évidemment pas que cette puissance existe. La question que pose Freud n'est pas de se demander si cette «illusion» religieuse a été et est nocive ou utile ou un peu des deux; il lui suffit de la dire intégralement fantasmatique, étrangère à la santé psychique.

— «Dieu c'est le mal»

Au milieu du 19^e siècle, la polarisation, déjà observée au 18^e, entre une libre pensée «modérée» et déiste et un militantisme antireligieux et athée s'accroît – activisme porté du côté des blanquistes à prôner des solutions rapides, radicales et violentes. L'anticléricalisme s'étend et se mue en anti-religion radicale. Si certains anticléricaux modérés, certains bourgeois, déistes respectueux, ont prétendu au 19^e siècle combattre les seuls «empiétements» de l'Église tout en respectant la foi «sincère», la logique prédominante de la réflexion et de l'action d'extrême gauche fut bien celle de la dénonciation en bloc du fait religieux, depuis les «ratichons» jusqu'à Dieu le Père, et d'un combat sans quartier contre *tout cela*. «Le règne absurde du nommé Dieu doit finir pour faire place à la science.»⁴¹ «Ceci tuera cela», le propos de l'abbé Frolo est compris comme voulant dire: ceci, la science, tuera cela, la religion. Tous les réquisitoires ne pouvaient que conduire à la formule de l'athéisme actif, celle de Proudhon, le grand précurseur, «Dieu, c'est le mal» ou à celle, véhémement et inconséquente, de Bakounine, «Si Dieu existait, il faudrait l'abolir».⁴² Il ne s'agit plus seulement alors de dénoncer l'Église, rempart de la réaction. Il s'agit de travailler à la «mort de Dieu», à la destruction de toute religion et à l'extirpation de toute foi en un au-delà. Le progrès l'exigeait. «L'athéisme est la démolition

⁴⁰ *Die Zukunft einer Illusion*. Wien: Internationaler Psychoanalytischer Verlag, 1927 ➤ *L'avenir d'une illusion*. Paris: Denoël et Steele, 1928. ☞ Dépouillé sur l'édition des PUF, coll. «Bibliothèque de psychanalyse», 1971.

⁴¹ *Le Cri du peuple*, 1.1.1889, 1.

⁴² Exergue de la revue *Ni Dieu ni maître*, 23.5.1885. Sur l'histoire de la libre pensée, on verra J. Lalouette, *La libre pensée en France, 1848-1940*. Préf. de Maurice Agulhon. Paris: Albin-Michel, 1997.

de Dieu, usé sans cesse par la Raison, reculant devant la civilisation et le progrès...»⁴³ «Le règne absurde du nommé Dieu doit finir pour faire place à la science.»⁴⁴ Plus on nie l'existence du «nommé Dieu», plus on en fait l'adversaire à abattre. «Guerre à Dieu!», s'écrie le futur marxiste Paul Lafargue en 1865. Si, dans l'atmosphère spiritualiste des années 1830-1840, Proudhon tranchait par ses blasphèmes sur la rhétorique religieuse du moment, il fait entrevoir l'évolution prochaine des propagandes socialistes révolutionnaires. Son envolée fameuse venait compléter son provocateur «la propriété, c'est le vol»:

Dieu imbécile, ton règne est fini; cherche parmi les bêtes d'autres victimes (...) car Dieu, c'est sottise et lâcheté; Dieu, c'est hypocrisie et mensonge; Dieu, c'est tyrannie et misère; **Dieu, c'est le mal.** (...) Il n'y a pour l'homme qu'un seul devoir, une seule religion, c'est de renier Dieu.⁴⁵

Indignation renforcée des gens de bien contre Proudhon qui met la preuve de sa scélératesse sur la somme: «il appartenait bien à cet esprit malade qui venait de nier la propriété, c'est à dire la morale et la justice, de compléter son œuvre par ce dernier blasphème!», s'indigne Jules Breynat.⁴⁶

— Alliance de classe

Le mouvement ouvrier a été largement pénétré de la haine des «curés» et du mépris des «superstitions religieuses» au grand déplaisir des dogmatiques – comme les marxistes orthodoxes – attachés à l'axiome *classe contre classe* et prompts à voir dans toute autre cible que la bourgeoisie «en tant que classe» l'action du déviationnisme et le danger de l'alliance avec les républicains bourgeois. Tant de militants pourtant fraternisaient avec des bourgeois dans les Loges, à la Ligue des droits de l'homme, dans les associations de libre-pensée que ce mot d'ordre était vain. La haine commune de l'Église et des «curés» a scellé l'adhésion d'une partie, majoritaire, du prolétariat organisé à la République.

Sans doute, peut-on rappeler que Jaurès et quelques autres figures socialistes furent des spiritualistes. Cependant, à lire la propagande des partis après la Commune, l'anticléricalisme prôné dans les journaux est résolument négateur, il est anti-religieux : le prolétariat devait se débarrasser des superstitions pour aller vers l'Avenir. «La religion, traite frauduleuse tirée sur l'au-delà, se dissipe comme une brume malsaine dans le cerveau

⁴³ Tridon, Gustave. *Du molochisme juif. Études critiques et philosophiques.* Bruxelles: Maheu, 1884, xii.

⁴⁴ *Le Cri du peuple*, 1.1.1889, 1.

⁴⁵ *Système des contradictions économiques, ou philosophie de la misère*, Paris: Guillaumin, 1846, I, 415-6 et II, 306.

⁴⁶ *Les socialistes depuis février [1848]*, Paris: Dentu, 1850, 113.

du peuple travailleur!»

Tout au long du siècle XIX, les bourgeois radicaux ne se montrent pas moins manichéens dans leur vision politique que les plébéiens les plus ‘rouges’ : «D’un côté, les ennemis de la liberté, de la Révolution, de la République. De l’autre, le Parti républicain uni.»⁴⁷ C’est une singularité française que cette partie marchante de la classe dominante qui ne cesse de se légitimer en se référant à une lutte grandiose entre le bien et le mal, «Dieu et le roi d’un côté; la République et l’Humanité de l’autre», ainsi que l’écrit Émile Littré, doctrinaire du positivisme de Comte lequel forma pour quelques générations la version “bourgeoise” des Grands récits de l’histoire.⁴⁸ Michelet disait cette sociomachie en termes plus métaphysiques encore: «Il n’y a plus que deux partis, comme il n’y a que deux esprits: *l’esprit de vie et l’esprit de mort.*» La lutte où il se voit engagé contre «la réaction» anti-démocratique et cléricale génère, chez l’essayiste le plus bourgeois de mœurs et de vie, une rhétorique sans quartier dont la véhémence n’a rien à envier aux brochures révolutionnaires. Eugène Pelletan s’adressant à un éminent prédicateur sous l’Empire, le Rév. P. Félix, lui promet en ces termes une lutte sans quartier:

Vous le voyez, mon Révérend Père, il n’y a entre vous, fils d’Ignace de Loyola, et nous, fils de la Révolution française, aucune transaction, aucune entente possible. (...) Le même sol ne saurait nous porter; suivons donc de part et d’autre notre destinée, vous vers le passé, nous vers l’avenir. À vous, la mort, à nous, la vie! À vous, la nuit, à nous, la lumière!⁴⁹

Une telle haine lyrique d’un bourgeois éclairé est sûrement sincère, mais l’anticléricisme a été aussi délibérément instrumentalisé par les radicaux au pouvoir comme un moyen de rallier les classes populaires à la république «bourgeoise» étant donné que, depuis Blanqui et le blanquisme, voyez plus haut, la haine du «curé» avait été profondément intégrée aux haines du socialisme émergent.

C’est un sport des jeunes ouvriers des villes de «couaquer» le prêtre qui passe (= imiter par dérision le cri du corbeau en présence d’un prêtre en soutane) et de lancer des défis blasphématoires au bistro. On perçoit le caractère *performatif* du blasphème militant : c’est un acte provocateur – puéril – par lequel on somme «le Nommé Dieu» de faire, par son absence de réaction au défi qu’on lui lance, la preuve immanente de son inexistence. L’anticléric se fait un devoir de «blasphémer» chaque fois que possible – fréquemment

⁴⁷ *La Marseillaise*, 4.1.1889, 1.

⁴⁸ Littré, Émile. *Conservation, révolution et positivisme*. Paris: Ladrangé, 1852, 289.

⁴⁹ Pelletan, Eugène. *Le monde marche. Lettres à Lamartine*, Paris: Pagnerre, 1857, 357.

ceci revient à donner un sens gaulois aux paroles sacramentelles et aux termes du culte. Il admet que le «nommé Dieu», dans son inexistence, ne risque pas d'en être affligé, mais il n'ignore pas que le sacrilège provoquera chez le calotin qui par aventure l'entendra une désopilante indignation.

Les anticléricaux sont férus d'érudition religieuse, le détournement du vocabulaire ecclésiastique en parodie sacrilège auquel ils se livrent avec jubilation, fait qu'il n'y a pas comme eux pour parler obsessionnellement de «schisme», d'«apostasie», «grâce divine», «contrition», etc. M. Camille Pelletan abandonne un instant la gravité requise d'un Ministre de l'Intérieur pour répondre à une interpellation de Mgr Freppel, évêque d'Angers et député, sur la réduction du budget des cultes : «Je ne me sens pas dans l'état de contrition nécessaire pour faire pénitence de ce péché». – Réplique qui fait ricaner à gauche et que la droite juge odieuse et imbécile.

Plus on est à gauche dans la topographie républicaine, plus on conjoint anticléricalisme et anti-religion, plus on va en jubilant jusqu'à la rhétorique blasphématoire décide: «L'ennemi, c'est Dieu. Le commencement de la sagesse, c'est la haine de Dieu, cet épouvantable mensonge qui, depuis six mille ans, énerve, abrutit, asservit la pauvre humanité».⁵⁰

Les doctrinaires socialistes tiraient toutefois de la sociomachie de la Science, soutenue par les «hommes de progrès», en lutte avec l'Église, leur variante propre: la religion est un instrument au service des «privilegiés», elle a toujours été le «rempart» de la classe dominante; elle est une machine «au service du Capital». Le manichéisme des luttes sociales trouve un nouvel avatar: /Cléricalisme vs Socialisme/ : «Le socialisme veut édifier la cité future par la vérité, la science et la justice. Le cléricalisme veut dominer le monde par le mensonge et l'imposture.»⁵¹ Contre les apparences de déchristianisation des classes dirigeantes des grandes villes à tout le moins, le socialisme va persister à soutenir que la bourgeoisie française demeurait confite en la foi catholique alors que le prolétaire, plus rationnel, plus scientifique, ouvert sur l'avenir, l'avait abandonnée. «La bourgeoisie, écrit le jeune Paul Lafargue, a besoin d'une religion qui lui promette une vie céleste pour continuer sa vie terrestre de fainéant et de jouisseur.»⁵² Le marxiste Lafargue ne modifiera jamais ses convictions antireligieuses de carabin; il leur donnera seulement plus tard une teinture marxisante: toute classe dominante maintient son pouvoir par la force brutale et par la domination intellectuelle ; à ce titre, «le christianisme est la religion fabriquée sur

⁵⁰ Gustave Flourens, «Athéisme pratique», *La Libre pensée*, 12.5.1870.

⁵¹ *Le messenger socialiste*, Albert, sept. 1908, 1.

⁵² In *La Défense* (guesdiste, Troyes), 22. 2. 1907, 1.

les besoins moraux et les intérêts matériels de la bourgeoisie.»⁵³ Les quelques grands patrons, dévots ou calculateurs, qui imposaient un peu de catéchisme aux ouvriers de leurs «bagnes industriels» servaient de preuve aux socialistes du lien entre catholicisme et oppression de classe. «La Peste religieuse», titre volontiers la presse révolutionnaire. «La religion est le fléau du monde», écrit dans ses cachots, déchaîné, Auguste Blanqui – et il s’agissait bien de la religion comme telle (non de l’influence de l’Église etc.): «Vous êtes l’imposture, l’hypocrisie, la violence, le parjure, la trahison, le vol, le viol, le meurtre, la débauche, l’immoralité, l’ineptie, la misère, l’ignorance, la nuit.»⁵⁴ — «César, Shylock et Loyola», formulait encore le vieux révolutionnaire: un seul ennemi coalisé contre le Peuple, un ennemi à trois têtes, la tyrannie, l’argent et la religion.⁵⁵ Supprimer la religion et le «bonheur illusoire» qu’elle promettait, c’était réclamer le droit de revendiquer ici-bas un bonheur réel. Religion de résignation, le christianisme était incompatible avec l’esprit révolutionnaire Pas de socialisme possible tant que la religion survivra, telle était la doctrine de l’Enfermé: «le monstre de l’ignorance est là debout, barrant à l’humanité le chemin de la terre promise».⁵⁶ Heureusement, constatait en 1880 son disciple, Édouard Vaillant, «l’ouvrier des villes est un athée, il est délivré de Dieu comme il sera bientôt délivré du patron.»

— La fin des religions

Le Grand récit antireligieux, s’aventurant dans le proche avenir, conte par anticipation l’imminence de la mort de l’Ennemi. La science, aidée des hommes de progrès, lui a déjà porté des coups dont «elle ne se relèvera pas». «Encore vingt ans et la destruction sera complète»⁵⁷, la science matérialiste aura vaincu la foi. «La pensée a tué la foi, toutes les religions sont irrévocablement condamnées».⁵⁸ La «décrépitude morale» du christianisme au XIX^{ème} siècle, dont on relève bien des indices, prouve sa décadence et présage de son entrée en agonie. Auguste Dide, philosophe positiviste, au début du XX^{ème} siècle, a cru pouvoir prévoir *la Fin des religions*. Son livre a eu du succès. Il décrit les reculs du christianisme tout au long du XIX^{ème} siècle, en dresse le bilan globalement négatif et en pronostique la disparition finale – non sans jubilation: «Le christianisme devient semblable à un vieil oiseau qu’on aurait placé sous le récipient d’une machine pneumatique. À chaque

⁵³ Paul Lafargue, *Cours d’économie sociale*, Paris: Oriol, [1881], II, 3.

⁵⁴ *Ni Dieu ni maître*, 26.11.1880, 1.

⁵⁵ *Critique sociale*, op. cit., I, 202.

⁵⁶ *Critique sociale*, I, 182.

⁵⁷ Roret, *Les mensonges des prêtres*, Paris, 1889, 151.

⁵⁸ Charles Malato, *Philosophie de l’anarchie* (éd. Stock, 1897), 40.

mouvement de rotation, l'air respirable diminue et l'oiseau bat de l'aile en signe de détresse et de mort. L'agonie sera longue; mais le dénouement est inévitable. (...) La force des choses, la logique immanente, la science feront leur œuvre».⁵⁹ Le travail de sappe de la science, motrice du progrès, avait déjà été salué par les réformateurs romantiques, «la science relègue au nombre des fictions chimériques et dangereuses toute croyance à une vie, à un être surnaturel».⁶⁰

La propagande socialiste s'accordait à la prédiction «bourgeoise» sur l'extinction inévitable de la religion avec une variante cependant – la Révolution, ajoutait-elle, parachèverait seule ce que la science avait commencé. L'influence de l'Église ne devait donc s'éteindre vraiment qu'avec la fin du régime capitaliste. Le christianisme avait promis l'égalité dans l'autre monde, le socialisme la procurerait aux humains dans celui-ci. Dans la société collectiviste future, les vestiges religieux, prédit-on, seront «remplacés» par «la philosophie édifiée sur les bases du rationalisme scientifique».⁶¹ Dans tous les cas, libérée de l'«hypothèse Dieu», une morale «supérieure» se développera, en accord avec les enseignements de la science et avec l'esprit d'altruisme qui animera la société.

Les blanquistes, possédés par la haine des cléricaux et des charlatans ensoutanés, étaient pour la manière forte: il fallait supprimer les cultes, expulser les prêtres, arrêter les derniers fidèles, détruire, raser les églises.⁶² Pour les autres socialistes, il fallait au contraire s'armer de patience seulement: la religion décrépite et rendue inutile ne sera pas autoritairement supprimée, elle «disparaîtra d'elle-même», le reflet religieux «s'évanouira»... Le bien-être général rendra inutile tout appel à un chimérique espoir céleste comme il fera disparaître l'alcoolisme et pour les mêmes raisons. Le régime socialiste se montrera d'autant plus aisément tolérant que ce régime aura par lui-même une influence délétère sur les survivances religieuses: «[la religion] ne saurait pas plus vivre sous le régime collectiviste qu'un oiseau sous une cloche d'acide carbonique», explique un essayiste.⁶³ Tout de même, le budget des cultes sera supprimé, mais les prêtres pourront s'ils le veulent, dire la messe *gratis*. Auguste Blanqui qui était prêt à prendre les moyens qui convenaient pour accélérer le mouvement, avait le premier prédit cette disparition rapide après la Révolution, et

⁵⁹ Op. cit., Flammarion, 1902, 443. D'autres en grand nombre, ont fait cette facile prophétie dont on pourrait dresser une anthologie chronologique: «Je crois que le XXème siècle sera un siècle d'athéisme» etc., Victor Joze, *Petites démascarades*, Paris: Kolb, 1889, 83. C'est le ton des livres savants ou lettrés; dans les journaux populaires, c'est plus brutal: «Dieu a fait son temps», s'y réjouit-on, et les religions ne seront bientôt plus que des «curiosités historiques», Varlin in *La Marseillaise*, 19. 1. 1870.

⁶⁰ Dézamy, Théodore. *Code de la communauté*. Paris: Prévost-Rouannet, 1842, 261.

⁶¹ Charles Malato, *Philosophie de l'anarchie*, 24.

⁶² Blanqui, *Critique*, I 183.

⁶³ Lucien Deslinières, *L'application du système collectiviste*, Préf. de J. Jaurès, Paris: Revue socialiste, 1899, 373.

revoici la *preuve par l'avenir*: «la tartufferie religieuse, la plus infernale de toutes, ne sera plus qu'un souvenir historique, souvenir d'étonnement et d'horreur». ⁶⁴ «Bientôt seront relégués en quelque musée des horreurs Corans, Bibles et bouquins de même acabit qui depuis des siècles empoisonnent les cerveaux». ⁶⁵ Notre-Dame de Paris, spéculait-on, pourra être transformée en «Musée des antiquités religieuses» afin d'inspirer à la jeunesse future l'horreur des superstitions. ⁶⁶ Pour les autres lieux de culte, leur carcasse pourra «servir d'école ou de grenier public». ⁶⁷



La figure du Monstre en soutane

Dans le discours anticlérical dont je viens d'esquisser les principaux thèmes, la haine du prêtre éclate en des termes (pour nous) surprenants de véhémence. Elle inspire à l'extrême gauche des envolées qui sont des appels au meurtre:

Le prêtre par la honte de son état, par la hideur infamante de son costume, vit en dehors de la loi commune, de la solidarité. Contre lui tout est permis, clame Laurent Tailhade, poète et anarchiste, car la civilisation a un droit de légitime défense. Elle ne lui doit ni ménagement ni pitié. C'est le chien enragé que tout passant a le devoir d'abattre, de peur qu'il ne morde les hommes et n'infecte le troupeau. ⁶⁸

«La haine du prêtre est un des sentiments les plus profonds de l'homme, il en est aussi l'un des moins connus», note avec affliction Bernanos, *Monsieur Ouine*. Moins connu? Les «ensoutanés», les «porte-soutane», les «hommes noirs», les «bêtes à bon dieu», les «corbeaux», les «calotins», les «cafards», les «phylloxéras», les curés enfin ont formé un objet incandescent de haine idéologique – sur lequel s'est modelé dans une certaine mesure le complexe antisémite. La haine des jésuites, des «Rodin» (= odieux personnage de Sue dans *le Juif errant*) capables des crimes secrets les plus machiavéliques, et des pire turpitudes, haine active chez les libéraux dès la Restauration, demeure une variante virulente de la propagande contre les «frocards» de tout acabit.

⁶⁴ Aug. Blanqui, *Critique sociale*, 1, 187.

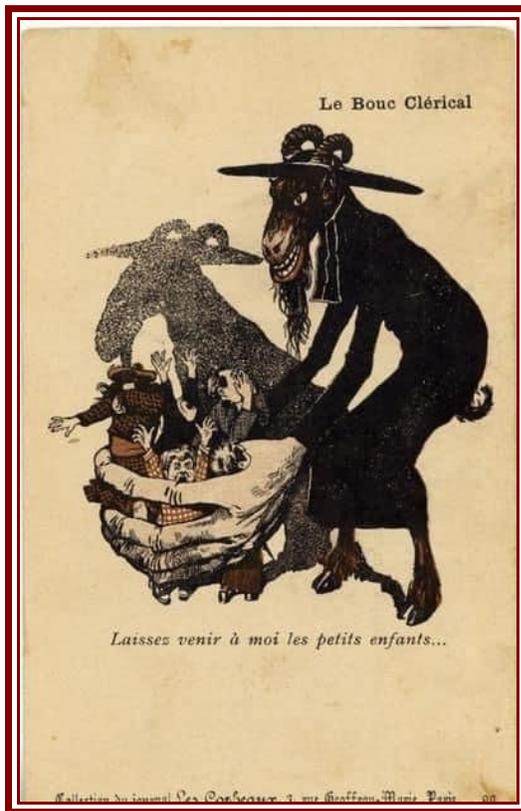
⁶⁵ *Le Combat social* (Limoges), 9.2.1908, 1.

⁶⁶ Olivier Souëtre, *La Cité de l'Égalité*, Paris: Le Roy, 1893, 6.

⁶⁷ Malato, Charles. *Philosophie de l'anarchie*. Paris: Savine, 1889, 91.

⁶⁸ *La raison*, 21.12.1902. Voir Guillaume Doizy, *Les Corbeaux contre la calotte. La lutte anticléricale par l'image à la Belle Époque*, Les Éditions libertaires, 2007

Cette haine a engendré même ce qu'on peut qualifier de phobie : la haine du clergé s'étend «viscéralement» à tout ce qui identifie le prêtre, la calotte, la soutane, etc.



La crédulité en des dogmes absurdes que le prêtre enseigne et l'infamie de ses moeurs, les vices immondes qui l'obsèdent sont toujours articulés ensemble sans que l'on cherche jamais à expliquer cette connexion qui semble fatale et évidente. La propagande par brochure illustre ce point. Prenons-en une : *les Mensonges des prêtres* par Ph.-François Roret, «député de la Haute-Marne». Ce pamphlet s'annonce comme écrit «en haine des éternels exploiters de la crédulité des peuples». Il développe, comme ses pareils, une réfutation systématique des dogmes théologiques, absurdes et immoraux, et une dénonciation parallèle de la malfaisance vicieuse et perverse des «curés». Il se sert des textes sacrés pour en faire paraître les variations et les contradictions. Il «prouve» l'inexistence de Dieu par les misères de l'humanité (Dieu étant parfait, tout puissant et miséricordieux par hypothèse) et par l'infamie des prêtres. Il ne recule pas devant la grosse plaisanterie, libertine ou scatologique, sur les Évangiles et les mystères sacrés. Cette

thématique anti-curé canalise et avive le ressentiment populaire séculaire contre les «ratichons». Ce sont des paresseux, qui «font bombance et vivent grasement à ne rien faire». Les dogmes sont des mensonges inspirés «par la plus pure cupidité». Les curés s'engraissent en extorquant de l'argent aux crédules et l'État concordataire se trouve obligé de les payer pour «atrophier les cerveaux» des enfants et «prêcher la révolte au nom du passé». Quant un préfet républicain suspend le casuel d'un de ces parasites, «nos bons curés» poussent des cris d'orfraie et la presse radicale d'ironiser : «comment a-t-il osé porter une main profane sur la chose que le clergé vénère le plus ?»⁶⁹

La haine du prêtre trouve encore à s'alimenter à la prétention de l'Église de «mettre son nez» dans la vie conjugale des Français, d'influencer les épouses dans «le mystère du confessionnal», de régenter, sournoisement, la vie des couples et de faire échec à des pratiques malthusiennes souhaitées. La fausse «morale des curés» qui salit les enfants de

⁶⁹ Roret, *Mensonges des prêtres*, p. 51

terreurs abrutissantes, apparaît tout aussi nuisible aux droits du mari et à la paix du ménage.

Tous ces reproches et accusations convergent toutefois vers un sujet de dégoût et d'horreur bien précis qui a à voir avec la «chose génitale» : la chasteté requise du prêtre, chasteté «contraire aux lois naturelles», ouvre la voie aux pires monstruosité. Castrateur-castré, voué à une chasteté impossible et «anti-hygiénique», le prêtre, chargé de «réprimer la nature» en lui et chez les autres, est fatalement porté aux «pires scélératesses». C'est ici l'essentiel de l'argumentation: le célibat clérical catholique est contre-nature, la science démontre qu'il conduit au détraquement mental et au crime sexuel. Le célibat est un état contre lequel protestent également le coeur, l'esprit et les sens . Propagateurs de dogmes irrationnels, les prêtres, loin de pratiquer la morale répressive qu'ils prêchent, sont des «monstres en soutane», — locution de presse dont je fais le titre de cette étude, — ils sont complices et coalisés pour dissimuler leurs turpitudes. Le célibat des prêtres a été voulu «pour atrophier l'intelligence et la raison par cette sorte de castration morale». Ce célibat est cause directe des «scandales quotidiens» dont la presse laïque fait ses choux gras, mais scandales qui ne forment que la partie visible de la vie perverse de tout le clergé. La médecine a démontré que le célibat religieux conduit à l'«onanisme» et celui-ci à la folie, au suicide ou bien à l'attentat à la pudeur, au viol et au meurtre. La confession d'ouailles féminines est pour le prêtre obsédé l'occasion de murmurer des «conseils suggestifs» à l'oreille des pénitentes. «On défend le mariage aux prêtres catholiques et on leur abandonne les jeunes filles !» s'indigne un libre penseur. A. Pruvot décrit la pénitence comme un colloque obscène : «le manuel des confesseurs abonde en détails édifiants. Le Père doit provoquer les confidences de la pénitente si elle hésite à le faire». ⁷⁰ Cet homme à qui toute affection humaine est interdite est forcé de vivre dans une atmosphère de tentations ; il lui est défendu d'aimer une femme, mais son devoir l'oblige à être, par la confession , le confident, le consolateur de toutes les femmes ; il faut qu'il écoute les rêveries de la jeune fille, les doléances de la femme mariée et qu'il ne ressente rien!

Le sexe appelle la «confession» a formulé Michel Foucault, mais la confession déprave. Louis Thinet dans une nouvelle *Prêtre et femme* ⁷¹ attise le même genre de ressentiment ; une sorte d'Abbé Frolo modernisé est censé y révéler les mystères orduriers de la Faute du prêtre et les terribles secrets qui se cachent sous la soutane ou sous la bure. Abusant de sa paternité morale et de la «promiscuité constante» du confessionnal, le prêtre impie ne songe qu'à séduire ou à violer une à une ses paroissiennes, mêlant blandices et blasphèmes («il n'y a pas de Dieu», dit le prêtre, p. 54).

⁷⁰ Pruvot, *Martyre et confession d'un jésuite*, p. 114.

⁷¹ Paris: Dentu, 1889.

C'est la même angoisse haineuse que stimule encore, à la «Librairie socialiste», Gustave Ethber dans une brochure *À tous les maris ! À tous les pères de famille ! La confession d'un confesseur*.⁷² L'obscénité graveleuse s'y combine encore à une belle érudition ecclésiastique (se pourrait-il que ces récits soient l'œuvre, vraiment, d'anciens séminaristes ? Pas impossible).

Le Monstre en soutane, le clerc criminel sexuel, a figuré dès lors au premier rang des objets de détestation et de dénonciation de la France laïque. Il est, en des temps prudes, un pervers des «exploits» immondes duquel la presse républicaine ne parle qu'à mots couverts et codés. Or, – c'est l'objet même de cette étude – de mauvais prêtres et moines par centaines ont joué d'année en année ce rôle *au naturel*. Les crimes cléricaux se sont succédé tout au long du siècle et ils ont éminemment contribué, en dépit de piteux efforts de l'Église pour étouffer chaque affaire, à attiser la haine des prêtres. Des anti-catholiques militants ont compilé pour l'édification des masses les *Crimes, attentats et immoralités du clergé Catholique moderne*.⁷³ – et ils concluaient en synthèse: «L'amour de la religion est éteint chez nos prêtres par l'amour des richesses, de la luxure, de la domination, etc. etc., et ils ne s'occupent plus que de leurs passions insensées.»

De tels crimes sont bien documentés dans la presse juridique et, assurément montés en épingle par la presse antireligieuse, ils ne relèvent aucunement du fantasme. Je vais recenser les cas les plus affreux et spectaculaires dans la succession de violences sexuelles et de meurtres sadiques qui ont frappé par leur horreur répétitive les lecteurs de journaux séculiers. Je ne retiens que les cas de prêtres et clercs condamnés pour des crimes majeurs, aux assises, et non, – ce qui exigerait une vaste enquête statistique – ceux qui ont comparu en correctionnelle ou ont fait l'objet d'enquêtes, parfois étouffées dans les départements où l'Église conservait du pouvoir, pour des attentats à la pudeur etc. Je donnerai plus bas un aperçu de leur ampleur.

En dehors des réquisitoires anti-catholiques, on rencontre d'ailleurs une bibliothèque d'écrits nullement anti-religieux qui se désolent de ces scandales répétés et mettent eux aussi en cause le célibat ecclésiastique. Pour de rares croyants indépendants d'esprit au 19^e s., le célibat des prêtres, effectivement «contre nature», nullement requis par les Écritures, immoral et nuisible, est dénoncé comme la cause première des désolants désordres et des crimes avérés de membres du clergé. Ces croyants déplorent que la religion, faute de réagir adéquatement partage «cet effroyable discrédit». Ici encore, on trouve un nombre

⁷² Je recommande encore sur le sujet de la pénitence une compilation de Leo Taxil, *La confession et les confesseurs* Appendice : "Pieuses exhortations", par Monseigneur Claret ; "Mæchialogie", par le R. P. Debreyne ; "Compendium" ; et les "Diaconales", par Monseigneur Bouvier.

⁷³ E. Xilesa. Rome, 1870. = Bruxelles, Vital. La documentation porte surtout sur le clergé belge.

fini d'arguments «décisifs» qui se répètent sans faire bouger quoi que ce soit.

- Exemple. *Le célibat ecclésiastique: trois conférences données à Bruxelles les 12, 14 et 16 mai 1872...* (11e éd.) / par Pierre des Pilliers, «Ancien prêtre et vicaire de Clairvaux (Jura), jadis bénédictin de Solesmes», 1886.

Le débat sans avancée, «débat» séculairement immobile, sur le célibat ecclésiastique se poursuit, si je puis dire, au sein de l'Église. Rares au reste demeurent ceux qui osent aborder la question. Jean Mercier, journaliste catholique († 2018) est l'auteur de *Célibat des prêtres, la discipline de l'Église doit-elle changer?* Desclée de Brouwer. Le célibat des prêtres est-il en outre responsable de la pénurie attestée des vocations?

Le pape François vient de confirmer qu'il est hors de question de changer quoi que ce soit.



— Historique. De la Restauration à 1914.

Bref rappel d'histoire du droit : Il importe en effet de situer les récits qui vont suivre dans le cadre du droit au 19^e siècle. Trois articles du code de 1810 serviront essentiellement contre les prêtres violeurs et pédophiles:

ARTICLE 331.

Quiconque aura commis le crime de viol, ou sera coupable de tout autre attentat à la pudeur, consommé ou tenté avec violence contre des individus de l'un ou de l'autre sexe, sera puni de la réclusion.

ARTICLE 332.

Si le crime a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis, le coupable subira la peine des travaux forcés à temps.

ARTICLE 333.

La peine sera celle des travaux forcés à perpétuité, si les coupables sont de la classe de ceux qui ont autorité sur la personne envers laquelle ils ont commis l'attentat, s'ils sont ses instituteurs ou ses serviteurs à gages, ou s'ils sont fonctionnaires publics, ou ministres d'un culte, ou si le coupable, quel qu'il soit, a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes.

L'«attentat à la pudeur» surtout est une catégorie décisive du Code pénal de 1810 : y est considéré comme un crime ou un délit, un «acte physique recouvrant contraire aux bonnes mœurs exercé volontairement sur le corps d'une personne déterminée de l'un ou l'autre sexe». Le Code de 1810 constitue à ce titre un moment-clef dans l'histoire des violences sexuelles à l'égard des enfants. Il institue un crime nouveau, les violences exercées sur

une personne «avec l'intention d'offenser sa pudeur». L'«attentat à la pudeur» fait que des gestes, qui jusque-là n'étaient pas relevés par la loi, deviennent punissables.



J'en viens donc à narrer la séquence des affaires clérico-criminelles les plus retentissantes du siècle, à relever leur influence sur la vie politique et leur impact sur l'opinion. Le titre d'une brochure révolutionnaire de 1791 sera constamment repris de scandale en scandale: *Les crimes du clergé*.⁷⁴

Titre des journaux en 1822: «Viol et assassinat de Marie Gérin épouse Charnalet par le curé Mingrat». Nous sommes sous la Restauration. — Antoine Mingrat est un des premiers monstres cléricaux, curé violeur et assassin, dénoncé à grand bruit par la presse tant jacobine que libérale. Il est condamné *contumax* en 1822 pour viol et meurtre. Il s'est enfui au Piémont et disparaît à jamais ; le gouvernement de Charles X se garde de réclamer son extradition au royaume de Piémont-Sardaigne. De tout temps, l'Église qui a fait pression sur le gouvernement, a pratiqué le *cover-up*. «L'indulgence la plus scandaleuse était réservée à un prêtre assassin». Il est le premier qui sera connu dans toute la France par le journal quotidien, – hors le monde catholique qui se tait ou bien s'indigne de la malveillance des ennemis de l'Église, – d'une longue série de «curés» criminels dont les turpitudes et les atrocités alimentent l'anticléricalisme jusqu'à la Séparation de 1905 et au-delà.⁷⁵



Cet ecclésiastique de vingt-huit ans était issu d'un père ivrogne et d'une mère simple d'esprit. Fils de charron, il n'avait endossé la soutane que pour échapper aux dures nécessités de la vie. L'Église, en sa bonté, avait voulu sauver cette âme en l'accueillant en son sein. Les anticléricaux menèrent enquête et découvrirent que l'abbé, au sortir du séminaire, avait été nommé curé de Saint-Aupre, un village près de Grenoble. Il y avait rempli son ministère avec un rare zèle en demandant au maire d'interdire les bals et les jeux champêtres. Il avait obtenu ensuite que les cabarets fussent fermés les dimanches et fêtes. Il aurait certainement continué son inquisition zélée ... s'il n'avait engrossé une fille du village qui s'était plainte à son père.

⁷⁴ de l'impr. de la liberté, 1791

⁷⁵ *Précis historique sur Mingrat, ex-curé de Saint-Quentin (Isère), convaincu d'avoir assassiné Marie Gérin; suivi des pièces justificatives et du jugement qui le condamne par contumace à la peine de mort; par Madame *** ...* Publié par Etienne Dory Charnalet, époux de la victime. Date d'édition: 1824

Un pamphlet de Paul Louis Courier, auteur de la fameuse *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser*, dénonce à travers les pieux criminels en soutane une Église hypocrite et perverse:

Je ne suis pas si animé que vous contre ce curé de Saint-Quentin. Je trouve dans son état de prêtre de quoi, non l'excuser, mais le plaindre. Il n'eût pas tué assurément sa seconde maîtresse s'il eût pu épouser la première devenue grosse, et qu'il a tuée aussi, selon toute apparence. ... on le fit curé de Saint-Opre... Là, son zèle éclata d'abord contre la danse et toute espèce de divertissement. Il défendit ou fit défendre par le maire et le sous-préfet, qui n'osèrent s'y refuser, les assemblées, bals, jeux champêtres, et fit fermer les cabarets ... l'abbé Maingrat [= graphie de Courier] ne souffrait point qu'un bras nu se montrât à l'église, et même ne pouvait, sans horreur, dans les vêtements d'une femme, soupçonner la forme du corps. Ami du temps passé, il prêchait les vieilles mœurs à l'âge de vingt ans, tonnait contre la danse et les manches de chemise. Les autorités le soutenaient, les hautes classes l'encourageaient, le peuple l'écoutait, les gendarmes aussi et le garde champêtre, qui jamais ne manquaient au sermon.⁷⁶

L'ironie irréligieuse de Courier lui valait la réprobation des gens de bien. Courier reliait l'argument qui sera le plus fréquent contre le célibat des prêtres et pouvait sembler raisonnable et prudent: les graves, évidents et inévitables dangers de la confession auriculaire:

[Le prêtre] s'entend déclarer à l'oreille par une jeune femme, ses fautes, ses passions, ses désirs, ses faiblesses, recueille ses soupirs sans se sentir ému, et il n'a pas vingt-cinq ans ! Confesser une femme ! imaginez ce que c'est. Tout au fond de l'église une espèce d'armoire, une guérite, dressée contre le mur exprès, où ce prêtre, non Maingrat, mais quelque jeune homme de bien, je le veux, sage, pieux, comme j'en ai connu, homme pourtant, et jeune (ils le sont presque tous), attend le soir, après vêpres, sa jeune pénitente qu'il aime. Elle le sait, l'amour ne se cache point ...

De tels écrits vaudront au pamphlétaire de nombreux procès, des amendes et une peine de prison. Courier est mort assassiné en de mystérieuses circonstances le 10 avril 1825. Quand on retrouve son corps sans vie, percé de plusieurs balles, dans son bois de Larçay, sa mort est attribuée à des motifs politiques. Les faits et les culpabilités demeurent discutés. Il est tué par balle, à bout portant. Son garde chasse et cinq autres hommes qui auraient tendu un guet-apens sont acquittés. L'opinion libérale soupçonne la police

⁷⁶ *Maingrat*, par Paul-Louis Courier. impr. de David (Paris), édition posthume: 1830

secrète d'avoir manigancé ou au-moins laissé faire cet assassinat. On accusa aussi aussitôt les Jésuites. Qui pouvait avoir intérêt à faire disparaître le terrible pamphlétaire, effroi des réactionnaires de la Restauration ? Courier n'avait-il pas annoncé lui-même que les cagots auraient sa vie? Tout ce qu'il y avait de libéral en France crut à la culpabilité des Jésuites.⁷⁷ — Cherchez plutôt la femme? Selon l'un de ses biographes, Robert Gaschet, l'épouse de Courier, Herminie, était devenue la maîtresse de Pierre Dubois, puis de son frère Symphorien. Lors du second procès, Frémont, son garde-chasse, finit par avouer l'avoir tué d'un coup de fusil ... mais, couvert par l'acquittement de 1825, il ne pouvait être condamné.⁷⁸

Je reviens à l'Affaire Mingrat: l'affreux prêtre se trouvant réfugié bien tranquille à Chambéry, le scandale se prolonge par les manoeuvres obstinées de l'Église pour étouffer le rappel du crime, intimider et réduire au silence la famille de la victime, laquelle avait trouvé d'équitables soutiens dans la magistrature et qui entendait faire connaître ses griefs.

Elle crut un instant que le misérable qui l'avait plongée dans le deuil avec tant de cruauté ne pourrait se soustraire au glaive de la loi, et que le gouvernement qui le recelait se hâterait bientôt de le repousser de son sein. Hélas ! elle ignorait qu'il est des influences devant lesquelles l'autorité suprême est quelquefois forcée de fléchir, car ce n'est qu'ainsi qu'il est possible d'expliquer l'indifférence apparente avec laquelle les plaintes de la famille de la victime furent accueillies. Aussitôt que MM. Charnalet et Gerin, qui avaient à déplorer, le premier la perte d'une épouse adorée, le second celle d'une soeur chérie, eurent acquis la certitude que leurs démarches pour obtenir l'extradition du curé Mingrat seraient inutiles, ils traduisirent devant l'opinion publique le misérable qui les avait si cruellement frappés dans l'objet de leurs plus chères affections, autant pour se venger de l'assassin que pour faire connaître les détails de son crime que l'esprit de corps ou la calomnie avaient plus ou moins altérés. A cet effet, M. Charnalet fit rédiger sur les documens produits au procès un Précis historique de l'événement,⁷⁹ et M. Gerin, lâchement présenté par de coupables calomnieurs comme le fauteur de l'assassinat.⁸⁰

⁷⁷ On devait, un peu plus tard, les accuser d'empoisonner les fontaines, au moment du choléra de 1832. Voir *Le hussard sur le toit*.

⁷⁸ Cette mort mystérieuse a inspiré *La Ferme des sept péchés*, un film de Jean Devaivre, 1949, où Jacques Dumesnil interprète le rôle de Paul-Louis Courier.

⁷⁹ *Précis historique sur Mingrat, ex-curé de Saint-Quentin (Isère), convaincu d'avoir assassiné Marie Gérin ; suivi des pièces justificatives et du jugement qui le condamne par contumace à la peine de mort ; par Madame *** ... Publié par Etienne Dory Charnalet, époux de la victime Gérin* (Paris) Éditeur: Lecointe et Durey (Genève) Éditeur, 1824

⁸⁰ *Histoire, procès et condamnation des criminels célèbres: recueil des évènements les plus tragiques... commis en France depuis 1830 jusqu'à ce jour....* Tome 2 Renault (Paris), 1843

La presse libérale, toujours menacée de censure sous la Restauration, flétrit ces manoeuvres de l'Église pour réduire au silence ceux qui osent dénoncer le Curé. L'Église s'attaque effectivement au frère de la victime à qui on envoie les gendarmes pour saisir les exemplaires de son mémoire dénonciateur.

De telles infamies qui sont bien documentées ont inspiré un demi-siècle de brochures anticléricales — dont un livre de 200 pages qui me demeure introuvable: *Le curé Mingrat: viol et assassinat de Marie Gérin ; L'abbé Baujard ou L'ami des petites filles et des petits garçons*, Paris, Librairie anticléricale, 1883.⁸¹ On a conjoint en effet dans ce livre tardif l'histoire ultérieure d'un prêtre pédophile sur qui je ne trouve que peu de choses:

1877. L'abbé Baujard, vicaire de l'église Saint-Pierre à Paris [= l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou], est condamné à 15 ans de travaux forcés, pour attentats à la pudeur suivis de syphilisation, sur deux petites filles de 8 ans, dont une a failli en mourir.⁸²

Le catholique *Univers illustré* du 31 mars 1877, – par rare exception, – reconnaît les faits d'«attentats odieux commis par ce prêtre indigne sur deux malheureuses dont il avait su se rendre maître». Elle ne reproche pas moins à la presse hostile de triompher bassement.

Je poursuis chronologiquement en revenant aux années 1820.

En 1826, un nommé Molitor, mauvais prêtre luxembourgeois âgé de trente ans, vagabondant en France est renvoyé devant la Cour d'assises de Versailles.⁸³ Le jury, interrogé sur les questions de savoir «si l'accusé Molitor avait commis les crimes de faux, de vol, d'attentat à la pudeur avec violence étant ministre du culte et en état de vagabondage, a répondu affirmativement sur toutes les questions.» Molitor est condamné aux travaux forcés à perpétuité, au carcan et à la marque.

En 1827, c'est le tour de l'abbé Joseph ou plutôt Giuseppe Contrafatto de faire les titres des journaux laïcs. Le prêtre calabrais est accusé à Paris du viol d'une fillette. Le président de la cour d'assises dénonce le prêtre de Notre-Dame-de-Lorette qui a «foulé au pied les

⁸¹ On y joint le récit de Collet, *le prêtre voleur et escroc*. seul exemplaire à Londres, British Libr.

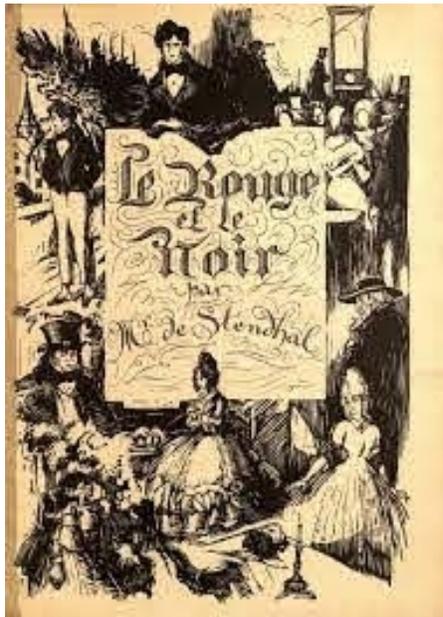
⁸² Selon *Le Petit Parisien* (Paris) - 1877/03/25 (Numéro 160). Saint-Pierre-du-Gros-Caillou est située au 92, rue Saint-Dominique.

⁸³ *Les trois procès: de Contrafatto, prêtre sicilien ; de Sieffrid, curé de Benfeld en Alsace ; et de Molitor, prêtre allemand*. Chez les marchands de nouveautés (Paris), 1827. On conjoint à cette affaire celle la même année de Sieffrid, curé de Benfeld en Alsace. Il a agressé des jeunes filles; la plus âgée a quinze ans. Le jury répond que l'accusé est coupable d'attentat aux mœurs «mais sans violences», il est donc relaxé.

premiers principes, non seulement du chrétien, mais encore de l'homme sorti des mains de la nature... un enfant à peine âgé de cinq ans aurait-il pu inventer des horreurs que souvent on arrive à la fin de la vie sans avoir connues?»⁸⁴ L'Église le défend : un certificat donné par le pape Léon XII atteste que le prêtre Contrafatto s'est toujours distingué «par son zèle apostolique, par son assiduité et ses vertus sacerdotales.» Ces mots sont écrits de la main même du pape. C'est la vue de ce certificat qui fit fermer les yeux au premier juge, Frayssinous. Dans un second procès, le jury le déclare coupable d'attentat à la pudeur, consommé avec violence. L'abbé est condamné aux travaux forcés à perpétuité et marqué au fer T P.

En 1845, l'abbé Contrafatto qui n'a cessé de se démener, de nier et de poser au martyr de la foi est gracié par le roi.

1827 encore: Antoine Berthet, fils d'artisan pauvre avait été distingué par son curé à cause de sa vive intelligence. Il entre au petit séminaire, mais sa mauvaise santé l'en fait sortir. Il est recommandé par le clergé comme précepteur. M. Michoud lui confie l'éducation de ses enfants ; il devient ou non, ceci n'est pas établi, l'amant de Mme Michoud, âgée de trente-six ans. Il entre ensuite au grand séminaire de Grenoble où on ne le garde pas. Il



trouve une nouvelle place de précepteur chez M. de Cordon. Il a une intrigue avec la fille de la maison, il est congédié. Aigri, il est le 22 juin 1827, l'assassin de Madame Michoux, dont il est resté amoureux; il tire, elle est blessée en pleine messe.

Vous le devinez : c'est l'affaire Berthet qui a inspiré Stendhal. Il a fait du séminariste assassin le Julien Sorel du *Rouge et le Noir*.⁸⁵ Le roman est basé sur le compte rendu du procès dans *La Gazette des tribunaux* du 28 décembre 1827. Ce procès au compte-rendu titré «Accusation d'assassinat, commis par un séminariste dans une église», est jugé par la cour d'assises de l'Isère à Grenoble. La fiction de Henri Beyle présente madame de Rénal (= madame Michoux) comme réellement coupable d'adultère — ce n'était pas nécessairement le cas dans la réalité.

⁸⁴ *Causes célèbres de tous les peuples* par A. Fouquier, fasc. Mingrat et Contrafatto. 5.

⁸⁵ Madame Michoux était parente d'un conseiller à la cour royale de Grenoble, portant le même nom, et ami d'enfance de Beyle.

Dans sa dernière lettre, Berthet regrette non pas son crime, mais de n'avoir pas pu suivre sa sainte vocation:

Il est bien fâcheux que j'aie manqué la carrière à laquelle je me destinais; j'aurais fait un bon prêtre; je sens surtout que j'aurais habilement remué le ressort des passions humaines.

Le 23 février 1828, Berthet, condamné à mort, est exécuté à Grenoble alors qu'il n'a fait que blesser sa victime – mais en tirant pendant la messe, ce qui a été jugé impardonnable par l'Église. Il subit son supplice sur la place Grenette à Grenoble. «Une foule immense, composée principalement de femmes, dit la presse, se pressait dans les rues qu'il devait parcourir. ... Tous les secours de la religion lui ont été prodigués; il les avait demandés et les a reçus avec calme; les exhortations du prêtre ont un instant fait couler ses larmes.»⁸⁶ Il avait vingt-cinq ans.

Jean-Henri Jenny, autre prêtre, en fuite, est condamné par contumace le 24 août 1838, par la cour d'assises du département de l'Oise, aux travaux forcés à perpétuité pour attentat à la pudeur commis avec violences. Il est arrêté finalement à Luçon en 1842. Arrêt rendu, le 18 mars 1843, par la Cour d'assises du département de l'Oise: il le condamne à la peine de quinze ans de travaux forcés sans exposition. Un appel en cassation échoue.⁸⁷ La presse diocésaine passe ces sordides affaires sous le plus strict silence. La presse sans Dieu en parle beaucoup.

D'autres «curés» débauchés, pervers et sadiques inspirent tout au long du siècle sinon la grande littérature, du moins le feuilleton-roman et les brochures de propagande anticléricale. Lisez *Le Curé Roubignac, horribles tortures, atroces voluptés*, par de la Brugère, brochure à c 15. Ici encore, les faits sont avérés. La Cour d'assises du Tarn, à Albi, a eu à se prononcer en mai 1835 sur les «crimes immondes» imputé à l'abbé Roubignac. Sous prétexte d'exercices de piété, il a torturé la jeune Elisabeth-Louise Faramoud. Le sadique abbé «n'avait pas tardé à découvrir ce qu'il y avait en elle de piété, de religion», mais aussi de crédulité et de bigoterie. La malheureuse est morte des exercices «spirituels» infligés par le curé. Les médecins «constatèrent que la demoiselle Faramond n'était pas enceinte, et qu'elle était morte avec sa virginité». Mais ils «constatèrent aussi d'autres désordres, qui annonçaient qu'elle avait été victime de la plus hideuse dépravation. Qui donc avait ainsi piqué, flagellé, meurtri, déchiré, brûlé, flétri d'une manière infâme le corps de la jeune

⁸⁶ Jean Prévost a publié en feuilleton *L'Affaire Berthet*. En 1942. Deux ans plus tard, le résistant Prévost fut tué par les nazis dans le Vercors, le 1er août 1944, à 43 ans. – Rééd. *L'affaire Berthet*, de Jean Prévost, La Thébaïde, 2019. Préface de Philippe Berthier. Textes réunis par Emmanuel Bluteau.

⁸⁷ Bulletin des arrêts: Chambre criminelle, Volume 48.

filles?» Son confesseur! Il avait exploité une belle disposition de piété masochiste: «durant les atroces souffrances qu'il lui procurait, il exigeait de sa victime qu'elle récitât cinq pater et cinq *ave*;... l'état de son corps, la nature et la place de ses blessures ; enfin, ses lentes et naïves confidences démontrent assez que l'abbé Roubignac lui avait fait tous ces maux.» L'archevêque de Roubignac, devenu soupçonneux, lui avait écrit qu'il n'était «bruit dans tout le diocèse que de ses scandales», et qu'on désirait qu'«il fût plus blanc devant Dieu que devant les hommes». Mais le même archevêque avait écrit de sa main une lettre publique pieusement mensongère de quatre pages à MM. les conseillers de la Cour royale affirmant que jamais il n'avait interdit l'abbé Roubignac qui était «un des meilleurs prêtres» de son diocèse ; qu'on pouvait tout au plus lui reprocher un excès de zèle; il était «victime de l'esprit de parti et d'irrégion». — Telle fut en tout temps la tactique de l'Église et nous la voyons se perpétuer de nos jours.

En dépit des efforts de l'Église pour «étouffer», le procès Roubignac remporte néanmoins un succès de foule: «On devine assez l'empressement de la population à se porter aux audiences: chacun était désireux de savoir s'il était vrai comme le portait l'acte d'accusation, qu'un ecclésiastique eût épuisé sur le corps d'une demoiselle de dix-huit ans à peine, plus remarquable encore par sa piété que par sa beauté, tout le raffinement du plus honteux libertinage ; ou si, comme le clergé s'était empressé de le publier, ce procès, inouï dans les fastes judiciaires, n'avait pour cause que l'esprit d'irrégion».⁸⁸

Trente-sept témoins à charge répondent à l'appel car le sadique a fait d'autres victimes qui finissent par parler. Deux jeunes filles, une veuve âgée de 34 ans et mère de plusieurs enfants, ainsi que plusieurs jeunes femmes viennent confirmer la vérité des «infâmes tentatives» reprochées au vicaire Roubignac. Condamné à douze années de travaux forcés, l'Abbé nullement contrit, se pourvoit en cassation. A l'appui de son pourvoi, il fait valoir que les blessures volontaires, telles que celles déclarées par le jury, ne sont pas criminelles du moment que la jeune fille avait consenti à les supporter. Sur cette base juridique douteuse, le curé obtint un nouveau procès ... qui le recondamna.

Est-ce ici un procès «inouï»? pas vraiment – bien que la presse à chaque coup est réprobatrice mais joue la stupéfaction. Des crimes du clergé portés aux assises se succèdent d'année en année. En 1835-36, c'est l'Affaire Delacollonge, curé de Ste-Marie près de Beaune qui est condamné à perpétuité pour assassinat avec préméditation de sa maîtresse dont il était le confesseur, Fanny Besson, et pour vol avec effraction dans la

⁸⁸ *Répertoire général des causes célèbres françaises, anciennes et modernes*, 308. «Deux jeunes filles de la commune de Villeneuve, une veuve de la commune de Valence, âgée de 34 ans et mère de plusieurs enfants, ainsi que plusieurs jeunes filles de la même commune, viennent confirmer la vérité des infâmes tentatives reprochées au vicaire Roubignac.» Voir Gazette des tribunaux, 6.5.1835.

caisse de la fabrique de Sainte-Marie.⁸⁹ Les titres des journaux font de nouveau sensation:

Assassinat d'une modiste par un curé qui était son confesseur et son amant, — Vol de l'argent de la fabrique par ce même curé (Cour d'assises de Dijon.)

Le curé étrangle sa maîtresse, dépèce son cadavre, va jeter le bas-ventre ainsi que le cœur et les poumons dans le cabinet d'aisance. «Trouvant un sac dans lequel la demoiselle Besson mettait son linge sale, il remplit ce sac avec la tête, le tronc et les membres découpés». L'audience de la cour d'assises de Dijon et les colonnes des journaux sont tout occupées des détails de la dissection fournis bénévolement par l'accusé. Le jury lui accorde des «circonstances atténuantes» (?). Condamné à l'exposition au pilori, le ci-devant curé, très ému, doit être évacué sans connaissance du prétoire. Il est expédié au bagne de Brest.

L'affaire ne finit pas ici. Le curé Delacollonge, doté dit-on d'une force herculéenne, difficile de caractère et réputé surnois, était redouté de ses compagnons de bagne : il s'offensait des moindres choses et trouvait toujours, prétend-on, le moyen de se débarrasser habilement et sûrement des indiscrets qui le désignaient à la curiosité des gardes et des visiteurs : les imprudents disparaissaient, comme par hasard, tantôt sous l'eau, tombés du haut d'un quai, tantôt sous l'éboulement d'une masse de pierres ou de lourds madriers qui les écrasaient.

L'abbé Delacollonge: mœurs cléricales est un récit romancé inspiré de cette histoire, oeuvre du naturaliste Francis Enne en 1880. Cette affaire est aussi transposée en un roman, *Un assassin* par Eugène de Mirecourt, publiciste alors bien connu qui avait été séminariste et connaissait bien le milieu parle d'expérience⁹⁰ Dans l'avant-propos, il réplique en anticipant les critiques: «Bien des personnes vont me dire : « Que vous importe, à vous, romancier frivole, si quelques membres du clergé donnent dans des erreurs ou des vices ? Avez-vous la prétention de vous poser en réformateur des moeurs ecclésiastiques?»

C'est une incontestable vérité qu'un prêtre, une fois sorti de la ligne des devoirs qu'il s'était tracés, marche sur la pente du vice avec un cynisme plus honteux, un égarement plus funeste que la plupart des autres hommes. Nos cours d'assises ont retenti plus d'une fois des scandaleux débats soulevés par les crimes d'un ministre de la religion. ... D'autres ajouteront qu'il n'appartient pas à un écrivain profane d'agiter des questions religieuses, parce que celui qui touche à l'arche sainte, même pour la soutenir, est frappé de mort. Mais ce n'est pas ainsi que je comprends la mission de l'écrivain. La religion comme la morale intéressant la société tout

⁸⁹ Voir: Murder by a Priest, in *Evening Mail*, 14 March 1836, p. 1.

⁹⁰ Mirecourt , Eugène de (1812-1880).Librairie nouvelle (Paris) Date d'édition: 1873.

entière, tous doivent mettre la main à l'oeuvre lorsqu'il s'agit de réprimer un abus.

Mirecourt met lui en cause la formation inappropriée procurée par le séminaire à des jeunes gens sans expérience de la vie:

Quelle expérience ont la plupart des jeunes prêtres, quelle confiance peuvent-ils inspirer ? Pris chez leurs parents au sortir de l'enfance, ils passent leur jeunesse à l'ombre des murs inviolables d'un séminaire, et n'en sortent qu'une fois leurs vœux prononcés, pour être immédiatement placés à la tête des peuples. Lancés alors dans le tourbillon du monde, passant tout à coup du calme à la tempête, leur tête s'égaré, leur imagination frappée leur présente sous un faux jour tout ce qui les environne; effrayés du contraste de leurs moeurs pures avec les moeurs de la société, ils prennent envers elle une attitude hostile, heurtent toutes les croyances, anathématisent tout ce qui sort des règles de la morale austère qu'on leur a prêchée... Ou, ce qui n'est pas moins déplorable, ceux qui jusqu'alors avaient vécu dans le silence des passions et le sommeil des sens, se laissent entraîner par les séductions inconnues du plaisir et désertent la bannière du ciel pour suivre celle de l'enfer.



Elicabide et ses victimes

Nous voici en 1840 : on crie dans les rues le titre d'un canard illustré, la *Relation complète du procès d'Elicabide: précédée de détails inédits sur la vie de ce grand criminel enrichie des portraits des victimes de La Villette et d'Artigues*.⁹¹ Un séminariste assassin cette fois. Horreur émoustillée des journaux. La brochure débuté par ces mots : «il est des crimes si horribles, si hors de la nature qu'il serait à désirer qu'on pût en effacer jusqu'au moindre souvenir. Mais cela n'est pas possible. ... On est trop avide d'émotions, la presse a trop d'organes pour que le drame terrible qui va se jouer aux Assises de la Gironde, n'ait pas un effrayant

retentissement.»

Vtncent Elicabide, naît le 15 juin 1810, à Mauléon, village de la Soule, «d'une famille peu fortunée, mais qui trouva pourtant dans ses propres ressources les moyens de lui taire donner une excellente éducation». Elicabide entre en 1828, au séminaire d'Oléron, il y a

⁹¹ Gazay (Bordeaux) — Paraît aussi alors: *Les fastes criminels de 1840. Les procès d'Elicabide et du prince Napoléon-Louis Bonaparte*. Anonyme & bien plus tard: Bouchardon, *L'enfant de la Villette*, Paris, Éditions de la "Nouvelle Revue critique", 1930.

suiwi un cours de philosophie, – après quoi il est envoyé à Bayonne où il fait sa théologie. Puis il dérape dans le meurtre sadique. Stupéfaction routinière du journaliste : «On concevra difficilement, d'abord, que le jeune homme si simple, si doux, si sérieux, si pénétré de ses devoirs de fils et de frère, que ses lettres nous représentent, soit le même qui de sang-froid, et pendant plusieurs mois a combiné ... un triple assassinat; on aura de la peine à croire qu'on puisse concilier les plus diaboliques pensées, avec le souci sincère du bien-être d'un père, d'une soeur, de sa famille.»⁹²

Eliçabide va plaider la folie: en tuant un enfant de dix ans retrouvé horriblement mutilé sur les bords du canal de la Villette, puis en commettant un meurtre sur Marie Anizat et sur sa fille, il a cédé, prétend-il, à «une exaltation cérébrale». Le jury de Bordeaux ne retient pas cette défense.

Le jury après une longue délibération, rentre en séance, et son chef, la tête découverte, la main placée sur le cœur, prononce ces graves et terribles paroles. «Oui à la majorité absolue, l'accusé Eliçabide est coupable d'homicide volontaire avec préméditation.» La Cour, faisant application de la loi, condamne Eliçabide à la peine de mort. Ce grand coupable a entendu sans émotion son arrêt et soupire :

Allons, mon pauvre cou, a-t-il dit en passant la main, sous sa cravate, c'est toi qui paieras tout!

Le coupable est guillotiné le 3 novembre 1840 dans la cour de la prison du Hâ.

La presse mentionne en marge de ce récit d'horreur un fait de fétichisme morbide qui se reproduira ultérieurement:

On vient de vendre au greffe du tribunal de Bordeaux, les habits de l'assassin Eliçabide. Ils ont été adjugés à un sieur Ratblanc qui, le lendemain les a revendus à un sieur Chibire avec un bénéfice énorme. Il y a sans doute quelque spéculation phénoménale sous cet empressement que nous avons peine à comprendre.⁹³

Au suivant. L'abbé Amable Parfait Delouard qui portait mal ses tendres prénoms, est un prêtre convaincu de pédophilie qui indigné la France de 1841. «Delouard, qui est âgé de plus de 40 ans, est accusé de nombreux attentats à la pudeur commis sur la personne de jeunes garçons.» Dix chefs d'attentat à la pudeur sont retenus. Le 7 mai 1841 il est jugé:

⁹² *Relation complète du procès d'Eliçabide : précédée de détails inédits sur la vie de ce grand criminel enrichie des portraits des victimes de La Villette et d'Artigues.* Éditeur : impr. H. Gazay (Bordeaux), 1840

⁹³ *Les Coulisses*, 18 septembre 1842

La Cour d'assises s'est occupée hier jusqu'à onze heures du soir de l'affaire du sieur Delouard, curé de Duclair, accusé d'attentat à la pudeur. Il résulte de l'acte d'accusation, qui a été lu en présence d'un très nombreux auditoire, que Delouard se serait rendu coupable d'actes nombreux de violence sur la personne des jeunes garçons qui lui étaient confiés, soit pour l'éducation religieuse de la première communion soit pour le service de l'office divin, comme enfants de chœur. Pendant cette lecture l'accusé est resté calme et dans l'attitude d'un homme étranger à ce qui se passait autour de lui.

Le Siècle, le 14 mai 1841, se permet un épilogue lequel reviendra régulièrement et qui blâme l'Église en la montrant complice: Delouard avait été auparavant souvent discrètement déplacé en raison de sa «conduite indigne de son ministère» – «nouvel exemple du déplorable abus que commettent des supérieurs ecclésiastiques, alors qu'au lieu de chasser du sanctuaire et de priver de toutes fonctions un mauvais prêtre elles se bornent à le changer de résidence.» L'homme était né en 1799 et avait d'abord exercé son ministère comme aumônier de la maison d'arrêt de Clairvaux. On le retrouve ensuite desservant de la paroisse de Saint-Pierre de Franqueville. Chacune de ses deux nominations lui ont valu le renvoi pour, selon la formule consacrée, «des actes que la morale réprouve». Ce qui fait dire au *Journal des débats* : «C'est là encore un nouvel exemple du déplorable abus que commettent les supérieurs ecclésiastiques alors qu'au lieu de chasser du sanctuaire et de priver de toutes fonctions un mauvais prêtre, ils se bornent à le changer de résidence.» — Nous reparlerons de ce soursnois procédé de l'Église pour éviter le scandale.

Bien que soutenu et d'abord caché par ses paroissiennes désolées, Amable-Parfait Delouard qui nie tout comme de coutume, est condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique. Il a droit à une complainte guillerette:

Ah! Le voilà enfin jugé
Cet homme hypocrite ;
Au travaux il est condamné
Pour sa vile conduite ;
Il lui fallait des p'tits garçons ,
La faridondaine, la faridondon.
On en parle dans le pays,
Biribi,
A la façon de Barbarie,
Mon ami.

On évoque dans les brochures d'affaires criminelles d'alors, les crimes antérieurs de «Molitor, Roubignac, de la Colonge» dont je viens de faire état, mais aussi ceux de l'abbé

Lecomte, chanoine et principal du collège de Saumur, traduit devant le tribunal d'Angers, la même année 1841, pour avoir exercé «des actes d'une profonde immoralité» envers des enfants confiés à ses soins.

Un peu auparavant, la presse avait narré les turpitudes de Martin, curé des Grandes-Ventes, près de Dieppe, condamné en 1837 pour «violences exercées sur des femmes et des filles au-dessous de quinze ans». Dans son réquisitoire, l'avocat général expose ceci avec l'indignation appropriée :

Toutes les jeunes filles vous ont déclaré que, quand le prêtre infâme attentait à leur pudeur, elles étaient atterrées, il y avait lutte, lutte inégale, car elles étaient bientôt obligées de céder à une force musculaire, à une volonté supérieures à la leur. Martin disait aux jeunes filles qui ne cédaient pas: «Tu ne feras pas ta première communion»!

«Tels sont ceux que le public accuse avec raison d'avoir compromis l'honneur et la dignité du sacerdoce.»⁹⁴

L'Affaire Cécile Combettes maintenant, égorgée par un moine, morte à l'âge de 15 ans. Le 15 avril 1847, au petit matin, le cadavre d'une jeune fille, Cécile, employée du relieur du Pensionnat St Joseph de Toulouse est retrouvé, morte en position accroupie, dans le cimetière de St-Aubin, «près Toulouse Haute-Garonne», au pied du mur qui le sépare du jardin des frères. Le frère Léotade, aussitôt soupçonné, est condamné aux travaux forcés à perpétuité pour tentative de viol et meurtre. Des personnes pieuses toutefois se donnent pour mission de proclamer l'innocence de Léotade et l'impeccabilité des Frères de la Doctrine chrétienne. On colportera les récits les plus édifiants sur son dévouement évangélique envers les forçats. Il nie les faits jusqu'à la minute de sa mort qui se produit, en 1850 au bagne. Peut-être disait-il vrai: le véritable coupable, un religieux lui aussi, semble avoir été le nommé Joseph Aspe, dit Frère Ludolphe, cuisinier du couvent au moment des faits. Il aurait avoué sous le sceau de la confession. On sait que ce secret est inviolable — au contraire des filles mineures.

Aspe, ex-Frère Ludolphe, protégé par l'absolution, fut néanmoins condamné en 1866 pour une autre affaire criminelle et finit ses jours en Guyane.



⁹⁴ *Le Pèlerinage, oeuvre semi-historique et politique en douze tableaux*, par Florestan [P.-]. de Sales]. A. Ledoux (Paris), 1844.
71.

Nous voici maintenant sous la Seconde république. À Saint-Germain-de-Montbron, en hiver 1849, le curé Laurent Gothland, couche avec sa voisine, la femme du docteur, Marie-Laure Dussablon / du Sablon (?). La bonne, hélas, en sait trop : le «couple maudit» l'élimine à l'arsenic.⁹⁵ Le curé est démasqué et condamné. «Moeurs de province» qui ont inspiré un roman récent à Marie-Bernadette Dupuy, *Les Amants du Presbytère*. Les données factuelles y sont à peine changées.⁹⁶ Les «ennemis de l'Église et de la foi» s'emparent évidemment de ce nouvel épisode criminel et ils le rappelleront longtemps: lisez *Les crimes du clergé. Le curé empoisonneur (affaire de l'abbé Gotteland) et Contrafatto*, pamphlet signé Jean Pauper.⁹⁷

Les crimes des «monstres en soutane» ne s'arrêtent pas à des meurtres ni à des viols de mineurs. Il ya de tout. Séduction de religieuses ou de femmes mariées, ce sont des désordres qui «transpirent» parfois et qui démontrent au moins que des prêtres se révoltent contre le «féroce vœu de chasteté», que ces «parias de l'amour» finissent par obéir à la loi de nature. D'autres prêtres signalés par les journaux radicaux s'abandonnent à d'autres crimes et perversions encore, toujours décrétés «conséquences fatales» de leur mode de vie et de dogmes contre-nature. Proxénétisme, escroqueries, chantages («à force de chanter la messe, il avait fini par savoir faire chanter les autres»⁹⁸), viols de fillette et de garçons mineurs, mais aussi empoisonnements, incendies criminels, infanticides, tout le code pénal y passe.

Le mauvais prêtre est cependant le plus souvent «pédéraste». L'horreur qu'inspire alors la passion antiphysique est reportée sur l'homme en robe noire, j'y reviendrai:

Vois sous la soutane
Cet ignorantin
Bête comme un âne
Et parfait crétin
À cette fripouille
On voit confier

⁹⁵ *Affaire du curé Gothland. Accusation d'empoisonnement sur la personne de Fanny Déguisal [sa servante]. Arrêt de la Cour d'assises de la Charente. Jugement et condamnation de l'accusé*, Lyon, impr. Rodanet, 1850. Voir *Gazette des tribunaux*, déc. 1850.

⁹⁶ P. I. «Nommé curé d'un petit bourg rural, le jeune et séduisant Roland Charvaz n'a manifestement pas la vocation. Le beau sexe le préoccupe davantage que la salvation des âmes. Pour sa part, Mathilde, la jolie épouse du docteur de Salignac, mère d'un petit garçon, n'a jamais connu la passion amoureuse avant l'arrivée de l'ecclésiastique. Dès leur première rencontre, c'est le coup de foudre et les deux amants se lancent dans une liaison torride, à l'insu de tous, évidemment. Leur destin bascule lorsque la nouvelle domestique du curé découvre cette relation coupable. Scandalisée, elle menace de révéler la vérité au mari trompé et à l'évêché. Mais elle meurt subitement. Une rumeur troublante concernant son décès amène une enquête...»

⁹⁷ Paris, impr. Blanpain; Librairie anti-cléricale, 1881.

⁹⁸ *La Lanterne*, 4.9. 1889, p. 2.

Des fils qu'elle souille:
C'est à châtier.⁹⁹

il n'y a pas que les crimes jugés devant les cours d'assises. Les prêtres «pédérastes» et criminels sexuels ont été, de fait, nombreux sous la Troisième République à comparaître en correctionnelle. Dans les départements moins déchristianisés, ils sont le plus souvent acquittés ou bien le parquet préfère conclure au non-lieu pour n'être pas écharpé par la populace... les enfants qui ont diffamé un homme de Dieu sont expédiés en maison de correction.

Une série de romans et de compilations romancées narre en continu au long du siècle chez les «petits libraires», les «actes immondes» commis par les congréganistes, les «dégoûtants exploits» des satyres tonsurés. Des titres par centaines de la presse républicaine, des brochures, des feuilles volantes dénoncent les crimes continuels du clergé.

L'Affaire de l'abbé Marbrier soulève l'indignation: «Ce misérable, qui tous les dimanches prêchait aux bonnes gens crédules la vertu et la chasteté, qui se donnait comme un saint aux naïfs fidèles, assouvissait ses brutales passions sur des enfants»:

UN VIOL COMMIS SUR UNE PETITE FILLE DE HUIT ANS
et dont une des conséquences a été
la communication
d'une maladie
honteuse
à la
victime¹⁰⁰

L'abbé Marbrier, vicaire de la paroisse de la Fère, dans l'Aisne, au nord-ouest de Laon, «vient d'être arrêté et va passer prochainement aux assises. ... il a fallu un scandale éclatant pour révéler une fois de plus que sous les soutanes il peut y avoir de sales brutes, et qu'en donnant à un coquin l'ordination sacerdotale, l'Eglise ne le transforme pas en homme chaste et vertueux. Ainsi, voilà encore des familles qui, par la faute d'un prêtre lubrique, se trouvent plongées dans la désolation. A chaque instant, des faits analogues se produisent.»

Dans son journal, *L'anticlérical*, Léo Taxil avant conversion clame qu'aucun jury en France ne condamnerait des parents qui chercheraient vengeance: «supposez une mère qui, apprenant

⁹⁹ G. Gouverneur, *Les coquelicots*, 1.6. 1889 p. 1

¹⁰⁰ *L'anticlérical*, 24.8.1879, 1. L

que sa fille vient d'être victime d'un abbé Marbrier, se laisserait entraîner par sa colère et irait tuer le violeur de son enfant» — «Que l'on ne vienne pas me dire que j'excite ici à l'assassinat»!

La *Marseillaise anticléricale* de Léo Taxil (composée en 1881) évoque, comme bien attendu, dès le 1^{er} couplet les attentats sexuels du clergé:

Allons ! Fils de la République,
Le jour du vote est arrivé !
Contre nous de la noire clique
L'oriflamme ignoble est levé. (*bis*)
Entendez-vous tous ces infâmes
Croasser leurs stupides chants ?
Ils voudraient encore, les brigands,
Salir nos enfants et nos femmes !

Refrain

Aux urnes, citoyens, contre les cléricaux !
Votons, votons et que nos voix
Dispersent les corbeaux !

Les moines, frères et autres réguliers ne manquent pas dans la liste des criminels sexuels. En juin 1888 éclate un scandale qui va causer la perte de la puissante congrégation de Saint-Joseph, installée depuis 1841 dans l'abbaye de Cîteaux en Bourgogne. Un jeune en fugue, arrêté pour vagabondage affirme avoir subi, comme la plupart des autres membres de la colonie pénitentiaire gérée par les moines, des coups et attouchements «lubriques». En 1888-89, plusieurs trappistes sont poursuivis et condamnés. Nous sommes au coeur de la crise boulangiste et la République est mobilisée.

La Lanterne. Journal républicain anticléric est dirigé alors par «le Juif allemand Eugène Mayer» comme le dénonce *La Croix*, ce journal catholique qui est devenu le grand vecteur de l'antisémitisme.¹⁰¹ *La Lanterne* qui a «couvert» toute l'année «les scandales de Cîteaux» triomphe le 9 décembre en dressant la liste de 41 clercs pédophiles de la Congrégation condamnés à la fois aux assises et en correctionnelle au cours de l'année «pour coups et blessures, mauvais traitements et outrages publics à la pudeur» :

MONSTRES EN SOUTANE LES SCANDALES DE CITEAUX ET DE SAINT-MÉDARD-LES SOISSONS

¹⁰¹ Ruiné par des spéculations boursières malheureuses, Mayer prend la fuite le 27 avril 1896 à la grande joie de *La Croix*.

... nous publions le résumé des condamnations
qui viennent de frapper l'enseignement religieux
dans la personne des bons frères de la congrégation de Saint-Joseph.
Ces condamnations, ce sont les tribunaux qui les ont prononcées
et l'on ne peut accuser les magistrats actuels d'être les ennemis de la soutane.

...



Le bilan

Les totaux des condamnations donnent
pour la seule congrégation de Saint-Joseph,
les chiffres suivants:

Travaux forcés. — 6 ans.

Réclusion. — 16 ans.

Prison – 14 ans, 7 mois et 19 jours,

Amende.— 372 francs.

Que les mères réfléchissent donc en face de ce
lugubre tableau.

Nous n'en dirons pas davantage.

Nous souhaitons pour elles de ne plus avoir à
constater des larmes versées un peu tard sur de
nouveaux enfants souillés par des monstres en
soutane.

Le premier de l'an 1889, *La Lanterne* continue à
relater «les Scandales de la trappe de Mortagne» et à ajouter des détails; la presse radicale
qui a emboîté le pas se sent tenue à l'autocensure de la décence pour faire état d' «actes
d'immoralité tellement dégoûtants qu'il est impossible de les décrire».

Le 18 février, la presse s'en prend à un autre cistercien: le «chaste serviteur de Dieu» est
aussi accusé de «faits d'immoralité sur de jeunes garçons». Il s'agit du nouveau procès
retentissant qui va s'ouvrir du «sieur Thimoraer, Marius, dit frère Hyacinthe, dont l'affaire
a été renvoyée à une autre session «pour permettre aux médecins de dire si ce pédéraste
jouit de toute sa raison», – le Frère Hyacinthe dont le nom passera en incarnation-type des
crimes du clergé «avec quarante enfants de moins de treize ans victimes de ses attentats».
La circonlocution pudique s'impose toujours: on évoque les «attouchements dégoûtants de
ce triste personnage», auquel le jury de la Côte d'Or va trouver «des circonstances
atténuantes», tout en le reconnaissant coupable «de crimes aussi odieux que dégoûtants».¹⁰²

¹⁰² Sur le cistercien Frère Hyacinthe: *Le Petit Parisien*, 21.2. 1889 p. 4. - «Crimes aussi odieux etc.»: *Le Danton*, 1.3 1889:
p. 3.

Pendant plus de quarante ans, sous la IIIe République, le quotidien *La Lanterne* a accumulé ainsi presque dans chaque numéro des récits d'audience de crimes pédérastiques, d'outrages à la pudeur et autres attentats aux mœurs commis par les «ensoutanés».

Le 17 juillet 1903, *La Lanterne* commence une série d'articles consacrée au «vœu de chasteté», avec ce sous-titre accusateur, prévisible : «Pathologie des monstres en soutanes».

Un médecin hygiéniste et militant antireligieux, le Docteur Albert Wahu a publié tout un volume *Le Pape et la Société moderne suivi du Célibat ecclésiastique et monacal*, Rouff, 1879, où il a accompli une précieuse et accablante compilation (on ne peut parler de travail de bénédictin!) : il a dépouillé pendant dix-huit ans la presse de France et d'Algérie pour dresser la liste de tous les prêtres, réguliers, congréganistes, frères de la Doctrine chrétienne, effectivement condamnés, aux Assises *et/ou* en correctionnelle, pour des crimes «portant atteinte à la morale» de 1861 à 1879.¹⁰³ C'est toujours le célibat ecclésiastique qui est mis en cause:

Les tribunaux ont été appelés à s'occuper, dans ces dernières années surtout, d'un certain nombre d'atteintes à la morale publique commises par des ecclésiastiques ou par des instituteurs congréganistes. Il ne semble donc pas hors de propos d'examiner la question du célibat des prêtres et des frères de la Doctrine chrétienne, et de rechercher si la position anormale et contre nature, faite à ces hommes dans la société moderne, n'entre pas pour la plus grande part dans les crimes et dans les délits, qui chaque année en amènent un nombre de plus en plus considérable devant les tribunaux.

«Un fait scandaleux raconté de loin en loin par les journaux ne produit sur les lecteurs qu'une impression médiocre et passagère. Et c'est pour cela que j'ai voulu réunir en un faisceau compact les condamnations prononcées contre d'hypocrites marchands de morale».¹⁰⁴ On y trouve un total de cent dix cas d'attentats à la pudeur et viols, ayant fait objet de condamnations de 1861 à avril 1879 inclus – dont soixante huit attentats sur des enfants. La liste présentant les sommaires détails des 110 criminels signalés s'achève au printemps 1879:

... 1879. — Par arrêt de la cour d'assises de Montauban (Tarn-et-Garonne), du 22 mars 1879, le nommé Seguv (Augustin), frère mariste, 48 ans, reconnu coupable d'avoir commis plusieurs attentats à la pudeur, sans violence, sur des garçons de

¹⁰³ On le décharge en ligne sur Google Livres

¹⁰⁴ Liste de prêtres et d'instituteurs congréganistes condamnés depuis 1861 pour crimes portant atteinte à la morale. Cette liste contient les condamnations encourues depuis 1861 jusqu'à avril inclus 1879, et relatées dans les divers journaux

moins de 13 ans, dont il était l'instituteur à Castelsarrasin, a été condamné, par contumace, à 20 ans de travaux forcés et à 20 ans de surveillance, *le Siècle*, 3 avril 1879.

1879. — Le frère Prunier, directeur de l'école chrétienne de Samoëns (Haute-Savoie), âgé de 28 ans, vient d'être arrêté et incarcéré à Bonneville. Il est accusé d'actes odieux sur les enfants confiés à ses soins. Voici dans quelles circonstances a été faite l'arrestation. Trois enfants atteints de maladies toutes spéciales, avaient été visités par les médecins qui firent un rapport dont les conclusions éveillèrent l'attention du parquet. Ce dernier se transporta le 25 mars à l'école et le résultat de son enquête fut l'arrestation immédiate du personnage. ... En Savoie, l'émotion est énorme. *La Lanterne*, 6 avril 1879.

1879. — *L'Opinion* annonce qu'un nouveau scandale ecclésiastique vient d'éclater à Malines. Voici les détails que nous donne notre confrère sur cette grave affaire. Le nommé M..., vicaire à Notre-Dame d'Hanswick. a pris la fuite. Le parquet l'a mis en prévention du chef d'une série d'attentats à la pudeur commis sur des petits garçons qui remplissaient à l'église l'office d'enfants de chœur. Il y a plus d'un an que ce misérable se livrait à ces actes honteux: et le jour même où il s'est sauvé pour se soustraire à la main de la justice, il avait dit la messe, Celle-ci était servie par quelques-uns de ces enfants, victimes de ses passions infâmes. C'est ce prêtre qui, chaque dimanche, faisait répéter aux fidèles la fameuse prière, «Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur».

Les listes du Dr. Wahu ont été régulièrement plagiées, complétées et mises à jour dans la presse anti-religieuse. *Le Franc-maçon* 1878:¹⁰⁵

L'année même où paraît cette compilation, les affaires de prêtres criminels se succèdent. Ainsi *L'Événement* du 13 août 1879 évoque des faits ayant pour cadre le petit village de La Fère, entre Laon et Saint-Quentin :

Voilà des détails sur l'affaire scandaleuse que je vous ai annoncée le 9 août :

Le vicaire Marbrier a été écroué samedi soir à la prison de Laon, sur un mandat d'arrêt délivré par le procureur de la République.

Cet ecclésiastique est accusé d'avoir abusé plusieurs fois d'une petite fille âgée de neuf ans dans son confessionnal.

Le compilateur des *Crimes, attentats et immoralités du clergé catholique*, E. Xilesa, en 1870 avait dépouillé pour sa part et il s'est borné à transcrire des coupures de la presse belge des années 1850-60 cette fois, retenant les seules affaires venues devant les tribunaux, mais ne

¹⁰⁵ http://collections.bm-lyon.fr/PER00312924/PAGE1_PDF

retenant pas seulement les violences sexuelles. Le chapitre 4 résume les «Impuretés. — Attentats aux mœurs et à la pudeur. — Viols. — Adultères. — Actes de la plus ignoble lubricité, etc., commis par des prêtres catholiques.» Il succède au chapitre 3, qui relève, lui, un à un les faits d'«Empoisonnements, meurtres, rapt...».

Toutes les infamies dont les prêtres se rendent sans cesse coupables, et qu'ils ont cherché, jusqu'à ce jour, à couvrir d'un voile impénétrable, y sont relatées, par les extraits que nous citons, d'une manière si claire et si vraie, que tout ce qu'ils pourraient dire pour faire croire que nous en imposons, ne servirait qu'à jeter une lumière plus vive sur leur hypocrisie.

Exemples de ces coupures de presse qui s'accumulent de page en page sans commentaire:

La cour d'assises du Luxembourg [le Luxembourg belge, à Arlon] aura à s'occuper de l'affaire à charge du sieur Outer, vicaire de Gomery, accusé d'attentats à la pudeur sans violence sur des enfants du sexe féminin âgées de moins de 14 ans. L'accusé étant fugitif, l'affaire sera jugée par contumace.

Un mandat d'amener a été décerné ces jours derniers contre un père Augustin d'un couvent de Gand, sous la prévention d'attentat aux mœurs. Le prévenu paraît avoir quitté le pays.¹⁰⁶ Etc.

L'empoisonnement est, disait-on, le crime des hypocrites et des lâches: à ces deux titres, il convenait aux mauvais prêtres qui y ont fréquemment recours. En 1882, l'abbé Joseph Auriol, curé dans les Pyrénées-Orientales, qui défrayait la chronique locale en entretenant des «relations équivoques» avec l'institutrice, est condamné pour avoir empoisonné deux vieilles filles pieuses de sa paroisse desquelles il convoitait l'héritage, les sœurs Marie et Rose Fonda. La première résistait à léguer ses biens et empêchait sa soeur de céder. A peine fut-elle morte de suspecte façon que sa soeur, ayant hérité d'elle, fit son testament au profit du curé. Elle mourut à son tour onze jours après. Les journaux:

La petite commune de Nohèdes, canton et arrondissement de Prades, remarquable par les montagnes pittoresques qui l'entourent, vient d'être, depuis quelques jours le théâtre de deux empoisonnements. Ces deux crimes ont été commis par l'homme à qui tous les habitants de la commune tout entière portaient le plus grand respect, tant pour son rang d'ecclésiastique que pour son froc. Cet homme était le curé de la paroisse et commune de Nohèdes, le sieur Auriol.

¹⁰⁶ Page 217. Se trouve aussi disponible sur Google livres

Appréhendé, le curé passe piteusement aux aveux. Seulement il demande qu'on ne fasse pas l'autopsie des cadavres et qu'on ne le confronte pas avec ses victimes et surtout à Nohèdes, parce qu'il craint la fureur des habitants de la commune. C'est une femme qui, par ses charmes, ses belles paroles, l'a conduit au crime:

D. — Pourquoi les avez-vous empoisonnées? R. — Parce que j'aimais l'institutrice et la passion que j'éprouvais pour elle m'a poussé au crime, pour avoir leur fortune et puis partir pour l'Espagne, car cette femme est la cause de mon malheur. D. — Vous vous êtes fait donner les 20,000 fr. qu'elles possédaient en biens immeubles. Après leur mort, vous aviez fait tout vendre et vous aviez retiré la somme de 20,000 francs et vous vous prépariez à partir pour Perpignan, où votre institutrice et maîtresse vous attendait pour partir ensemble pour Barcelone, y vivre maritalement avec votre bien-aimée et dépenser les 20,000 fr. avec elle? R. — Oui, Monsieur.

Le procureur général requiert en ces termes: «Vous avez devant vous, un homme d'une incroyable perversité, qui a manqué à toutes les lois divines et humaines, qui, ayant fait voeu de chasteté, a poussé les débordements jusqu'au dernier degré d'impudicité, a précipité dans la tombe deux pieuses femmes qui avaient confiance en lui, leur pasteur».

Une complainte, lamentablement maladroite selon la tradition, est dégoisée par un pauvre hère devant la Cour d'assises:

Ecoutez tous l'épouvantable histoire / Qui fait frémir ici-bas tous les cœurs, / D'un homme de Dieu, hélas faut-il le croire / En y songeant il faut verser des pleurs/ Auriol Louis était curé de Nohèdes/ Petit village dans des monts escarpés ; / Pensant toujours à grossir sa richesse / C'est par le poison qu'il veut tout consommer.

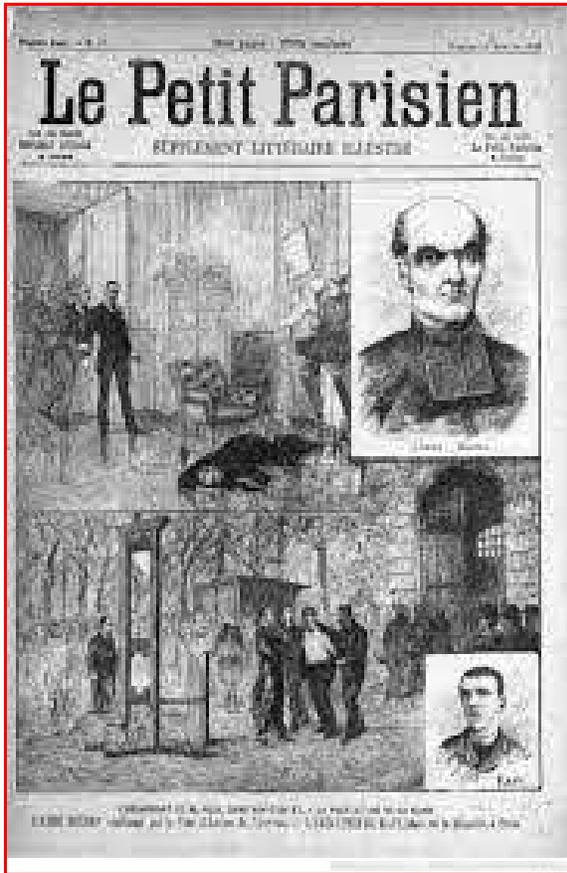
Le curé de Nohèdes est condamné aux travaux forcés à perpétuité.¹⁰⁷

Le «meilleur», – j'entends: meilleur dans la scélératesse, – de tous les «monstres en soutane» de la fin du siècle a été jugé en décembre 1889 aux Assises de l'Aveyron et condamné sur dix-sept chefs d'accusation: abus de confiances, faux et usage de faux, avortement, vols qualifiés, attentats à la pudeur, profanation de cadavres, viols et assassinat, – la plupart de ces chefs au pluriel. Le jeune vicaire avait commencé sa carrière en cherchant à empoisonner le curé de Lagarde en versant du poison dans les burettes de la sainte messe et en allant engager les objets du culte «pour visiter le mauvais lieu».

¹⁰⁷ *Les Drames illustrés: journal hebdomadaire, politique et littéraire: crimes de la semaine, catastrophes, voyages extraordinaires, curiosités scientifiques et littéraires, romans et nouvelles* / [rédacteur en chef Charles Lamour], 1882-08-06— *Crime d'empoisonnement. Deux victimes. Acte d'accusation de Joseph Auriol curé de Nohèdes. Canton et Arrondissement de Prades, Perpignan, Typogr. Rondony, 1881, — Assises des Pyrénées-Orientales. Affaire au curé de Nohèdes, Perpignan, Impr. de l'Indépendant, 1884.*

Le séjour de Boudes à Lagarde ne fut qu'une suite de débauches et de crimes: le nouveau vicaire vole plusieurs malades au lit de mort, en abusant de la confession dernière pour frustrer les héritiers à son profit ; ses moeurs sont infâmes; enfin, craignant d'être signalé à l'évêché, il essaie d'empoisonner son curé en versant dans les burettes de l'église une effroyable drogue, composée d'eau sédative et de chlorhydrate de morphine.¹⁰⁸

Bénéficiant du patient soutien «inexplicable» de l'évêque de Rodez, Mgr Bourret, quoiqu'il ait été d'abord chassé du petit séminaire pour vol et chassé du collège ecclésiastique de Bourg Saint-Andéol pour «immoralités», l'Abbé Boudes exerce ensuite à Taurines, village où il est nommé curé en 1871. Il prête à la petite semaine et falsifie des billets, il dérobe aux confrères des paroisses voisines leurs ornements sacerdotaux pour les revendre, et surtout il met à mal pendant quinze ans plusieurs cantons de montagne dont il sodomise éclectiquement enfants de chœur, écolières, paroissiennes, jeunes gens appelés au service — avant que la population ne se rebiffe.



Enfin, dans la nuit du 1er au 2 mars 1875, l'abbé Alvar, curé d'une paroisse peu éloignée, à Saint-Circq, est assassiné dans sa chambre. «On le trouve assommé au bas de son lit, criblé de coups de couteau et de coups d'ongle, une main ensanglantée marquée sur son épaule. L'argent que l'abbé Alvar vient de toucher pour les réparations de son église a disparu.»¹⁰⁹ Après un internement dans un asile à Montpellier (il simule sa folie),

le curé s'enfuit et récidive. Boudes se fabrique un faux certificat d'identité et reprend tranquillement ses habits ecclésiastiques. En 1888, le supérieur de l'école Sainte-Marie d'Albi, trompé par son faux certificat, l'accueille comme professeur de son institution où il recommence ses crimes.

¹⁰⁸ *Causes criminelles et mondaines* par Albert Bataille. Dentu (Paris)1889.

¹⁰⁹ *Ibid.* 399.

Il a fallu près de vingt ans pour le voir poursuivi et passer en cour d'assises à la jubilation de la presse anticléricale qui accuse non sans motifs l'évêque de Rodez d'avoir toujours tout su et avoir tenté d'étouffer le scandale en déplaçant le curé à plusieurs reprises, et en fin de compte d'avoir fait pression sur les victimes et les témoins pour qu'ils ne l'accablent pas.

Arrêt rendu, le 21 décembre 1889, par la Cour d'assises de l'Aveyron: «la peine la plus forte doit être seule prononcée ; ... le demandeur ayant été déclaré coupable de faux en écriture privée et d'usage de pièces fausses, qui le rendaient passible de la réclusion, et du crime de viol, étant ministre du culte, sur une jeune fille âgée de moins de quinze ans, qui entraînait celle des travaux forcés à perpétuité, cette dernière peine lui était seule applicable...»

Après une courte délibération, le jury de l'Aveyron rapporte son verdict: Boudes est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Une foule énorme se presse autour de lui, à la sortie du Palais, sifflant, hurlant et criant: «À mort ! A la guillotine!» Les gendarmes et la troupe ont toutes les peines du monde à maintenir l'ordre et à protéger le condamné. Toussaint-Cyprien Boudes finira ses jours à Cayenne. ¹¹⁰

L'affaire reviendra régulièrement dans la presse anticléricale qui n'a jamais trouvé pire. Le 30 janvier 1884, *La Lanterne* entame un fantastique et ténébreux feuilleton qui va se déployer sur plusieurs mois. Il est consacré aux «30 crimes du curé Boudes»

Le long et terrible récit que nous commençons a de telles étrangetés et des circonstances tellement incroyables que nous n'oserions les écrire si nous ne possédions tous les documents authentiques et toutes preuves officielles qui les attestent. Dans ce long tissu d'horreurs et de crimes, l'intervention de la justice s'est deux fois produite et deux fois sans succès.»

La Lanterne toujours à l'affût recommence le 17 juillet 1903 avec le monstre Boudes ce qui sera une enquête qui sera poursuivie pendant des semaines: PATHOLOGIE DES MONSTRES EN SOUTANE

Revient encore dans les années 1880 le nom, qui faisait frémir, de «Gamahut». ¹¹¹ On a un peu de peine à reconstituer les faits. Adolphe Tiburce Gamahut est, lui, un moine défroqué,

¹¹⁰ Bulletin des arrêts: Chambre criminelle, Volume 95 De France. Cour de cassation. Chambre criminelle Toussaint-Cyprien Boudes, Un compte rendu illustré: *le Petit Parisien Illustré* N° 47 Du 29/12/1889 - L'assassinat de M. Roux dans Son Cabinet A La Préfecture De La Seine. L'abbé Boudes- Condamne Par La Cour D'assises De L'aveyron. L'execution De Kaps - Place De La Roquette. Une relation romancée de cette affaire: Lorenz (Paul). *Le diable à huis clos* [Affaires abbé Raphaël Boudes, 1889; abbé Bruneau, 1884], Paris, Presses de la Cité, 1973,

¹¹¹ Ce nom a quelque rapport avec le verbe désuet, fréquent chez Sade, «gamahucher» = pratiquer le cunnilingus.

il était entré à la Trappe, en avait été chassé et devenu de chute en déchéance, lutteur de foire. Avec quatre complices, il égorge et assomme à coups de bouteille le 27 novembre 1884, une petite vieille, Mme veuve Ballerich, du 145, rue de Grenelle, pour lui voler la somme de deux francs cinquante. Il est condamné à mort le 11 mars 1885 ; il a 25 ans. Son exécution ne se passe pas sans difficultés qui amusent le populo et que décrivent les chansonniers:

Gamahut, obéissez donc !
Placez votre cou bien dessous l'mouton (bis).
Non, monsieur, je n'obéirai pas !
J'crains les coupur's j'suis tendre comme un' fève
Non monsieur, je n'obéirai pas !
Bougres d'abrutis ! vous me coupez trop bas. ¹¹²

Peu après l'affaire Boudes, un autre prêtre, escroc, débauché, mal vu de ses paroissiens, l'abbé Albert Bruneau, d'abord chassé du petit séminaire de Mayenne pour indiscipline, mais ayant lui aussi, de guerre lasse, reçu les ordres, est condamné à mort et exécuté en août 1894 à Laval: Il était accusé du meurtre de son curé, l'abbé Fricot, noyé dans un puits. «L'information ne tarda pas à révéler que l'abbé Bruneau avait des mœurs déplorables et qu'il dépensait des sommes importantes pour satisfaire ses passions. Après avoir été renvoyé du petit Séminaire de Mayenne pour vol d'argent, au préjudice d'un de ses camarades... Pendant son séjour à Astillé, deux incendies et quatre vols ont été commis au presbytère. En décembre 1891, une soustraction de 1000 francs est faite au presbytère d'Ahuillé, au préjudice de M. le curé Laigle». ¹¹³

Rapport du juge d'instruction sur le cadavre du prêtre noyé, rédigé en style littéraire:

Le malheureux prêtre était hideux à voir et sa soutane faisait l'effet d'une sorte de glaçon. Tête nue, les cheveux souillés de sang, les narines poissées de mucosités noirâtres, la face balafmée par une énorme blessure, les os du nez en bouillie, le crâne fracturé, des plaies contuses à la tête, aux cuisses, au bras gauche, des ecchymoses aux mains, la plante du pied droit dépouillée de son épiderme, il avait reçu des coups terribles. ¹¹⁴

«On peut penser qu'une histoire aussi porteuse de fantasmes et de connotations politiques,

¹¹² Paroles de Jules Jouy.

¹¹³ *L'Avenir de la Mayenne : politique, littéraire, commercial et agricole*, 15 7 1894

¹¹⁴ Archives départementales de la Mayenne, U 868 (dossier de procédure de l'affaire Bruneau), rapport du médecin légiste..

sociales et culturelles devait solliciter l'intérêt de la presse, grande et petite. Tous les ingrédients d'une affaire nationale dans le contexte de l'époque étaient réunis : un département rural soumis à une aristocratie foncière plutôt riche, conservatrice, antirépublicaine ; un clergé plutôt pauvre et très dépendant de l'aristocratie Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, le procès de Bruneau ait attiré la fine fleur du journalisme français et local.»¹¹⁵

L'ex-abbé Bruneau, sur qui l'évêque jette un peu tard l'interdit, est écroué à Laval, une instruction s'ouvre, «et tout un passé de crimes, ou véritablement inconnus jusque-là, ou seulement soupçonnés de gens qui n'avaient pas osé parler, se découvrait dans l'existence du vicaire. Les vols commis depuis des années chez tant de prêtres, les persécutions masquées qui avaient affolé de malheureux curés, les filouteries, les placards, les lettres anonymes, les caricatures, les incendies étaient de lui. Il avait escroqué des compagnies d'assurance, capté des héritages, dupé des vieilles femmes et des religieuses, assassiné, et mené, au milieu de ces coquinerie et de ces meurtres, tout en se retrouvant toujours à l'autel tous les matins, une vie de débauches absolument célèbres dans les lieux de nuit et les mauvaises rues de Laval.»¹¹⁶

«Les charges qui ont été relevées contre lui sont accablantes : Bruneau sait que l'abbé Fricot le tient pour l'auteur du vol commis le 16 septembre 1893». Malgré les charges accumulées, Bruneau nia toujours. Condamné à mort, Bruneau se pourvut en cassation. Le pourvoi fut rejeté le 9 août. «Il fut décidé en haut lieu de laisser la justice suivre son cours et Deibler arriva avec sa machine et ses aides à Laval le 27 août 1894.»

— Vacher, mystique sadique

J'insère ici à sa date, la fin des années 1890, une affaire atroce qui ne concerne pas un prêtre mais qui est pénétrée de relents de mysticisme pathologique que soulignera et détaillera la presse anticléricale.

Joseph Vacher, surnommé «le Tueur de bergers», est le produit d'une éducation pieuse devenue dans un cerveau dérangé folie mystique mélangée de férocité sadique. À seize ans, il entre comme postulant chez les Frères maristes de Saint-Genis-Laval. Il y reste deux ans et y parfait son instruction tout en se faisant agresser par les bons frères. C'est du moins ce qu'il dira. Pour son service militaire, il est envoyé en 1890 au 60^e régiment d'infanterie de Besançon. Ses qualités lui permettent d'être nommé sergent. Sorti de l'armée son état

¹¹⁵ Volr : Tanguy, Jean-François. «Images d'un crime hors du commun : le procès et la mort de l'abbé Bruneau (1894)», *Sociétés & Représentations*, vol. 18, no. 2, 2004, pp. 147-170.

¹¹⁶ Talmeyr, *Sur le banc*

mental se dégrade. Souffrant de crises et d'hallucinations, il passe, en 1893, plus de six mois à l'asile de Dole. C'est à Beaurepaire que, le 19 mai 1894, est commis le premier meurtre avoué par Vacher, celui d'Eugénie Delomme, jeune ouvrière de vingt et un ans, violée et étranglée. À partir de ce moment, et durant trois ans, Vacher aurait commis des crimes au hasard de sa route. Il est devenu au milieu des années 1890, un vagabond, violeur, dépeceur et éventreur de petits bergers, parfois des bergères, un assassin en série dont l'atroce affaire va occuper tous les journaux et passionner les médecins. Le juge d'instruction Émile Fourquet à Belley constate que les errances de Vacher passent par la région du Rhône et de l'Ain, par des endroits où des crimes sadiques présentant certaines similitudes ont été perpétrés. Parmi la cinquantaine de crimes dont Vacher finira par être suspecté, par le juge d'instruction, Vacher avoue en tout onze meurtres.

Les contemporains sont stupéfiés par la piété de l'assassin «qui nous offre un mélange de mysticisme et de sadisme, qui sort d'une église pour égorger une bergère».¹¹⁷ Le 28 octobre 1898, le quotidien *La Lanterne* décrit les élucubrations mélodramatiques de l'assassin devant le tribunal:

«À huit heures et demie, Vacher est amené dans la salle d'audience. L'accusé lève les bras vers le ciel en s'écriant: "Gloire à Jésus ! Gloire à Jeanne d'Arc! Au grand martyr du temps ! Et gloire au grand Sauveur!"

Vacher a élaboré sa défense: il est un instrument aux mains de la Providence. Il remplit une mission divine en punissant les parents dans leurs enfants ; de plus, il est irresponsable ayant été mordu par un chien enragé et dans sa jeunesse, à la suite d'un drame d'amour, s'étant tiré dans la tête une balle qui ne put jamais être extraite. «La religion et la cruauté s'allient fort bien dans les natures inférieures ; si l'on joint à ces deux termes l'idée sexuelle, on a le sadisme religieux», analyse Rémy de Gourmont.¹¹⁸

Dans notre défilé de monstres cléricaux avec leur délire mystique, on note que Joseph Vacher, l'abbé Mingrat, l'abbé Contrafatto invoquent tous trois la volonté de Dieu pour justifier leurs pulsions sexuelles.

Après un quart d'heure de délibérations, Joseph Vacher est, le 28 octobre 1898, condamné à mort par les assises de l'Ain. La demande de grâce auprès du président Félix Faure est rejetée. Le dernier jour de 1898, il est guillotiné sur le Champ-de-Mars de Bourg-en-Bresse.

Le Dr Lacassagne qui le tenait pour responsable de ses actes, reconnaît toutefois que son

¹¹⁷ *Les Criminels peints par eux-mêmes...* 125.

¹¹⁸ Rémy de Gourmont, *Épilogues. Réflexions sur la vie. 1895-1898*, p. 315-317. En ligne sur Gallica.

ami Enrico Ferri, proche disciple de Cesare Lombroso, pense que Vacher était bien fou et que les experts ont manqué de courage scientifique. Vacher a simulé la folie? Mais il est notoire que la simulation de la folie est un symptôme pathologique. On n'en sort pas.

Près d'un siècle plus tard, Vacher (renommé Bouvier) sera le pitoyable héros – joué par Michel Galabru dont c'est le meilleur rôle – d'un film fidèle aux faits et qui fait ressortir les hypocrisies de l'époque, *Le Juge et l'Assassin* de Bertrand Tavernier, 1976.

— L'Affaire Flamidien

À la toute fin du siècle, la France est plus divisée que jamais entre républicains et réactionnaires, dreyfusards et anti-dreyfusards, anticléricaux et cléricaux, partisans de l'école laïque et de l'école congréganiste. C'est alors en 1899 qu'éclate à Lille la nouvelle d'un crime, crime clérical apparemment, qui se présente comme le plus horrible de la décennie. Le corps d'un enfant de douze ans, Gaston Foveaux, élève d'une école dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, est découvert dans une ruelle près de l'entrée de l'École; il a été violé, sodomisé, et assassiné.

Dans la main du petit cadavre, on trouve un papier ainsi rédigé:

Monsieur Foveau, j'ai le regret de vous avoir causé du chagrin, j'ai étranglé votre fils pour assouvir une passion impure, j'ai voulu me venger de la Maison de la Monnaie en particulier du frère Maurice. Vous connaîtrez bientôt dans quelles circonstances le crime a été accompli. signé «Un ancien frère, ardent socialiste».

C'était peut-être trop beau comme accumulation d'indices, mais les passions politiques ne réfléchissent pas. Aussitôt le Nord, et puis toute la France, se polarisent et la rumeur, la terrible rumeur bientôt désigne un coupable: le Frère Flamidien (1863-1939) de son vrai nom Isaïe Hamez, frère des Écoles chrétiennes, professeur à l'externat de Notre-Dame de la Treille, rue de la



Monnaie à Lille. L'expertise de l'écriture de la lettre convainc au reste les enquêteurs de la culpabilité du Frère Flamidien qui proteste de son innocence (les experts en écriture dans l'affaire Dreyfus notamment n'ont pas brillé non plus).

Cent mille personnes assistent aux obsèques du «petit martyr» ; des pierres sont lancées contre les églises et les couvents. Des placards couvrent les murs de Lille:

AUX PARENTS.

Que pensez-vous du crime monstrueux qui vient d'être commis au pensionnat de Notre Dame de la Treille, dirigé par les frères de la Doctrine chrétienne et qui a soulevé l'indignation de tous les honnêtes gens dans une réprobation générale contre les mœurs des établissements congréganistes? (...) La brute, le monstre que la foule veut pendre n'est pas seul responsable. Il est le produit de son milieu.

La presse républicaine du Nord, et puis dans tout l'Hexagone, cloue au pilori sans hésiter le religieux et en rajoute. En revanche, *La Croix du Nord* qui, elle, accuse depuis six ans avec une rare mauvaise foi le «Traître Dreyfus», se mobilise pour défendre le pauvre frère calomnié. Les catholiques prennent fait et cause à leur tour dans des brochures indignées: *Les calomniés, les Frères des écoles chrétiennes et le frère Flamidien*.¹¹⁹ Ils accusent comme de coutume les Juifs et les francs-maçons, les zéloteurs de l'«école sans Dieu» d'avoir ourdi le meurtre. Le frère Flamidien est un Dreyfus établi dans le bon camp.¹²⁰ Le rédacteur en chef de *La Croix du Nord*, l'abbé Henri Masquelier, futur évêque, publiera plus tard sa version conspiratoire, *La vérité sur le crime de Lille*.

- *La Croix* est devenu un journal antisémite – elle tient des propos hostiles aux juifs depuis 1884, mais avec un «vif réveil» en 1889. Dès 1890, les Pères assumptionnistes sentent qu'ils ont touché un filon et *La Croix* se proclamera expressément «le journal le plus antijuif de France».

Dans les quartiers populaires, on diffuse un canard illustré, *Crime abominable. Un frère assassin. Horribles détails*. Fait suite à Paris: *Un crime monstrueux, viol et assassinat d'un enfant, par un frère de la doctrine chrétienne, derniers détails, découverte du cadavre, la chambre du crime, les parents... manifestations anticléricales*, Paris, Arnaud, 1899.

Le frère Flamidien, dépeint comme un être timide et fluet, qui proteste toujours de son innocence et qui a apparemment un solide alibi, bénéficie de la part de la chambre de mise en accusation d'un non-lieu en juillet 1890. Il est libéré — ce qui engendre en ville une

¹¹⁹ Arras: Sueur-Charruey, (1899). Auteur du texte: Henry Dard (1875-1910)?

¹²⁰ *Antisémitisme et catholiques dans le Nord pendant l'affaire Dreyfus* de Bernard Delmaire, Danielle Delmaire.

nouvelle poussée de violence anticléricale. Certains journaux anticléricaux pris au dépourvu par la décision de justice concluent que l'innocence éventuelle de Flamidien devient la preuve de la culpabilité de l'un de ses compagnons de monastère... et qu'il faut fermer derechef leur maison.

Le nom de «Flamidien» servira longtemps dans la presse antireligieuse à désigner un violeur d'enfants. On forge le verbe «flamidianiser». «Un flamidien» et «le flamidianisme», les «flamidienneries» se rencontrent. On chante dans les estaminets du Nord «La Flamidienne, hymne anticléricale». Pendant vingt ans *la Calotte* et les autres feuilles anticléricales titrent à chaque affaire de mœurs qui implique des religieux: «Un nouveau Flamidien»:

Un nouveau Flamidien vient d'opérer en Hollande. Il s'agit d'un professeur de l'école cléricale de Siderburen, qui a souillé une douzaine de ses jeunes élèves, enfants de 12 à 13 ans. Les journaux hollandais racontent que le satyre cléricale se livrait dans la classe même en présence des élèves à ses honteuses pratiques flamidiennes! Etc.

Cette affaire Flamidien – ou plutôt le meurtre de Gaston Foveaux dont l'énigme ne sera jamais résolue ... du moins sur le plan judiciaire, mais j'ai mon idée, voir ci-dessous – est l'illustration, dans un département très antireligieux et très à gauche, de l'âpreté des tensions scolaires et du fanatisme des deux camps.¹²¹ Il y avait à la sociomachie anticléricale une exigence d'application pratique, un mandat immédiat donné aux «progressistes»: «Arrachons du cerveau les idées religieuses et à bas les prêtres!»¹²² À savoir: supprimons les écoles congréganistes, foyers de vice et de crime ; faisons interdire par la loi les congrégations enseignantes. Rompons le Concordat napoléonien de 1802. L'expulsion des congrégations religieuses sera l'application brutale d'une loi du 1er juillet 1901.

— L'année 1905

Les anticléricaux sont donc exaucés au début du siècle. Les expulsions des congréganistes sont menées par le président du Conseil Émile Combes après la victoire du Bloc des gauches aux élections législatives de mai 1902. Durant l'été 1902, les 3 000 écoles «non autorisées» des dernières congrégations «autorisées» sont fermées sur le territoire national. Les ultimes arrêtés de fermeture d'écoles confessionnelles, pris en application de la loi du 7 juillet 1904 accomplissent les vœux des laïcs. Rupture des relations diplomatiques avec

¹²¹ Ambroise-Rendu, Anne-Claude. « Quand un scandale local éclaire le fonctionnement des réseaux sociaux avant la lettre: l'Affaire Flamidien », *Le Temps des médias*, vol. 31, no. 2, 2018, pp. 313-319. L'affaire Flamidien: une illustration de l'âpreté des tensions religieuses à Lille à la fin du scolaire et XIXème siècle par David Jansoone. 2001. Vient de paraître: *Sexual Crime, Religion and Masculinity in fin-de-siècle France - The Flamidien Affair* | Timothy Verhoeven | Palgrave Macmillan

¹²² *La Voix du peuple* (Marseille), 7.4.1889, 4.

le Vatican en 1904.¹²³ En décembre 1905, la République adopte finalement la loi de Séparation des églises et de l'État. La loi abroge le Concordat qui régissait depuis près d'un siècle les rapports entre le gouvernement français et l'Église catholique. Elle proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes.

§ 2 La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

La propagande anticléricale et le succès ultime obtenu en un siècle d'efforts de la libre pensée ont préparé cette Séparation de 1905 et rendues souhaitables dans les esprits les lois laïques.¹²⁴ L'affaire Flamidien à laquelle je reviens a précisément joué son rôle de déclencheur et entreteneur des haines au cours de cette crise décisive du tournant du siècle.

Dans *Vérité* que Zola est en train d'écrire, le romancier inverse les faits: ce n'est pas un instituteur des écoles libres qui est injustement accusé, mais un instituteur laïque. L'affaire Flamidien fournissait à Zola l'occasion de relater à sa manière l'affaire Dreyfus en la transposant dans un autre cadre, et de défendre l'enseignement laïque en oblitérant le congréganiste «réel» accusé. Ce renversement des faits n'en est pas moins suspect de parti pris.

Comme dans un mauvais polar, 12 ans après le meurtre, surviendra un épilogue inopiné, une arrestation qui fait coup de théâtre. *La Presse* de Paris du 26 avril 1911 la première relate un fait-divers lillois: «Vingt deux enfants auraient été victimes d'un odieux satire». *La Croix* du 9 mai 1911 en fait état ensuite ; le journal des Assomptionnistes, lui, n'a pas oublié Flamidien et fait le rapprochement: la Sûreté du Nord a arrêté le tenancier d'une épicerie établi dans la même rue, à vingt mètres de l'école catholique désormais désaffectée et de l'impasse où le corps du petit Gaston avait été découvert ... et où l'épicier rangeait sa charrette à bras. Le nommé Robert Defante, vaurien à la détestable réputation, a été saisi en «flagrant délit d'immoralité» avec des petits garçons. Il passe aux aveux, mais pas pour le meurtre de jadis: il a séduit depuis vingt ans par cadeaux et bonbons ou par menaces un nombre incalculable de gamins. Il est bien probable que le criminel de 1899, c'était lui.

¹²³ La visite du président de la République Émile Loubet au roi d'Italie Victor-Emmanuel III, dont le grand-père a annexé Rome, est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase papal.

¹²⁴ Voir en ligne pour les sources : Marc Angenot, *Bibliographie des Grands récits, 1800-1914. Fascicule II. Anticléricaux et libres-penseurs*.

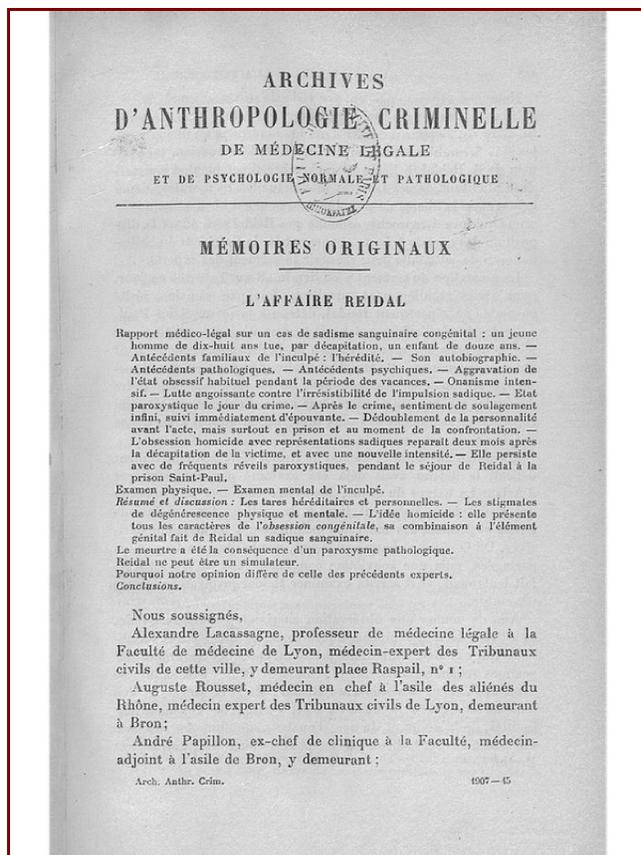
Les journaux de gauche évoquent certes au passage le souvenir du frère Flamidien qui se trouve peut-être disculpé ... mais bon c'est une vieille affaire prescrite. Il ne semble pas que la justice ait souhaité rouvrir le dossier. On eût pu douter de la rigueur et de l'absence de parti-pris de l'enquête de 1899. Il n'aurait pas fallu en effet pas chercher bien loin un suspect si on s'en était donné la peine.

Après cet épilogue, je reviens à 1905. Promulguée le 9 décembre, la Loi de séparation des Églises et de l'État est l'aboutissement d'un long processus heurté de sécularisation engagé depuis la Révolution de 1789 et accompagné de conflits parfois violents et de crises continues à travers le siècle. La loi a pour corollaire la liberté religieuse, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination entre les religions et les confessions. Le «petit père» Combes avait appelé de ses vœux une séparation qui serait un divorce mais, de préférence, disait-il, un «divorce par consentement mutuel.» Combes qui joue aux bons apôtres a adopté toutefois une attitude provocatrice, par exemple en inaugurant le 13 septembre 1903, à l'heure de la messe, la statue d'Ernest Renan au pied de la cathédrale de Tréguier, au milieu de l'émeute des pieux Bretons et sous la protection de 6 000 soldats. Le politicien radical avait déjà assouvi son anticléricalisme en faisant adopter les lois de 1901 sur le droit des associations et de 1904 qui interdit d'enseignement les congrégations religieuses. Le gouvernement décide l'expulsion des communautés récalcitrantes. Émile Combes se trouve dès lors comblé par la loi de 1905 adoptée à l'initiative du député républicain-socialiste Aristide Briand.

Il fallait que cette années fatidique de la laïcisation accomplie soit marquée par un crime clérical particulièrement hideux et frappant — et c'est ce qui advint.

Le 1er septembre 1905 à Raulhac dans le Cantal, Jean-Marie Bladier = dans le film Bruno Reidal, un séminariste de 17 ans (son confesseur l'a poussé vers la prêtrise en dépit de bien «mauvaises pensées» confessées par lui) issu du petit séminaire de Saint-Flour, se constitue prisonnier après avoir sauvagement assassiné et décapité un enfant nommé François, un jeune pâtre de 12 ans. Le Dr. Lacassagne, professeur à la faculté de médecine de Lyon, éminent criminologiste dont j'ai à plusieurs reprises mentionné le nom, chargé du rapport médico-légal, diagnostique l'adolescent comme «un cas de sadisme sanguinaire congénital» accompagné d'un «élément de fétichisme homosexuel».

Rien de bien particulier à dire de l'assassin. Au Séminaire, ses condisciples l'appellent «Poireau» ou «Philosophe». Régulièrement premier de classe, il est diversement noté par ses maîtres comme : intelligent, laborieux, peu causeur, pieux, timide, chétif, taciturne, émotif, orgueilleux. Fils d'alcooliques ... mais qui ne porte pas cette hérédité dans le Cantal?



Bladier se prête volontiers aux questions du fameux psychiatre. La précision de ses souvenirs, de ses tourments depuis la prime enfance, le récit détaillé de ses visions meurtrières et ses rêves sanglants, de ses fantasmes et ses obsessions liées à des épisodes de masturbation compulsive, frappent à la lecture.¹²⁵ Bruno se masturbe six ou sept fois par jour – «peut-être quelques fois davantage».

Le jeune meurtrier consent à rédiger son autobiographie à la demande du trio de médecins dirigé par Alexandre Lacassagne. Il le fait avec une sereine intelligence et dans une langue fort correcte. Il est depuis l'enfance obsédé par l'idée de tuer. À 4 ans, l'égorgeage d'un cochon à la ferme l'a marqué. Il ne cherche pas à expliquer son crime: «Les scènes de meurtres sont pour moi pleines de charme», explique-t-il.

Bruno Reidal sera interné dans un asile où il finira ses jours, à 30 ans.

Le Dr. Lacassagne est devenu le spécialiste des sadiques depuis sa monographie suffisamment glauque sur *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques* de 1899. Dans son *Précis de médecine légale*, Lacassagne en 1906, l'année suivante donc, revient sur «Le sadisme et les crimes sadiques» et les définit comme suit¹²⁶:

Le sadisme est un état cérébral dans lequel l'instinct sexuel est excité ou satisfait sous l'influence de l'instinct destructeur. Thoinot en donne une définition plus descriptive : trouver dans une souffrance de degré très variable — tantôt légère, tantôt grave ou d'un raffinement atroce — qu'on fait infliger, qu'on voit infliger ou qu'on inflige enfin soi-même à un être humain, la condition toujours nécessaire, et

¹²⁵ Lacassagne (Alexandre), Papillon (André), Rousset (Auguste) «L'affaire Reidal, un cas de sadisme sanguinaire congénital». *Archives de l'anthropologie criminelle* (tome 22 ; 1907) . 665-881. = La première revue française de criminologie. Cette revue est sur Criminocorpus en libre consultation dans son intégralité.

¹²⁶ Voir aussi *Responsabilité pénale et folie : étude médico-légale* par P. Dubuisson et A. Vigouroux. 1911

parfois suffisante, de la jouissance sexuelle: telle est la perversion de l'instinct génital qu'on appelle sadisme.

L'instruction médico-légale de l'affaire Jean-Marie Bladier (appelé Bruno Reidal par discrétion) est menée en 1906 par le docteur Lacassagne qui demande au jeune homme de se confier au papier. Mon ami Yvan Quintin a publié ses cahiers qui témoignent du combat d'un garçon sensible contre l'homosexualité, *Onze cahiers de confession*.¹²⁷

Reidal méritait à son tour un film. Vincent Le Port vient de réaliser en 2022 avec *Bruno Reidal, confession d'un meurtrier* son premier long-métrage. Les jeunes criminels dépeints comme synecdoques de leur époque désaxée font recette. Je rappelle *Moi Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère* de René Allo (1976) que ce film prolonge. Et *Le Juge et l'Assassin* réalisé par Bertrand Tavernier, même année. Vincent Le Port le reconnaît: «une des grosses références du film, pour moi, c'est *Taxi Driver*» (encore 1976)!

— Les Religieuses sadiques

Si les pires crimes sexuels du clergé n'impliquent que des hommes, la presse anticléricale n'a pas manqué de signaler régulièrement des violences sadiques sournoises commises sur des enfants qui conduisaient des bonnes soeurs non aux Assises mais en correctionnelle:

Marie Poux, en religion sœur Jeanne, vient de s'asseoir sur les bancs de la chambre des appels correctionnels de Lyon, Sœur Jeanne est employée comme surveillante ou directrice dans un asile de la ville de Bourg. Il y a quelques semaines, sœur Jeanne était traduite devant le tribunal correctionnel de cette Ville. On lui reprochait d'avoir fait asseoir une jeune enfant confiée à ses soins, la nommée Rosalie Thyran, sur un poêle brûlant. C'est un genre de punition, paraît-il, dans les écoles congréganistes. La jeune Rosalie Thyran avait été brûlée par le contact du poêle.

À part ces violences sur des enfants, le grand reproche fait aux religieuses enseignantes a été de plonger les jeunes filles qui leur étaient confiées dans une piété niaise et obscurantiste. Une telle éducation ne saurait produire de bonnes épouses. «Pour que la femme soit en tout l'égale de son mari ; pour qu'elle fasse dignement la première éducation de son fils et pour qu'elle lui apprenne à devenir un homme et un citoyen , il ne faut pas qu'elle-même soit élevée par des femmes célibataires, cloîtrées ou non cloîtrées, qui ne connaissent que Rome pour patrie et qui ignorent les devoirs et les joies de la mère de famille.»¹²⁸

¹²⁷ Erosonyx, 2023.

¹²⁸ Dr. Wahu *Le Pape et la Société moderne, suivi du Célibat ecclésiastique et monacal*, Rouff, 1879

Je fais une pause. On connaît la thèse développée par Michel Foucault dans une de ses cours au Collège de France (publié en 1999), *Les Anormaux*. Le *Monstre moral* est une figure dominante du 19^e siècle.¹²⁹ En clé médicale, ce sont tous les anormaux engendrés par la société moderne ou porteurs d'un lointain atavisme, c'est le «pédéraste», la «saphiste», c'est aussi le «criminel-né», la «prostituée-née» chez Cesare Lombroso, c'est le «dégénéré» dans l'*Entartung* de Max Nordau (avec comme études de cas probantes de ce médecin berlinois, Mallarmé, Maeterlinck). En clé politique, c'est le «Tyran» pour les jacobins, le «Bourgeois affameur», pour les socialistes, le «Monstre en soutane» qui «salit» les enfants du peuple pour *La Lanterne*, et le «Juif», conspirateur mondial avide et criminel après avoir été fauteur de rituels sanguinaires – *Blutbeschuldigung* – et vampire d'enfants chrétiens innocents. L'ennemi du peuple n'est pas seulement un adversaire puissant, il doit être dépeint comme un être dégradé, pratiquant le mal pour le mal, mis par ses crimes en dehors de la commune humanité. Sa perverse abjection est la prémisse dont le sort qu'il y a lieu de lui réserver sera la conclusion.

- Les ouvrages contre le socialisme et l'anarchie – ceux publiés à partir de 1880 – substituent à l'argumentation contre les doctrines le *diagnostic* du socialiste alcoolique, anormal dégénéré violent et criminel, – «criminel-né», c'est toujours la catégorie que le Dr Cesare Lombroso, fondateur de la criminologie, applique aux anarchistes, aux révolutionnaires et autres *antisociali*.¹³⁰

Plus vaste et englobant que celui de «loi» scientifique est en effet le concept de *norme*. Une norme est à la fois une prescription et un état censé habituel des choses et des êtres. Quand bien même elle serait légitimée par les noms de grands savants, la Norme est l'autorité anonyme par excellence car elle exprime et délimite *la nature* des choses. La notion, qui fut spécialement appliquée dans la première modernité pour normer les humains, est à la fois morale, scientifique (médicale, physiologique: la «santé» est norme par excellence), sociale, juridique,¹³¹ pédagogique et réglementaire.¹³² Ce qui prévaut et se trouve au cœur du social au 19^e siècle, c'est la conception juridique/répressive de la norme

¹²⁹ Foucault, Michel. *Les Anormaux. Cours au Collège de France*. Paris: Gallimard / Le Seuil, 1999.

¹³⁰ Cf. Notamt. Lombroso, Cesare. *Études de sociologie. Les anarchistes*. Paris: Flammarion, 1896. Traduction sur la 2^{ème} édition de *Gli anarchici*. Torino, 1894.

¹³¹ Les normes au sens sont toutes les règles obligatoires qu'elles proviennent de lois, des codes, de la coutume ou du droit naturel. En droit positif à la Hans Kelsen, le droit est une hiérarchie des normes, il forme une pyramide au sommet de laquelle se trouve la constitution.

¹³² Je ne m'attarderais pas à la production et au contrôle de la norme linguistique, de la langue légitime qui est partie prenante de l'hégémonie normative de la société..

muée en moyen d'exclusion. Ce qui s'y conforme est «normal», ce qui déroge, ce qui en sort est «anormal» et répréhensible à ce titre. L'anormal n'est jamais, tout uniment et sans jugement de valeur, une exception à la règle, à la prévalence, quelque chose d'irrégulier, un trait minoritaire: il est *ipso facto* quelque chose à stigmatiser, à réprouver et réprimer, à éliminer même si on ne parvient pas à remettre l'anormal dans le «droit chemin». Les bègues, les gauchers: même les anomalies mineures et les plus «innocentes» ont stimulé naguère la cruauté de pédagogues normalisateurs.

La médicalisation, la pathologisation du sexe non conforme, du désir «anormal» au 19^e siècle a été abondamment analysée par Foucault. Elle illustre ce qui le fascinait: la rencontre et la coopération du savoir indiscuté, de l'autorité savante, et de la répression sociale, – l'enchaînement direct savoir-pouvoir. «Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout. Et «le» pouvoir dans ce qu'il a de permanent, de répétitif, d'inerte, d'auto-reproducteur, n'est que l'effet d'ensemble qui se dessine à partir de toutes ces mobilités, l'enchaînement qui prend appui sur chacune d'elles et cherche en retour à les fixer.»¹³³

Foucault a suggéré dans son cours sur *Les anormaux* et dans *La volonté de savoir* que les savoirs médico-normalisateurs au 19^e siècle se sont donné «quatre cibles», l'adolescent masturbateur, le couple malthusien, le pédéraste et l'adulte pervers, la femme hystérique.¹³⁴ Il se trompe: il lui faudrait au moins y ajouter la prostituée sur laquelle les travaux savants (médicaux, policiers, statistiques, philosophiques) abondent et que Foucault ne mentionne jamais, et nuancer pour l'hystérie, puisque le rejet de son étiologie sexuelle caractérise la science française du temps du Dr Charcot.

J'ai rapproché naguère la thèse des *Anormaux* de l'analyse que fit le libéral Anatole Leroy-Beaulieu au début du 20^e siècle de ce qu'il a dénommé les «Doctrines de haine».¹³⁵ En subsumant anticléricalisme, antisémitisme et antiprotestantisme sous la catégorie des «doctrines de haine», en les montrant s'exciter mutuellement, tout en partageant les mêmes paradigmes et les mêmes sophismes soupçonneux, antisémitisme et anticléricalisme étant

¹³³ *La Volonté de savoir (Histoire de la sexualité, I)*

¹³⁴ *Histoire de la sexualité, I. La volonté de savoir*. Paris, Gallimard, 1976.

¹³⁵ Leroy-Beaulieu, Anatole. *Les doctrines de haine: l'antisémitisme, l'antiprotestantisme, l'anticléricalisme*. Paris: Calmann-Lévy, 1902. Haines de races, haines confessionnelles, haines politiques, haines de classes, on voit surgir, de tous côtés, des anti qui rivalisent d'exclusivisme et d'injustice, de fureurs aveugles et de colères ineptes antisémitisme, antiprotestantisme, anticléricalisme, antiparlementarisme, antimilitarisme, anticapitalisme... L'esprit de secte et l'esprit de faction sont partout et vicent tout. Jamais, peut-être, depuis la Révolution, l'esprit de liberté, disons plus, l'esprit de tolérance, n'a été plus bas.

présentés comme «la contrepartie et comme le pendant l'un de l'autre»¹³⁶, le libéral Leroy-Beaulieu ne pouvait que profondément déplaire aux deux camps à la fois et, en ce qui concerne sa destinée posthume, son schéma dérangeant n'a guère été repris en considération ou même rediscuté par les historiens. D'autant que l'économiste faisait porter la faute la plus lourde de la «guerre civile morale» où la France était plongée à la plus anciennement apparue des trois idéologies et la seule soutenue par l'appareil d'État, allant jusqu'à écrire: «Sans l'anticléricalisme, nous n'aurions peut-être pas eu d'antisémitisme, et encore moins d'antiprotestantisme.»¹³⁷

Pour parler comme ferait un moraliste – le contraire d'un historien – la haine à l'égard d'un groupe ciblé de Méchants intégraux semble le revers obscur d'une médaille dont l'avvers est souvent marqué des signes de l'idéal, du dévouement et de l'espérance.

Il faut dans ce contexte penser une *culture de la haine* propre à la première modernité, celle qui va de la révolution industrielle aux conflagrations mondiales. Homme de son siècle, Simmel écrit en axiome de sa *Soziologie*: «l'être humain est doté d'un besoin inné de haïr et de combattre».¹³⁸ Ce qui invite à conjecturer sur la raison du développement de cette culture de la haine et de son hégémonie, sur la multiplicité de ses formes. Pour en faire le moyen d'expliquer à son tour la prolifération de doctrines de haine antagonistes, tant celles indexées sur la réaction, sur le retour à un âge d'or détruit, que sur le «progrès», tant portées par l'horreur du monde moderne que confiantes dans l'utopie d'une Société nouvelle qui sera moderne sans iniquités et sans absurdités, il faut mesurer la profondeur et l'ampleur des traumatismes produits par la révolution industrielle et par les révolutions démocratiques qui l'ont accompagnée – partant, l'ampleur des déboussolements et des frustrations engendrés par eux.

- Le concept du *Bouc émissaire* ré-élaboré par René Girard peut nous servir dans ce contexte (il a beaucoup fait service dans l'histoire de l'antisémitisme) comme sert aussi le concept freudien de *projection* (canalisant les pulsions agressives du moi vers un autre, scélérat et infâme). Ils ne s'appliquent que trop bien pour contribuer à expliquer la violence des discours, les amalgames, les hyperboles, le ressentiment et ses sophismes, les dénégations.

¹³⁶ Leroy-B., 47. Il ajoute: «l'anticlérical raisonne tout comme l'antisémite; il voit, lui aussi, partout des influences occultes et des moteurs secrets». 51.

¹³⁷ p. 19.

¹³⁸ *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, 1902, 261-2. Cité par Peter Gay, loc. cit.

— La stigmatisation du «pédéraste»

On a remarqué que la dénonciation du «Monstre en soutane» stigmatise particulièrement ce que le jargon d'aujourd'hui appelle la «pédocriminalité homosexuelle» laquelle est effectivement au coeur de beaucoup des «affaires de moeurs» dont j'ai fait état. Les prêtres pédérastes qui «salissent» les enfants du peuple formaient un objet d'horreur et de dégoût, d'un dégoût sur lequel un Freud n'a pas été en peine de développer ses théories. La corrélation entre célibat ecclésiastique et homosexualité est au reste régulièrement avancée par l'édition anticléricale, on l'a vu, en termes de cause et effet.

Voir cet essai, oeuvre d'un défroqué obsédé sexuel: Jacques Souffrance, *Le Couvent de Gomorrhe. Débauches, perversions et souffrances de la vie monastique (Ne pas vendre aux mineurs)*¹³⁹

Le christianisme, croyance anti-scientifique et contre-nature, engendre ou bien il attire et nourrit les psychopathes sexuels: cette conséquence paraissait logique aux esprits laïcs. Le religieux, le congréganiste est un malade mental dévoyé, perversi par l'obligation de chasteté qu'on lui impose: «Mettez vos enfants chez les bons frères, ô naïfs badauds, livrez-les aux monstres de la congrégation, aux anormaux en soutane!»¹⁴⁰ – des «Anormaux» est le mot-clé; l'Église qui hypocritement feint de condamner les actes homosexuels en tant que pratiques contre nature et péchés contraires à la chasteté, entretient, abrite en nombre et protège de tels anormaux et elle en favorise les vices immondes. La propagande anticléricale montre, de fait-divers en fait-divers, le clergé comme un repaire de pervers, psychopathes hypocrites qui deviendront souvent sanguinaires en vue de dissimuler leur crime. L'affaire Flaminien comme les précédentes montre que les perversions sexuelles sont devenues dans les esprits «progressistes» l'apanage exclusif des religieux et que la règle permet de sauter aux conclusions. (Les catholiques pour répliquer un peu piteusement repéraient de temps en temps des instituteurs laïcs pédophiles.)

Apparemment, il est arrivé, comme probablement pour le Frère Flaminien, que cette propagande haineuse et anxieuse qui carburait à la rumeur accuse des innocents. Néanmoins, la séquence continue d'affaires de cette sorte aux assises et en correctionnelle dont j'ai fait état n'est pas non plus un fantasme des anticléricaux.

Toutefois l'idéologie de haine du clergé, appuyée sur les travaux de médecine légale et de psychiatrie du 19^e s., a contribué à la stigmatisation de l'homosexualité masculine et à faire

¹³⁹ Pour l'édition de 1899, nous trouvons le sous-titre suivant: *Moeurs abominables et mystères horribles des communautés religieuses.*

¹⁴⁰ *Le libertaire*, 6.2.1904, 3.

confondre dans une même réprobation homosexualité et pédophilie — comme le mot *pédéraste* y invitait. (C'est bien le mot de «pédérastie» qui convient à cette époque car c'est celui que donnent les dictionnaires médicaux alors, même s'ils avouent qu'il n'est pas conforme à l'étymologie: «On désigne ainsi des rapports contre nature entre individus du sexe masculin».)¹⁴¹

Le médecin légiste est appelé comme expert dans toutes les affaires mentionnées ici et les journaux transcrivent ses conclusions: il diagnostique et condamne à tout va en se basant sur une abondante littérature savante qui remonte à Ambroise Tardieu au milieu du siècle qui associe l'homosexualité à la dépravation et au crime.¹⁴² Lors même qu'en France, l'homosexualité n'est pas un délit comme dans plusieurs pays voisins, elle est régulièrement dénoncée dans les cas d'attentats aux mœurs sur mineurs.

Le premier des spécialistes français de «l'hygiène de la génération», celui dont l'autorité, faute de contradicteurs, a été la plus grande sur ses confrères et sur la France médicalisée de la fin du 19^e siècle, fut le Dr. Pierre Garnier qui a produit une œuvre encyclopédique de description des «anomalies sexuelles». Le Dr. Garnier a été le plus redoutablement efficace des propagateurs d'angoisse sexuelle et de culpabilisation de son temps. Il était à la tête d'une petite cohorte de médecins et d'hygiénistes faisant régner la terreur sexuelle et pratiquant une médecine punitive et violente: le Dr. Garnier recommande la clitoridectomie pour «soigner» la fillette masturbatrice. Dans sa somme sur *l'Onanisme*, qui en sera en 1890 à sa neuvième édition «augmentée», Garnier oppose «l'acte physiologique», normal lorsqu'il est orienté vers la génération, à *tout le reste* qui est pathologique, «vice» et «contre nature» et qui s'englobe dans sa vaste catégorie de l'«onanisme». L'onanisme n'est aucunement synonyme de masturbation, mais, bien plus largement, de toute recherche du plaisir sexuel frustrant la génération: le vaste catalogue des «aberrations» sexuelles que le concept englobe recense «les défauts les plus honteux de la nature humaine». Le médecin loin de s'interdire de juger, s'identifie au moraliste indigné et même au prédicateur menaçant. Les divers «onanismes» que le Docteur recense avec des expressions d'horreur «ne donnent pas les joies pures, les voluptés ineffables» que procure «l'acte physique normal».

De toutes les «aberrations» recensées, c'est la «pédérastie» qui a occupé le plus de place dans les travaux médicaux et médico-légaux du 19^e siècle et qui a stimulé la passion répressive des médecins. Le vocabulaire savant stigmatise: «vice infâme», «profonde dépravation», «goût abominable»... La pédérastie relève de la «folie morale» si l'on conçoit

¹⁴¹ Voir Thierry Pastorello, «La stigmatisation particulière du pédéraste passif dans les enquêtes de médecine légale dans la première partie du XIX^e siècle», *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 03.1 | 2009, mis en ligne le 13 janvier 2010, consulté le 19 janvier 2020.

¹⁴² Ambroise Tardieu, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*. Voir «étude médico-légale sur les attentats aux mœurs», *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, série 2, tome 9, Paris, JB Baillière, janvier 1858, p. 156-166.

qu'il doit exister une localisation cérébrale et du «sens génésique» et du «sens moral» dont les sièges sont proches puisque leurs lésions sont concomitantes: «le sens moral fait ordinairement défaut dans les aberrations ou perversions génésiques qui en sont la négation». La masturbation, signale le Dr. Garnier, conduit par une pente fatale à l'homosexualité: «... ces pratiques immondes dont le saphisme et la sodomie sont le terme».¹⁴³

L'efficacité redoutable de ce discours écrasant d'autorité est bien attestée sur les «pervers» eux-mêmes et les patients terrorisés. Le Dr. Garnier définit en se réclamant des Dr Westphal, von Krafft-Ebing, Charcot et Magnon la pédérastie comme un «syndrome épisodique de dégénérescence ou délire partiel», accompagné de moralité nulle ou chancelante. «Dans maint exemple, observe-t-il, le cerveau [est] troublé fonctionnellement, sinon même altéré histologiquement».¹⁴⁴ Garnier présente une avalanche de cas détaillés susceptibles par leur seul exposé de susciter chez le lecteur un traumatisme irréparable. Il cite des lettres de malheureux l'appelant à l'aide: «Honteux de moi-même, je suis disposé à faire tout ce que vous me prescrirez pour me guérir...» – «Personne ne peut soupçonner ce secret épouvantable...»¹⁴⁵ Ces lettres de «pervers» appellent au secours en se condamnant d'abord eux-mêmes, ayant intériorisé dans la honte le verdict de la Science. Le pronostic du Dr Garnier à l'égard des pédérastes qui s'adressaient à lui était au reste des plus sombres: «ce sont des aliénés à traiter comme tels», la guérison était rarement acquise ou définitive. Dans la plupart des cas, le pédéraste était incurable, même en ayant recours à la morphine et l'opium pour le calmer, tout «comme les vrais délirants».¹⁴⁶

— La faute de l'abbé Delarue en 1906

Voici un fait divers énigmatique bien moins sanglant dont le dénouement a été traité en vaudeville par la presse républicaine — et avec indignation extrême par *La Croix*: la disparition de l'abbé Delarue, curé de la commune de Châtenay (Eure-et-Loir). Dans *Le roman vrai du curé de Châtenay 1871-1914*,¹⁴⁷ Alain Denizet retrace ce bizarre feuilleton très «Belle époque», médiatisé en 1906 dans la foulée de la loi de Séparation.

Le rocambolesque récit de la «faute de l'abbé Delarue» commence le 24 juillet 1906 : ce

¹⁴³ *Onanisme*, 157.

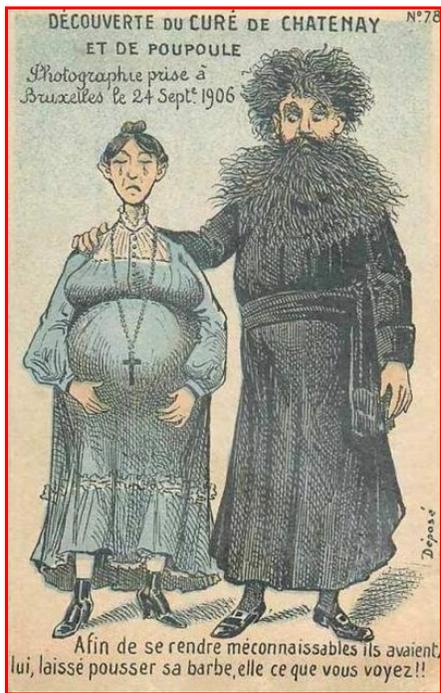
¹⁴⁴ *Onanisme*, 534.

¹⁴⁵ P. 523 et 526.

¹⁴⁶ P. 527.

¹⁴⁷ ELLA éd. 2021

jour-là disparaît de son village l'abbé Joseph Delarue. Né en 1871 à Ymonville, en Beauce, ordonné prêtre en 1895, Joseph Delarue est, à 27 ans, nommé à la cure de Châtenay. «C'est un coup de tonnerre dans la petite paroisse, car c'est un prêtre qui est aimé de ses paroissiens, qui est bon, tolérant même vis-à-vis des incroyants. Le Petit Parisien le 6 août s'inquiète et enquête : « Il est démontré, que l'abbé Delarue est allé dîner à Étampes, 26 bis rue Saint Antoine, chez Mlle Charpentier, une vieille personne âgée et malade. Deux fois par an environ, l'abbé Delarue se rendait à cette adresse surtout dans le but de donner à sa bonne qui est originaire de Châtenay des nouvelles de sa famille. Mlle Charpentier le retint à dîner. Il mangea en hâte et repartit à bicyclette, voulant, dit-il regagner sa cure avant la nuit. »



Sa disparition est inexplicable, il n'avait jamais laissé d'indice d'un homme contrarié par quoi que ce soit, expose Alain Denizet. Le juge d'instruction d'Etampes conclut à l'assassinat de l'abbé, sans pourtant avoir retrouvé le corps. Ses funérailles, à tout le moins une messe de requiem, ont lieu le 24 septembre 1906, deux mois après sa disparition. — Or coïncidence extraordinaire, le même jour, l'abbé est découvert parfaitement vivant à Bruxelles en compagnie de sa maîtresse, enceinte de 6 mois. La maîtresse en question, c'est Marie Frémont, l'institutrice de l'école de Châtenay, soeur novice. Indignation générale parmi ses parents et ses anciens paroissiens.¹⁴⁸ L'évêque de Chartres interdit le prêtre infidèle à ses serments. La presse anticléricale fait des gorges chaudes de ce feuilleton et elle cite doctement du latin: *Ab uno disce omnes!*

Le curé Gauthier de Claubry interviewé par la grand presse répète indigné: «Cet homme est un misérable». Chapitrés par des directeurs de conscience dépêchés sur place, les amants diaboliques sont forcés de rompre le 23 novembre et quittent Bruxelles. Marie accouche le 9 décembre de l'«enfant du péché» dans une maison de santé discrète. Elle est accueillie avec son bébé chez Théodore Botrel, le barde breton très catholique, fameux auteur de *La Paimpolaise*. On connaît le refrain :

J'aime Paimpol et sa falaise,
Son église et son Grand Pardon,

¹⁴⁸ *La Patrie*, 26 septembre 1906. 2.

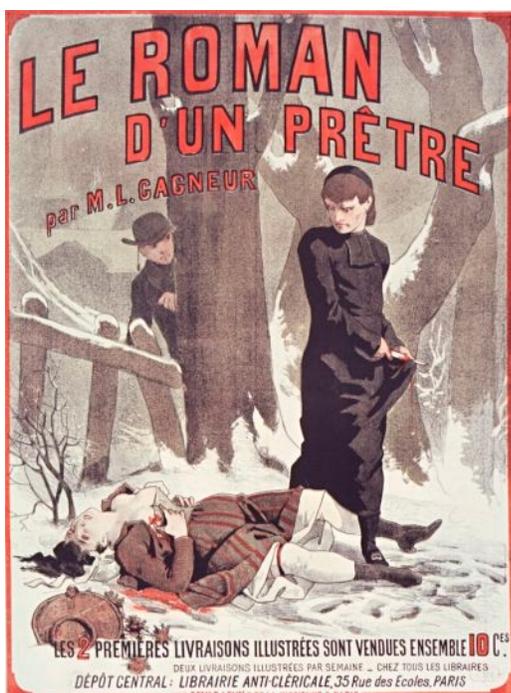
J'aime surtout la Paimpolaise
Qui m'attend au pays breton.

Le curé, père désespéré de l'enfant qu'il ne verra jamais, va expier sa faute dans une abbaye de l'Aveyron avant de courir le monde puis, défroqué, se marier à son tour et combattre vaillamment comme brancardier pendant la Grande Guerre.



Mauvais prêtres de roman

J'ai relevé ci-dessus les affaires frappantes de «crimes du clergé» narrées par la presse au long du 19^e siècle et jusqu'au début du 20^e. J'ai dans la mesure du possible vérifié sur les sources juridiques la réalité des poursuites et des condamnations. La réalité des faits demeurera, il va de soi, en partie inaccessible et le fanatisme idéologique de part et d'autre brouille les données. Je n'exclus certes pas que les passions anticléricales ont pu jouer contre les accusés dans certains départements déchristianisés, — de même que dans des départements pieux, le parquet préfère ne pas poursuivre ou préfère conclure au non-lieu plutôt que d'affronter une opinion hostile et la puissance de l'Église qui va se mobiliser pour nier et intimider. Les affaires abouties en correctionnelle et conclues par des condamnations, peu nombreuses sous l'Empire, croissent rapidement après 1875 (35 cette seule année-là) comme le relève le Docteur A. Wahu en 1879.



Face aux mauvais prêtres issus du réel, qui ont été assurément abondants, le 19^e siècle littéraire a inventé et dépeint toutes sortes de figures odieuses et terrifiantes, des personnages de roman, le sombre Claude Frolo, le jésuite

Rodin,¹⁴⁹ maigre, blême, sournois, le moine Paphnuce,¹⁵⁰ l'abbé Tigrane,¹⁵¹ l'abbé Jules,¹⁵² le curé Bernard. Ils se confondent dans les esprits avec ceux des prêtres réels dont les crimes et la condamnation occupent la presse.

Des romanciers de seconde zone se spécialisent dans la dénonciation de ce clergé dégénéré et s'inspirent des scandales de presse dont ils tirent des intrigues romancées. Notamment la militante féministe, pacifiste et socialiste-anar, un peu injustement oubliée, Marie-Louise Gagneur (1832-1902) a publié des essais, des nouvelles et plus de vingt romans dont certains ont été réédités. Dans ces romans elle ne met en scène que des prêtres pervers: *La croisade noire*, 1865; *Un chevalier de sacristie*, 1881 ; *Le crime de l'abbé Maufrac*. L'ascendant des prêtres sur la femme qui est sa cible vient de leur mainmise sur l'éducation des filles, à qui ils inculquent la soumission à Dieu et à leur mari.



«Pour ne pas lasser», je ne vais pas prolonger mon historique d'année en année au long du 20^e siècle.

En longue durée, on a noté que les crimes sanglants commis par des prêtres condamnés aux Assises ont été rarement sanctionnés par la peine de mort; cette «indulgence» a alimenté aussi l'anticléricalisme. Or, la protection et le *cover-up* de l'Église se sont exercées tout au long du 20^e siècle, comme on le constate avec l'atroce affaire du curé d'Uruffe qui a emplit les

¹⁴⁹ Dans *le Juif Errant* d'Eugène Sue. Ce roman, paru en feuilleton dans *Le Constitutionnel* en 1844, eut un succès considérable et qui ne se démentit pas.

¹⁵⁰ *Thaïs* d'Anatole France. A l'origine, le roman devait s'intituler Paphnuce: ce n'est pas Thaïs le personnage principal du roman mais le moine Paphnuce qui incarne la morale chrétienne en ce qu'elle a pour AF de détestable.

¹⁵¹ *L'Abbé Tigrane* (1873) de Ferdinand Fabre, ancien séminariste et bon romancier.

¹⁵² *L'Abbé Jules* est le second roman d'Octave Mirbeau. Jules est un hystérique en révolte permanente contre l'Église.

journaux de ma jeunesse, en 1956-58. Je la rappelle au passage.

L'abbé Guy Desnoyers, 36 ans, abat sa maîtresse de 19 ans d'une balle de revolver, l'éventre, *baptise* le bébé et défigure l'enfant viable qu'elle allait mettre au monde. Grâce aux efforts inlassables de l'Église, Guy Desnoyers qui comparait devant la Cour d'assises de Nancy en janvier 1958 échappe à la guillotine; il bénéficie de «circonstances atténuantes» qu'on aurait été bien en peine d'expliquer.¹⁵³

Claude Lanzmann a publié à chaud un texte indigné dans *Les Temps modernes* de Sartre, en avril 1958, «Le curé d'Uruffe et la raison d'Église» – soutenue une fois encore par la raison d'État aux termes d'une parodie de jugement sous pression du gouvernement: René Coty, Président de la République, serait intervenu pour éviter au curé la peine de mort, afin de préserver les bonnes relations avec le Vatican. L'abbé criminel déclare avec hauteur avant que les jurés ne se retirent pour délibérer: «— Je suis prêtre, je reste prêtre, je réparerai en prêtre. Je m'abandonne à vous parce que je sais que devant moi vous tenez la place de Dieu.»

Au 20^e siècle. tout finit par du cinéma. Jean Raspail a publié un bref roman inspiré du crime du curé d'Uruffe, *La Miséricorde*. Plusieurs films s'inspirent du curé assassin après le premier court-métrage consacré au drame, «Marie et le curé», en 1967, avec Bernadette Laffont.

Un site, www.greffinoir.com procure l'épilogue du récit: Le ci-devant curé d'Uruffe est libéré en août 1978. Il se retire dans un monastère en Bretagne. On perd ensuite la trace de ce prêtre, protégé par l'Église, jusqu'à son décès dans la paix du Seigneur le 21 avril 2010.



— En longue durée?

Mon historique sur les «crimes du clergé» au 19^e siècle (avec une sommaire incursion au 20^e) et sur l'aliment que ces crimes ont procuré à l'anticléricalisme pose une question parmi plusieurs: qu'en a-t-il été dans les siècles antérieurs ; que savons-nous? Sous l'Ancien régime, on peut observer les efforts, contrecarrés, de la Monarchie pour asseoir son autorité sur le clergé malgré les immunités et le *privilegium fori* qui faisait échapper les clercs à la justice civile.

Il vient de paraître une étude de Myriam Deniel Ternant. *Ecclésiastiques en débauche*

¹⁵³ *Le Double Crime de l'abbé Desnoyers, Curé D'Uruffe* de Jean-Pierre Bigeault. L'Harmattan.

(1700-1790).¹⁵⁴ Et, paru en septembre 2021, de la même Deniel-Ternant, *Une histoire érotique de l'Église* (Payot) qui est une histoire des petits arrangements de l'Église et du clergé catholique avec la morale et la chasteté, entre le XVe et le XIXe siècle, dans laquelle défilent des moines paillards, des prêtres licencieux, des nonnes cédant à la tentation, des curés sodomites.

Ce n'est toutefois pas directement de crimes violents qu'il est fait état dans cette étude. L'auteure analyse les transgressions du célibat ecclésiastique, les perversions sexuelles et la débauche régnants au sein du clergé de France au 18^e s. La fréquentation de prostituées et les relations homosexuelles sont à l'origine de rapports policiers, d'arrestations et de condamnations. Deniel-Ternant laisse la parole aux documents policiers. «L'incontinence sexuelle des clercs ne représente pas en soi une déviance pour la société au sein de laquelle elle se produit tant qu'un voile pudique est maintenu sur une conduite ecclésiastique certes répréhensible, mais discrète», écrit l'auteure en conclusion, il y a une tolérance implicite... et des bornes à ne pas dépasser.¹⁵⁵

Si les archives montrent une abondance d'ecclésiastiques arrêtés avec des prostituées, on ne rencontre cependant pas les sortes de crimes, – viols, agressions pédophiliques, infanticides et meurtres – qui conduisent au siècle suivant de nombreux prêtres aux Assises. Étaient-ils inexistantes ou étouffés – ou quelle explication encore ? Je ne vois rien qui permette d'orienter des conjectures sinon le fait que l'Église en tout temps se réserve le droit de punir ses clercs et se dresse, quel que soit le crime, contre les empiétements des juges séculiers.

Sur les «crimes du clergé» avant le 19^e s., je ne trouve dès lors que de tendancieuses compilations antireligieuses qui portent sur les crimes de l'Église plutôt que ceux de clercs «individuels» — à quoi s'adjoint toutefois toute la littérature de second rayon jusques et y compris les romans de Donatien A. F. Sade et sa *Justine*. Cette littérature regorge de moines et de séculiers violeurs et criminels «sadiques». Purs fantasmes malveillants de libertins pervers ou noyau de vérité ? Rien de récent en tout cas sur ce sujet.

- Deux exemples de compilation anti-catholique au tournant du siècle XVIII: En 1794, un anonyme républicain, diffuse un *Aperçu rapide sur les crimes des prêtres, ou Relevé exact des assassinats commis au nom de la religion depuis la naissance du*

¹⁵⁴ Préface de Monique Cottret, Paris, Champ Vallon, 2017. Livre issu de la thèse de Myriam Deniel-Ternant, *ecclésiastiques en débauche. La déviance sexuelle du clergé français au XVIIIe siècle au crible des sources parisiennes*, sous la direction de Monique Cottret, professeur d'histoire moderne (Paris-Ouest-La Défense-Nanterre. CHISCO).

¹⁵⁵ 277. L'auteure a recours notamment à une épaisse compilation de rapports de police qui étaient conservés à la Bastille: *La Chasteté du clergé dévoilée ou Procès-Verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille...* par D. Darimajou. = Darimajou, Dominique (1761-1829).

christianisme jusqu'à nos jours.

Les prêtres pour se laver, nous disent: Ce n'est pas là la religion c'est l'abus de la religion ou pour mieux dire l'ambition ou l'avarice des papes et du clergé, qui les porte à ces excès dont gémit la religion elle-même. Eh! que m'importe le motif qui les fait agir, lorsque le résultat est le massacre de nos semblables lorsque qui se dit l'Oracle et le représentant de Dieu sur la terre me dépouille en son nom, et m'arrache à ce que j'ai de plus cher, tout en me prêchant l'humilité.

Un peu plus tard on peut consulter de Jacques-Antoine Dulaure, (1755-1835). *Crimes et forfaits de la noblesse, et du clergé, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours.* À Paris, 1805.

Je ne trouve qu'une seule étude érudite et historique «ciblée» sur les attentats commis par des homosexuels, compilation faite sur les archives de la lieutenance générale de police, parue il y a bien longtemps: *Les infâmes: prêtres et moines non conformistes en amour.* Editions de la Raison, 1902.¹⁵⁶ Gaston Dubois-Desaulle, synthétise ses constatations:

Si l'on compare le chiffre brut des sodomites que donnent les dossiers de la Police, quant à la qualité de l'individu, on est frappé de la prédominance du Clergé et de la Domesticité. Toutefois, si l'on fait la comparaison entre la quantité des sodomites de chaque catégorie et la totalité des individus appartenant à cette catégorie le clergé prend la première place. Il serait faux de dire, que tout le clergé du 18^e siècle était entaché de ce vice mais proportionnellement c'est parmi les ecclésiastiques qu'il y en avait le plus grand nombre.

Avec tous ses contemporains, l'auteur explique cette prédominance par le célibat religieux d'abord, la vie du séminaire et du cloître ensuite. Elle est de Gaston Dubois-Desaulle, tué en Abyssinie le 8 mai 1903, journaliste et écrivain anarchiste. Curieux personnage. Il a publié aussi, un écrit posthume: *Etude sur la bestialité au point de vue historique, médical et juridique* (1905).



¹⁵⁶ «Gaston Dubois-Desaulle (1873-1903), de l'antimilitarisme à la pornographie» par mon amie et collègue Sarah Al-Matary *Prêtres et moines non conformistes en amour* (1902), qui traite de l'homosexualité, forme le premier tome des *Mémoires secrets de la lieutenance générale de police: les infâmes*, auquel s'ajoute *Les Mignons du marquis de Liembrune*, joint en annexe aux *Infâmes* sous l'Ancien Régime de Paul d'Astré (1902).

L'actualité des crimes du clergé

J'en viens au monde contemporain lequel fournit un éclatant épilogue à mon relevé historique.

Le panorama qui précède de tant de crimes oubliés devrait poser aux gens des médias qui prétendent débattre de l'actualité, la question de savoir pourquoi ils n'abordent jamais les questions élémentaires qu'inspire tout sentiment de l'histoire — dans le cas de la Crise de l'Église catholique minée par les scandales sexuels: depuis combien de temps ceci dure-t-il et quelle a été en la matière l'attitude de l'Église romaine au cours des siècles ? L'Église et ses ouailles traversent une « crise de désespoir », s'afflige-t-on dans les sacristies, mais ce chagrin est-il dû à des faits récents et nouveaux ou à l'inopportune révélation de crimes qui sont inhérents à l'institution ecclésiastique ? La presse catholique comme la séculière ressassent le topos de la « Crise sans précédent », mais la crise tient-elle aux crimes mêmes – ou à leur fâcheuse révélation en dépit d'efforts séculaires de dissimulation de la part de l'Église, qui se voit toujours comme une autorité suprême refusant tout droit de regard aux institutions et aux lois séculières ?

C'est depuis plus d'un siècle et même deux que les observateurs les plus modérés, les moins anti-religieux ont cherché à faire comprendre à l'Église qu'elle fait fausse route et se déconsidère dans la mesure où elle ne pouvait plus empêcher les journaux de parler de tout ceci. Je lis ceci qui a été répété cent fois en vain, dans le *Dictionnaire de la pénalité* du bien conservateur Edme Théodore Bourg Saint-Edme, lequel travail érudit remonte à 1828:

[L'esprit de corps et la tendance de l'Église à se créer une puissance indépendante de l'État] ... tout cela pousse les meilleurs prêtres à protéger les mauvais, et ils semblent adopter cette étrange et absurde opinion, que l'exemple du châtement d'un prêtre, quelque coupable qu'il soit, porterait un plus grand coup à l'honneur du sacerdoce que le scandale de l'impunité. Cette opinion pouvait avoir une ombre de vérité au temps où les faits n'étaient presque jamais connus que dans les lieux circonscrits où ils s'étaient passés. Mais aujourd'hui on peut dire que le plus grand tort que les prêtres pussent faire à leur classe serait la continuation de pareilles manœuvres, dont l'odieux et le criminel retomberaient nécessairement sur tout le corps du clergé.¹⁵⁷

¹⁵⁷ Rousselon, 1828 . Vol. V, 136. « On avu, il y a peu de mois (octobre 1828), la main du bourreau flétrir d'une marque ignominieuse les prêtres Contrafatto et Molitor, tous deux coupables d'attentats à la pudeur avec violence. Mais aussi on voit avec douleur échapper au supplice le prêtre Mingrat, assassin d'une femme vertueuse dont il n'a pas craint de souiller le corps au milieu même des convulsions de la mort qu'il lui donnait. » — « ... quand les magistrats d'une puissance voisine (la Sardaigne) sont saisis du monstre, ils se contentent de le confiner dans une prison, malgré un nouveau crime commis sur leur propre territoire. L'extradition des déserteurs s'opère et s'est opérée toujours facilement entre ce pays et la France ; mais, depuis cinq années, celle de Mingrat n'a point encore eu lieu. A-t-elle été refusée ? N'a-t-elle pas été demandée ? »

Ce que j'ai fait apercevoir, c'est la persistance séculaire de l'Église dans la dissimulation des crimes et le caractère tardif et réticent des repentances. Je sais qu'il est lassant de devoir rappeler les faits...

A deux reprises récentes, en 1997 et en 2016, l'Église catholique de France a effectué une tardive démarche de «repentance». La première fois, en 1997, pour l'anti-judaïsme/antisémitisme dont elle a fait preuve au cours des siècles et encore sous l'Occupation. La seconde fois pour les silences, les dénégations, le camouflage, la dissimulation systématique, la protection des coupables, attitude que le Vatican et les évêques ont depuis toujours observée dans les affaires de pédo-criminalité.

Un essai parmi d'autres d'une catholique, *Des prêtres et des scandales* de Anne Philibert (Paris, Cerf) aurait pu contribuer à changer les attitudes, mais l'auteure ne va pas très loin. La section spécifiquement consacrée aux affaires de pédophilie se limite à l'Entre-deux-guerres alors que le phénomène est bien documenté par la presse et les archives judiciaire en France depuis deux siècles au moins. Au reste, «les investigations (parfois contrariées) de l'auteure dans les archives diocésaines semblent indiquer que les évêques français, éduqués dans une société de culture du secret, ont davantage cherché à étouffer les conséquences des scandales générés par leurs prêtres qu'à en traiter les causes.¹⁵⁸ L'abbé Christophe Roisnel, prêtre de la Fraternité Saint-Pie-X a été condamné le 5 mai 2017 à 16 ans de réclusion criminelle pour viols aggravés.

La condamnation du cardinal Philippe Barbarin, le plus haut dignitaire de l'Église de France,



archevêque de Lyon de 2003 à 2020. marque-t-elle la fin d'un tabou et du privilège clérical?¹⁵⁹ En dépit du scandale bruyant, rien n'invite à le penser. Philippe Barbarin est condamné en première instance en mars 2019 pour ne pas avoir signalé à la justice les agissements pédo-criminels de Bernard Preynat. Les juges de la cour d'appel de Lyon annulent sa condamnation en janvier 2020, estimant contre l'évidence qu'il n'est pas coupable de non-dénonciation d'agressions

¹⁵⁸ C.r. Charles Mercier. *Études*. numéro de Avril 2019.

¹⁵⁹ La Cour d'appel du Tribunal correctionnel de Lyon a relaxé le cardinal jugé en appel pour non-dénonciation d'abus sexuels le 30 janvier 2020.

sexuelles sur mineurs.¹⁶⁰ Si la relaxe de l'ancien archevêque de Lyon est acquise, sa responsabilité civile pourrait être reconnue par la Cour de cassation. Le pape avait pris la décision de laisser en poste Philippe Barbarin, primat des Gaules, il avait reporté *sine die* sa démission. Le 6 mars 2020, la démission est enfin acceptée par le Pape François.¹⁶¹

Aux États-Unis, les scandales se sont multipliés au grand jour de la presse et des médias.

Bishops and other leaders of the Roman Catholic Church in Pennsylvania covered up child sexual abuse by more than 300 priests over a period of 70 years, persuading victims not to report the abuse and law enforcement not to investigate it. ... The report, which covered six of the state's eight Catholic dioceses and found more than 1,000 identifiable victims.

Après la Pennsylvanie qui a fait les titres de presse à l'été 2018, près de 700 prêtres sont accusés d'agressions sur mineurs dans l'Illinois en 2019 – ce qui fait combien de complices qui ont couvert ces crimes par leur silence? La justice de cet Etat estime que la plupart des accusations n'ont pas fait l'objet d'enquêtes appropriées par l'Eglise. Il suffit d'extrapoler pour tous les Etats-Unis et le Canada pour aboutir à l'image d'une criminalité et complicité générales en Amérique du Nord. Le cardinal Blase Cupich, archevêque de Chicago, a routinièrement fait acte de contrition dans un communiqué publié sur le site du diocèse. Il n'est pas sûr que ces élans de tartufferie sous pression du monde extérieur répondent à la profonde démoralisation des fidèles.

Theodore McCarrick, 91 ans, inculpé d'agression sexuelle sur un adolescent, s'est vu notifier le septembre 2021 les charges pesant contre lui au tribunal de Dedham, dans le Massachusetts ; il a plaidé non coupable. L'ancien archevêque de Washington a été défroqué en 2019, — une sanction inédite dans l'histoire de l'Église concernant un cardinal.

«Des centaines de pédophiles et d'agresseurs, membres de l'Église catholique, auraient fait près de 10 000 victimes depuis les années 1930.» Ce n'est que récemment que les prêtres criminels d'un Québec sorti il y a cinquante ans de la Grande noirceur se trouvent démasqués un à un et jugés. Près de 25 actions collectives et poursuites civiles ont été entamées en 2020 au Québec contre des diocèses, des congrégations religieuses ou certaines de leurs institutions, selon le décompte de Radio-Canada. Une série d'avocats travaille à plein temps pour représenter les victimes. Si tous les recours se concluaient en leur faveur, le nombre de ces plaignant.e.s victimes s'élèverait à plus de 3000 personnes,

¹⁶⁰ Barbarin publie *En mon âme et conscience - l'affaire, l'Église, la vérité d'un homme*, Plon, 2020.

¹⁶¹ Scandale concomitant: Pour le très médiatique 'Abbé de la Morandais, venu à la télé à la rescousse de Mgr. Barbarin, les enfants victimes de pédophilie cherchent "de la tendresse". Les journaux 19/03/2019

qui ont dénoncé 334 agresseurs présumés. En 2020-21, je relève rapidement:

150 victimes d'un institut pour sourds des Clercs de Saint-Viateur recevront 30 millions de dollars canadiens d'indemnités dans l'affaire des agressions sexuelles commises entre 1940 et 1982 sur des enfants de l'ancien Institut des sourds de Montréal.

Les autorités de l'Archevêché de Montréal ont laissé agir impunément le prêtre pédophile Brian Boucher pendant des décennies.

Le prêtre Jean Pilon, 79 ans, au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield mercredi tout juste avant de prendre le chemin du pénitencier. — Le même : Jean Pilon des Clercs de Saint-Viateur écope d'une peine de trois ans et demi de prison pour des gestes criminels de nature sexuelle envers 12 victimes, garçons et filles mineurs à l'époque des gestes reprochés.

Rivière-du-Loup: trois ans de pénitencier pour un prêtre pédophile. ... la juge Luce Kennedy a condamné, vendredi, l'ancien curé Béatrix Morin à une peine de trois ans de pénitencier.

La Sûreté du Québec a arrêté cinq prêtres et frères des Clercs de Saint-Viateur mardi matin à Joliette. Ils font face à des chefs d'accusation d'agression sexuelle, de grossière indécence et d'attouchements etc.

6 juillet 2020. Les Sœurs grises de Montréal visées par une demande d'action collective. Des enfants auraient été agressés sexuellement et maltraités entre 1925 et 1972 à la Crèche d'Youville. Le demandeur, Jacques Beaulieu, souhaite obtenir justice pour tous les enfants vulnérables qui ont eu le malheur d'avoir été placés à la Crèche d'Youville, où ils ont été abusés, maltraités, battus, violés et détruits par les personnes mêmes qui devaient prendre soin d'eux et de leur bien-être.

À Saint-Jean de Terre-Neuve, c'est le dénouement d'une affaire qui durait depuis 1975 en raison de la mauvaise volonté du clergé:

Abus sexuels dans un orphelinat canadien: condamnation confirmée pour un diocèse. — La décision prise ce jeudi 14 janvier 2021 par la Cour suprême du Canada met fin à vingt-et-un ans de bataille judiciaire et ouvre la voie à de possibles poursuites de la part d'autres victimes d'un des plus gros scandales de pédophilie du Canada.

À la même date, la conférence épiscopale d'Allemagne statue sur le sort de Mgr Woelki, qui n'a pas sanctionné des prêtres criminels bien connus de lui. À la même date encore, selon

des «données officielles», jusqu'à 2019, plus de 200 membres de l'Église chilienne font ou ont fait l'objet d'enquête pour environ 150 affaires d'agressions sexuelles. Plus de 240 victimes ont été identifiées, dont 123 mineurs. De tels chiffres semblent au reste sous-estimé.

L'ordre des jésuites s'est mis à publier les noms de ses prêtres pédophiles, la Compagnie de Jésus, dont est issu le pape François, veut faire preuve de «transparence». La démarche dans son ensemble, tardive et hésitante, provoque le scepticisme des associations des victimes. Le monde clérical n'a toujours pas saisi l'étendue et la gravité du mal. L'extraordinaire arrogance du sanguinaire Curé d'Uruffe à son procès (évoqué plus haut) exprime l'aveuglement et l'orgueil séculaires des gens d'Église.

«Les scandales sexuels viennent percuter une institution déjà affaiblie, note la sociologue Céline Béraud qui cherche avec prudence et un peu désespérément une issue à la crise.¹⁶² Si elle veut survivre aux affaires de pédophilie, l'Église catholique doit se réformer, avertit avec tout le monde la grande sociologue des religions, Danièle Hervieu-Léger, – elle le doit «en renonçant au contrôle de la sexualité des croyants par les prêtres, et en prenant acte de l'émancipation des femmes». C'est juste et c'est trop peu dire: l'Église romaine devrait pouvoir regarder en face la gravité du mal qui la ronge depuis des siècles et se corriger – mais c'est le cas de rétorquer: «ce n'est pas demain la veille», il est des réformes trop audacieuses, qu'une aussi conservatrice institution est incapable d'accomplir. Au reste pour elle, les accomplir serait se renier, elle et des siècles de dénégations complices et de silences coupables.

Octobre 2021 : autre date fatidique pour l'Église française. La *CIASE*, Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, rend ledit 5 octobre son rapport attendu sur les violences sexuelles commises par des membres du clergé sur des enfants et des adultes, étape dans la libération et la reconnaissance de la parole de milliers de victimes en France, alors que l'épiscopat refuse toujours d'assumer une responsabilité collective. Lors d'une soirée organisée le 29 septembre, en marge des visites *ad limina* des évêques français à Rome, le président de la Conférence des évêques de France, déjà au courant de tout, a «prédit» que l'ampleur des crimes sexuels dans l'Église était «plus grande que ce que l'on pouvait craindre». «Que tant de vies d'enfants et de jeunes aient pu être abîmées sans que presque rien en ait été repéré, dénoncé, accompagné, soigné, est proprement insupportable.» – «La première réaction ne doit pas être de nous braquer», avertit ensuite Mgr de Moulins-Beaufort. Soeur Véronique Margron, représentante des religieux, met également en garde contre la tentation du déni dès avant la publication du redouté rapport. Il y a eu «entre 2 900 et 3 200 pédo-criminels» dans l'Église catholique en France depuis

¹⁶² *Le Catholicisme français à l'épreuve des scandales sexuels* de Céline Béraud Seuil 2020.

1950, à savoir en 70 ans, démontrent Jean-Marc Sauv  et ses coll gues. En d'autres termes, chiffre compl mentaire, depuis 1950, 330 000 mineurs ont  t  victimes de clercs, de religieux ou de la ques travaillant pour l' glise catholique. Le pr sident de la commission pr cise qu'il s'agit l  d'une «estimation minimale». L'omert  a jou    tout coup et la complicit  syst matique de la hi rarchie est attest e.¹⁶³ Le clerg  catholique a pratiqu  non pas r cemment mais depuis deux si cles au moins, comme j'en ai signal  bien des cas, une sournoise technique destin e   d jouer la justice et  viter le scandale ; elle est d nomm e chez les doctes le *Passe-passe eccl siastique*. «Pratique de l' glise catholique consistant   envoyer dans une autre paroisse, habituellement plus petite ou plus  loign e, les pr tres qu'on soup onne de p dophilie. Bien entendu, dans de tels cas, les  v ques devraient faire appel aux autorit s civiles», mais ils consid rent plus important d' viter un scandale que de prot ger les enfants.¹⁶⁴ Les victimes se heurtent aussi au d ni familial dans les milieux pieux et elles se font parfois menacer si elles parlent.

Le pape Fran ois a exprim  son «immense chagrin»? L' glise feint la stup faction d sol e alors que le croyant *lambda* se refuse   s'appesantir et que, sur les r seaux sociaux, il a commenc    se livrer   la strat gie de d n gation pr vue. Dans de nombreux pays o  le catholicisme fait partie de l'identit  nationale, comme en Pologne, on ne veut pas «salir l' glise» et le public croyant s'acharne   nier l' tendue des crimes. Au reste, si des  v ques se montrent   la t l  pour demander pardon de leur silence et de leur manque de compassion envers les innombrables victimes, l' piscopat ne veut pas entendre parler d'indemnisations. Celles-ci ont d j  men    la faillite de congr gations religieuses et indemniser ad quatement toutes les victimes conduiraient le Vatican m me   la ruine.

«P DOCRIMINALIT  : L' GLISE IMPARDONNABLE», titre *Lib ration* le 6 octobre. Elle demande certes pardon mais les «explications» piteuses et embarrass es des  v ques fran ais loin d'apaiser le d bat ne servent qu'  l'intensifier. «Personne n'aurait imagin  le chiffre final !» – sans voir que cette exclamation est pour l' glise le pire aveu.

C'est bien pr cis ment le probl me: les si cles d'indiff rence envers les victimes. «L'ampleur du ph nom ne que vous d crivez est effarante» et le nombre des victimes «nous accable et d passe ce que nous pouvions supposer», malheureusement «le secret de la confession est plus fort que les lois». Le Vatican a rappel  en 2019 que le secret de la confession est inviolable en toute circonstance et qu'«aucun pouvoir humain» ne pouvait revendiquer sa «sup riorit ». ¹⁶⁵ Ce secret de la confession est-il au dessus des lois de la

¹⁶³ En janvier 2016, l'association catholique lyonnaise *La Parole lib r e* appara t au grand jour en affichant devant la presse sa volont  de "briser l'omert " ...

¹⁶⁴ <https://www.sceptiques.qc.ca/dictionnaire/priestshuffling.html>

¹⁶⁵ Figaro, 1 juill. 2019.

République et de la protection due aux victimes comme le prétend avec une arrogance inconsciente peut-être le même Mgr Éric de Moulins-Beaufort, déjà cité ? Car en France, le code pénal est clair:

Le fait, pour quiconque ayant connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives ou de continuer à ne pas informer ces autorités tant que ces infractions n'ont pas cessé est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Article § 434-3

La controverses se trouve déviée vers une autre question : le secret de la confession est-il plus fort que les lois ?¹⁶⁶ «Ces propos du président de la Conférence des Évêques de France sont inacceptables et d'une particulière gravité. C'est bien en raison de cette prétendue supériorité de la loi religieuse sur la loi républicaine que les cris des victimes ont été étouffés», réplique Gilles Graveuil, mon correspondant sur twitter, haut fonctionnaire et co-fondateur du Printemps Républicain. «Si un prêtre reçoit dans le cadre de la confession, soit d'une victime, soit d'un auteur, la connaissance de l'existence de faits qui se déroulent alors il a l'impérieuse obligation de mettre un terme à ces faits», a déclaré le garde des Sceaux. «Et si le prêtre ne le fait pas, il peut être condamné ?», l'a-t-on interrogé. «Il doit l'être, cela s'appelle non empêchement de crime ou de délit» a répondu Eric Dupond-Moretti. La question juridique n'est pas absolument tranchée : l'évêque de Bayeux a été condamné par le tribunal correctionnel de Caen en 2001 pour non-dénonciation des actes pédophiles d'un prêtre de son diocèse, mais l'évêque avait pris connaissance des faits non pas dans le cadre d'une confession mais dans celui d'une enquête diligentée par lui-même.

On a remarqué que si les pédophiles abondent, les crimes commis par des prêtres au 19^e siècle incluent aussi des infanticides, des viols et des meurtres de femmes: ces sortes de crimes ont-ils disparu ou échappaient-ils à la mission d'enquête de la CIASE?

Une seule catégorie de violences sexuelles commises par des prêtres n'a pas été relevée – ni même imaginée – par les anticléricaux de jadis. Elle sort maintenant non sans peine au grand jour. Ce sont les religieuses, victimes isolées et sous emprise de leur congrégation, infantilisées par les règles de leur communauté, devenues les proies facilement réduites au silence, de prêtres libidineux. «Comme pour les mineurs agressés, il ne s'agit pas que de

¹⁶⁶ "La confession s'impose à nous" et le secret "est plus fort que la loi de la République. Elle ouvre un espace de parole, libre, qui se fait devant Dieu", a déclaré le responsable, sur franceinfo, au lendemain de la remise du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise

quelques cas de "brebis galeuses", mais de quelque chose de systémique», affirme Julie Ancian, sociologue à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, L'INSERM.

Josselin Tricou, sociologue, vient de faire paraître une enquête sobre et terrible, *Des soutanes et des hommes : Enquête sur la masculinité des prêtres catholiques* (PUF 2021): elle va au coeur du problème mais désigne une question qu'il n'est pas de bon goût ni correct d'aborder de nos jours. L'Eglise, expose-t-il, a été façonnée à la fois par une forte présence de prêtres homosexuels et/mais par un discours «très hétéro-normatif». «En sacralisant le prêtre, l'Eglise en a fait un être à part, dé-genré et déssexualisé», résume Josselin Tricou. «Célibat perçu comme toxique, scandales à répétition, violences sexuelles et sexistes tués par l'institution, enfants cachés, coming out spectaculaire au Vatican... Mais aussi refus d'ordonner des femmes, luttes politiques contre toutes reconnaissances civiles de la conjugalité et la parentalité homosexuelles de la part de l'institution qu'ils incarnent. Autant de raisons de remettre en cause la figure masculine du prêtre catholique. C'est l'histoire de cette forme de masculinité si particulière, de son déclasserment dans l'espace des masculinités, et, surtout, de sa crise de plausibilité actuelle au sein des sociétés occidentales, qu'interroge cette enquête sociologique.»¹⁶⁷ Contradiction hypocrite fondamentale que souligne l'ouvrage:

D'une part, l'Eglise catholique développe un discours naturalisant et binaire, selon lequel il y aurait une nature masculine et une nature féminine, avec une différence infranchissable entre les deux, au fondement de la nécessaire complémentarité des sexes et de l'hétérosexualité obligatoire. D'autre part, elle met en place une organisation interne tout autre. En effet, la masculinité que l'Eglise place au sommet de sa hiérarchie de genre, celle des prêtres et des religieux, est une construction atypique : en sacralisant le prêtre, l'Eglise en a fait un être à part, dé-genré et déssexualisé.

Toutefois ce «pharisaïsme» ne peut avoir qu'un temps de survie pense le chercheur : «plus l'Eglise affirme une homophobie outrancière et plus elle prend le risque d'attirer l'attention sur son homophilie interne.»¹⁶⁸

C'est bien dans le cadre de ces scandales multiples, de ces contradictions et de ces controverses que j'ai voulu poser la question qui logiquement s'ensuit et procurer une part de réponse. Elle tombe sous le sens : qu'en était-il de tout ceci *avant 1950* ? *Les Crimes du*

¹⁶⁷ Prière d'insérer

¹⁶⁸ Voir : «Josselin Tricou, *Des soutanes et des hommes*. Subjectivation genrée et politiques de la masculinité au sein du clergé catholique français depuis les années 1980», *Genre & Histoire* [En ligne], 24 | Automne 2019, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 03 octobre 2021.

clergé ne sont-ils pas inhérents à l'Institution ecclésiastique catholique? Dans d'autres pays, le silence des archives judiciaires témoigne de la puissance du clergé. La France avec sa longue histoire de luttes laïques contre le «cléricalisme» n'est-elle pas le lieu indiqué pour une enquête rétrospective? C'est cet historique, sommaire, que j'ai livré ici. L'histoire des Crimes du clergé dont j'ai reconstitué quelques épisodes depuis le début du 19^e siècle contribue à mesurer la situation actuelle en prenant le recul historique qui s'impose. J'ai voulu montrer que de tels crimes durent depuis des siècles, qu'ils semblent inhérents à l'institution ecclésiastique et, selon toute probabilité, ne finiront qu'avec elle. Les catholiques et le clergé sont amnésiques face à la longue histoire de ces crimes.

Ce n'est pas même comme si Rome n'avait pas, dans le passé, condamné avec «la plus grande rigueur» – mais en toute confidentialité – les crimes de son clergé. *Crimen sollicitationis* est une lettre, envoyée en 1962 par le Saint-Office à «tous les Patriarches, Archevêques, Évêques et autres Ordinateurs locaux, dont ceux de rite oriental». Le document, rédigé par le cardinal Alfredo Ottaviani, secrétaire de la Congrégation et approuvé par le pape Jean XXIII, établit les procédures, secrètes sous peine d'excommunication, à suivre en cas d'accusations contre des clercs pour homosexualité, pédophilie et zoophilie (coordination bizarre?). Les abus sexuels commis par des clercs sur des mineurs sont condamnés qu'ils aient eu lieu dans le cadre d'une confession – ce qui est précisément le «*Crimen sollicitationis*» — ou en toute autre circonstance. *De delictis gravioribus* est une lettre envoyée le 18 mai 2001 par le cardinal Joseph Ratzinger, futur Benoît XVI pour le suivi des crimes les plus graves commis dans l'Église contre les mœurs. Autrement dit, les documents officiels abondent qui : 1. montrent que l'Église est consciente de ces crimes et 2. qu'elle est complice, prête à tout pour empêcher le scandale et dissuader les victimes de s'adresser aux tribunaux séculiers.¹⁶⁹ Depuis 1962, depuis 80 ans, les crimes sexuels du clergé ont continué à se commettre sans que l'Église ne cherche activement à les enrayer – toute occupée qu'elle est à pratiquer le *cover up*, à camoufler les faits et à chercher à intimider les autorités légales.

En 2009, au Brésil, une petite fille de 9 ans est régulièrement violée par son beau-père. Elle tombe enceinte de jumeaux. La loi brésilienne autorisant l'avortement en cas de viol, elle se fait avorter à l'hôpital avec l'aide de la mère, qui a fuit le domicile conjugal pour sauver ses enfants. Aussitôt, l'archevêque de Recife excommunie ... cette petite fille, sa mère, et

¹⁶⁹ Au reste le droit canon prévoyait de toute éternité les sanctions les plus sévères: Canon 2359 § 2 - «S'ils ont commis un délit contre le sixième commandement avec des mineurs de moins de seize ans, ou pratiqué adultère, viol, 'bestialité', sodomie, excitation à la prostitution ou inceste avec ses consanguins ou alliés au premier degré, ils doivent être suspendus, déclarés infâmes, privés de tout offices, bénéfice, dignité ou charge qu'ils pourraient avoir, et dans les cas les plus graves ils doivent être déposés.» – Canon 2359 in Code de Droit Canonique 1917, en ligne sur Clerus.org

tout le corps médical ayant pratiqué l'IVG.¹⁷⁰ Le beau-père, le violeur, n'a pas été excommunié. À Rome, le Cardinal Giovanni Battista Re accuse en croyant s'expliquer et il accroît l'indignation: "le viol est moins grave que l'avortement".

Il semble que tout soit dit ; pour l'opinion laïque, l'affaire est entendue. Le pape François a assuré en 2015 que l'Eglise prendrait «désormais» en considération les victimes d'abus sexuels et ne fermera plus les yeux. François annonce dans un *motu proprio* publié le 4 juin 2016 que les évêques comme «les éparques, les supérieurs majeurs des instituts religieux et des sociétés de vie apostolique» pourront être démis de leur fonction en raison de leur négligence». Vaines paroles tardives qui dissimulent des siècles de crimes impunis et ne seront pas suivies d'effets radicaux.

L'ex-ambassadeur du pape, nonce apostolique en France, Luigi Ventura se trouve jugé pour agressions sexuelles sur mineurs en 2020. Il convient de le «juger sans faiblesse», mais sans faire du prévenu la «victime expiatoire des abus» de l'Eglise : en novembre le procureur requiert 10 mois de prison avec sursis contre l'ancien ambassadeur jugé à Paris pour des agressions sexuelles sur cinq hommes. L'ancien nonce a été condamné à huit mois avec sursis.

Janvier 2021 : trois ans de prison pour l'abbé Max de Guibert, jugé pour des faits d'agressions sexuelles commis entre 1992 et 2003. Février 2021, Jean-François Six, prêtre qui bénéficia d'une aura assez considérable en France dans les années 1980 se trouve renvoyé de l'état clérical : une quinzaine de femmes avaient signalé à la Mission de France avoir été abusées par lui.

Et ainsi de suite de mois en mois. Le 18 février 2021:

Des milliers de victimes et d'agresseurs : l'enquête qui révèle l'ampleur des abus sexuels dans l'Eglise – Depuis sa création, en novembre 2018, la Commission indépendante sur les Abus sexuels dans l'Eglise catholique (*CIASE*) a recueilli 6 500 témoignages.... Ils révèlent des agressions «à caractère systémique» dans une proportion insoupçonnée.¹⁷¹

Des universitaires catholiques qui mesurent l'ampleur de la crise, voient qu'elle va jusqu'à «susciter la colère de certains catholiques qui désertent la messe dominicale ou cessent de participer au denier de l'Église, certains demandant même d'être rayés des registres de

¹⁷⁰ Mgr Rino Fisichella condamne également l'attitude de l'archevêque carme Dom José Cardoso Sobrinho dans *l'Osservatore Romano* du 15 mars 2009 et relève de l'excommunication les médecins ayant procédé à l'avortement..

¹⁷¹ *L'Obs*. Par Matthieu Aron et Céline Rastello. Publié le 18 février 2021

baptême». Trois personnalités appellent à la démission collective des évêques catholiques. "Depuis la publication du rapport Sauvé, on a surtout entendu beaucoup de silence", constate une journaliste.

Les évêques mutiques font la sourde oreille mais le 4 juin 2021, l'archevêque de Munich, le cardinal Reinhard Marx avait annoncé dans une profonde contrition avoir remis sa démission au pape François. Dans une lettre adressée à ce dernier, l'ancien président de la Conférence épiscopale allemande explique vouloir «assumer la co-responsabilité de la catastrophe des agressions sexuelles commises par des représentants de l'Église au cours des dernières décennies»; il ajoute : «Les enquêtes et les expertises de ces dix dernières années n'ont cessé de me montrer qu'il y a eu à la fois des défaillances personnelles et des erreurs administratives, mais aussi une défaillance institutionnelle. L'Église n'a pas su en assumer la responsabilité "systémique".»

Titre de *Causeur*, pour un article de Paul Thibaud 28 décembre 2021: JÉSUITISME PAS MORT !

L'épiscopat français a commandé à un groupe d'experts indépendants un rapport sur les abus sexuels dans l'Église depuis 70 ans, rapport qu'il a financé lui-même. A la fin, les auteurs ont ajouté 45 «recommandations» qui risquent d'aller trop loin dans le sens d'un "cléricalisme pénitent".

Est-ce que l'article veut insinuer que les crimes sexuels du clergé ont commencé il y a 70 ans. Qu'avant cette date tout allait bien? Ou s'ils ne perdureraient pas depuis des siècles avec la bénédiction tacite de Rome?

Hélas, chaque fois que l'on pense tourner la page, le glauque feuilleton se prolonge d'un épisode nouveau. Août 2022 : les allégations contre le cardinal Ouellet ébranlent l'Église catholique. Marc Ouellet, qui occupe l'une des fonctions les plus importantes du gouvernement du Vatican, est accusé d'agressions sexuelles dans une action collective rendue publique visant plus de 80 membres du diocèse de Québec. «C'est dévastateur et ça mine la crédibilité» – ou ce qu'il en subsiste. «Tous les membres de l'église catholique de près ou de loin ont été complices», explique Suzanne Tremblay, porte parole de l'Association des jeunes victimes de l'Église. Elle dit qu'elle et d'autres victimes «savaient que ça allait sortir». «Au moins 90% des prêtres catholiques de l'église ont commis des atrocités.»

Même date, sous le surtitre devenu routinier *Abus sexuels dans l'Église* : «Le père Rivoire était très estimé dans son village». Rivoire est missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée. Ce prêtre français est visé par un mandat d'arrêt. La demande d'extradition par le Canada du prêtre missionnaire soupçonné d'abus sexuels entre 1960 et 1992 sur de jeunes Inuits est entre les mains de la justice française. Depuis près d'un an, le religieux réside incognito

dans un Ehpad de Lyon. Entre la fin du 19^e siècle et les années 1980, quelque 150.000 enfants autochtones ont été envoyés de force dans plus de 130 pensionnats religieux à travers le pays, où ils ont été coupés de leur famille, de leur langue et de leur culture. Des milliers n'en sont jamais revenus. Le Pape en visite pour un «pèlerinage pénitentiel» a présenté des excuses aux peuples amérindiens.

Pour clore, et à titre de fiche de consolation pour les zéloteurs de l'Église romaine qui pourraient la croire seule visée : il n'y a pas que les catholiques et la seule cause de la criminalité cléricale n'est pas que dans le célibat des prêtres. C'est l'appartenance à une organisation pleine de secrets, à un clergé obscurantiste et puissant qui paraît décisive.

SCANDALE SEXUEL : LA PRINCIPALE ÉGLISE PROTESTANTE AMÉRICAINE DANS L'EAU CHAUDE

Le ministère de la Justice américain a ouvert en août 2022 une enquête sur la *Southern Baptist Convention*, principale Église protestante du pays, accusée dans un rapport indépendant d'avoir pratiqué l'obstruction et la dissimulation face à de nombreuses victimes d'agressions sexuelles. Ce scandale qui implique près de 400 pasteurs, bénévoles et éducateurs ayant commis des agressions sur plus de 700 victimes, a été mis au jour en 2019 grâce aux investigations de deux quotidiens texans, le *Houston Chronicle* et le *San Antonio Express-News*.¹⁷²

© M. Angenot 2023-24



¹⁷² La Southern Baptist Convention, avec un réseau de milliers d'églises, compte plus de quinze millions de membres, surtout dans le sud des États-Unis. L'Église baptiste a en outre rendu public un document de 205 pages listant depuis 2007 ses membres ayant été accusés de violences sexuelles.